« THÉÂTRE L'ARCHIPEL » -RÉGIE A CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DOTÉE DE LA PERSONNALITÉ MORALE ET DE L'AUTONOMIE FINANCIÈRE.

Compte-rendu / Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 17 novembre 2020.

MG/SB-2020-11-105

Le dix-sept novembre deux mille vingt, à 18h30, le Conseil d'administration de l'EPIC ARCHIPEL, légalement convoqué le 10 novembre 2020, s'est tenu à l'Archipel, sous la Présidence de Madame Isabelle ARTUR-MONNERON.

ÉTAIENT PRÉSENTS A L'ARCHIPEL
Pour la Ville de Granville
- Madame Isabelle ARTUR-MONNERON
- Madame Françoise MARGUERITE-BARBEITO
- Monsieur Guillaume VALLÉE
- Mme Christine PHILIPPEAU

ÉTAIENT PRÉSENTS EN VISIOCONFÉRENCE
Pour la Ville de Granville
- Madame Nadège THOMASSIN
- Madame Valérie DOLOUE
- Monsieur Michel PEYRE

Assistaient également à la séance à l'Archipel :
- Monsieur Marc GOURRREAU, Directeur de l'EPIC Archipel.
- Madame Florence ROPARS, Administratrice de l'EPIC Archipel.

ÉTAIT PRÉSENT A L'ARCHIPEL
En qualité de personnalité qualifiée
-Monsieur Christian DAVID

ÉTAIENT PRÉSENTES EN VISIOCONFÉRENCE
En qualité de personnalité qualifiée
- Madame Michèle ÉMERY
- Madame Sonia ZIDANE

Assistait également en visioconférence :
- Monsieur Laurent PETITGAS, Directeur Général adjoint de la Ville de Granville.
- Monsieur Didier LEGUELINEL, Conseiller Municipal, suppléant.

Soit : 10 membres en activité

Présents : 5 En visioconférence : 5 Votants : 10 Représenté : 0

Le quorum étant atteint, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

-*-*-*-

Ordre du jour

1- Approbation du Compte-Rendu/Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 28 juillet et du 6 octobre 2020.
2- Déroulement du Conseil d'Administration en visioconférence.
3- Débat d'Orientation Budgétaire 2021.
4- Décision Modificative n°3.
5- Convention de groupement de commande – Services de télécommunications Voix Fixes, Mobiles, M2M, et accès Internet isolé.
6- Approbation du règlement intérieur de l'EPIC Archipel.
7- Approbation du règlement d'utilisation de l'Archipel et du Théâtre de la Haute-Ville.
8- Bilan d'activité saison 2019-2020.
9- Informations et questions diverses :
    - Point sur les conséquences de la Covid

Rapporteur : Mme la Présidente

APPROBATION DU COMPTE RENDU/PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 JUILLET 2020.

A l'Unanimité

Rapporteur : Mme la Présidente

APPROBATION DU COMPTE RENDU/PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 OCTOBRE 2020.

A l'Unanimité

Rapporteur : Mme la Présidente

Arch. 2020-11-DL-20 – DÉROULEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VISIOCONFÉRENCE.

Le Conseil d'administration de l'EPIC Archipel doit se réunir afin d'assurer la continuité du fonctionnement de la structure. L'épidémie du virus covid-19 impose que les regroupements soient évités, et conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2020-1379 du 14 novembre 2020, les membres du Conseil d'administration ont été informés par courrier transmis par message électronique en date du 10 novembre 2020 que la séance du Conseil d'administration se tiendrait en visioconférence au moyen de l'application « GoToMeeting » ou en présentiel.
Pour pouvoir valablement délibérer, il est donc nécessaire de prendre une décision sur les modalités de fonctionnement du Conseil d'administration en visioconférence et sur les modalités du vote à distance du Conseil d'administration de l'EPIC Archipel, dès le début de la séance.

Sous réserve que cette proposition recueille son accord, le Conseil d'administration est invité à adopter les termes de la délibération suivante :

VU le Code général des collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1412-1, L2221-1 à L.2221-10, R.2221-1 à R.2221-52,

VU l'ordonnance n°2020-1379 du 14 novembre 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment son article 6,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2016-12-173 du 15/12/2016 portant création de la régie à caractère industriel et commercial dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière – dénommée « ARCHIPEL », et approbation de ses statuts,

VU l'article 10 des statuts de l'EPIC Archipel, qui évoque le fonctionnement du Conseil d'Administration,

CONSIDÉRANT la nécessité de réunir le Conseil d'Administration pour délibérer sur un certain nombre de sujets afin d'assurer le bon fonctionnement de l'EPIC,

CONSIDÉRANT l'article 6 de l'ordonnance n°2020-1379 du 14 novembre 2020 qui précise que « d*ans les collectivités territoriales et leurs groupements, le maire ou le président peut décider que la réunion de l'organe délibérant se tient par visioconférence (...). Sont déterminées par délibération au cours de cette première réunion : – les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats ; – les modalités de scrutin. »,*

CONSIDÉRANT qu'il est donc nécessaire de délibérer sur ces sujets,
Le Conseil d'administration réuni le 17 novembre 2020, sous la présidence de Madame Isabelle ARTUR-MONNERON après en avoir délibéré, approuve les modalités de délibération par visioconférence du Conseil d'Administration de l'EPIC Archipel :

A l'Unanimité,

DÉCIDE

ARTICLE 1er :
Décide de tenir la séance du Conseil d'Administration par visioconférence ayant été prise par la Présidente, sur proposition du Directeur de l'EPIC.

Les membres du Conseil d'administration ont été informés par courrier transmis par message électronique en date du 10 novembre 2020 que la séance du Conseil d'administration se tiendrait en visioconférence au moyen de l'application « GoToMeeting ».

Ce courrier adressé par la Présidente du Conseil d'administration, indique :

- L'ordre du jour de la séance ;
- La date et l'heure du début de la séance ;
- Pour assister à la session, la possibilité de se rendre à l'Archipel ou de participer au Conseil d'administration par visioconférence.

ARTICLE 2 :
De faire l'appel en début de séance.
Les échanges de la séance se dérouleront au choix in situ, à l'Archipel ou par visioconférence, ceci via l'outils de visioconférence appelé GoToMeeting.
Pour se connecter les membres du Conseil ont reçu en amont de la séance un lien nécessaire, par courriel.
ARTICLE 3 :
D'utiliser l'application GoToMeeting permettant à tous les membres connectés d'accéder à la diffusion des documents faisant l'objet de l'ordre du jour. Les débats ne sont pas enregistrés.

ARTICLE 4 :
D'approuver les modalités de vote ayant été précisés en introduction de la séance, il se fera selon les modalités du scrutin public, la Présidente soumettant le point au vote en appelant chaque participant à se prononcer « pour » « contre » ou « s'abstenir ».

ARTICLE 5 :
De soumettre le compte rendu à l'approbation du Conseil d'administration lors de la séance suivante.

ARTICLE 6 :
De charger Monsieur le Directeur de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Rapporteur : M. Marc GOURREAU

Arch. 2020-11-DL-21 – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2021 – DOB.

Madame la Présidente soumet aux membres du Conseil d'administration le rapport d'orientation budgétaire pour l'année à venir. Il doit permettre d'organiser un débat.
Le débat d'orientation budgétaire doit favoriser l'information des membres du Conseil d'administration sur la situation économique et financière de l'EPIC mais aussi sur ses engagements pluriannuels.

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a étendu le champ d'application du rapport d'orientation budgétaire et du débat d'orientation budgétaire. Ainsi, l'article 107 de la loi NOTRe a rendu le débat d'orientation budgétaire obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (article L. 2312-1 du CGCT).

Les établissements publics industriels et commerciaux (EPIC) rattachés aux communes seront soumis au débat d'orientation budgétaire en application de l'article L. 2221-5 du CGCT.

Le projet de rapport d'orientation budgétaire fait partie d'un document ci-dessous.

Sous réserve que cette proposition recueille son accord, le Conseil d'administration est invité à adopter les termes de la délibération suivante :

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1412-1, L2221-1 à L.2221-10, R.2221-1 à R.2221-52,

VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 (MAPTAM) et notamment son article 93,

VU la loi NOTRe du 7 août 2015,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2016-12-173 du 15/12/2016 portant création de la régie à caractère industriel et commercial dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière – dénommée « ARCHIPEL », et approbation de ses statuts,

VU l'article 11 des statuts de l'EPIC Archipel, qui détermine les attributions du Conseil d'administration,

CONSIDÉRANT que le rapport du débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'une délibération.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

DÉCIDE

ARTICLE 1er :
De prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2021.

ARTICLE 2 :
De charger Monsieur le Directeur de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

SOMMAIRE

I – Environnement Général Page 5
1.1- Cadre Juridique
1.2- Le contexte
1.3- La création de l'EPIC Archipel au Printemps 2017
1.4- Le projet de scène conventionnée d'intérêt national

II - Perspectives budgétaires Page 9
2.1 – Rappel des orientations
2.2 – Première approche d'une année écoulée
2.3 – Les Grands axes du budget de fonctionnement 2021
2.4 – Les Grands axes du budget d'investissement 2021

III – Personnel et masse salariale Page 16
3.1 – Organigramme
3.2 – Evolution

Dance N'Speak Easy *Finis ton assiette* *ML King 306*

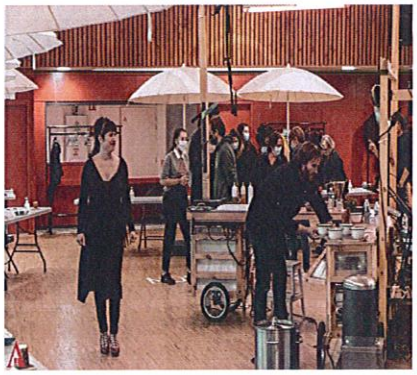
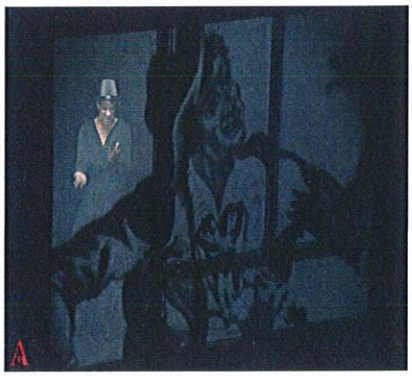

I- L'ENVIRONNEMENT GENERAL

1.1– Le cadre juridique

Le débat d'orientation budgétaire doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de l'EPIC mais aussi sur ses engagements pluriannuels.
La loi du 6 février 1992, dans ses articles 11 et 12, a étendu aux communes de plus de 3 500 habitants, ainsi qu'aux régions, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget qui était déjà prévue pour les départements (loi du 2 mars 1982).

Selon l'article L22221-5, les règles budgétaires et comptables des communes sont applicables aux régies municipales.

La loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République a apporté des précisions et soumis les collectivités de plus de 10 000 habitants à de nouvelles obligations d'information dans le cadre du DOB dans un souci d'accroissement de la transparence financière. Outre un rapport sur les orientations budgétaires et les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel doit être faite. Il doit être fait état de l'évolution des dépenses et des effectifs, notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

1.2- Le contexte

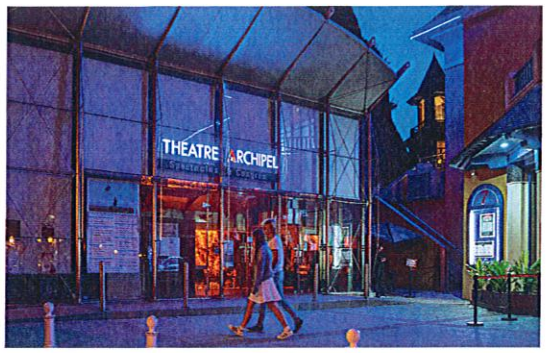

Construite en 2001, la salle de l'Archipel avait pour but de palier à un manque structurel en matière d'équipement culturel à Granville. Porté par l'association Office Culturel de Granville jusqu'en 2012, son objet était notamment de programmer des représentations et d'assurer une communication culturelle sur le territoire granvillais. Le changement de nom en 2012 résulte aussi d'un changement d'objet puisque l'association Archipel se concentre exclusivement sur le développement du spectacle vivant (Saison culturelle et Festival Sorties de Bain) et dans une moindre mesure à la location de ses salles aux congrès, séminaires et autres soirées spectacle. Ce changement d'objet associatif s'opère naturellement dans le temps, à la suite de deux conventionnements triennaux (2006-2009 et 2009-2012) autour de la mention « Théâtre contemporain et Populaire ». C'est dans ce contexte que l'EPIC Archipel a signé officiellement dès janvier 2019 un nouveau conventionnement d'intérêt national intitulé « Art en territoire » pour les quatre années à venir (2019-2022). Une Convention Pluriannuelle d'Objectifs a été rédigée entre l'Etat, La Région, le Département, la Ville de Granville et L'EPIC Archipel.

1.3- La création de l'EPIC Archipel au Printemps 2017

Souhait de la municipalité actuelle, l'association Archipel a donc changé de structure depuis le 1er avril 2017 pour se muter en Etablissement Public Industriel et Commercial. Bien que l'ensemble de ses activités restent identiques, d'importantes transformations juridiques et administratives ont eu lieu depuis sa création.

L'EPIC « Archipel » est là pour répondre au mieux, aux nouveaux enjeux culturels et à l'organisation de nos territoires, tel que stipulé dans les nouveaux statuts :

« Afin d'assurer la pérennité d'un service public culturel, dans le domaine du spectacle vivant, de garantir le développement des activités de l'Archipel la Ville de Granville souhaite créer une régie personnalisée - Etablissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) par la transformation de l'association Archipel. Ce nouvel organisme assurera la diffusion et la promotion de la culture, pour contribuer au développement économique résidentiel et présentiel du territoire. »

1.3.1 – Les objectifs

La création de la régie personnalisée EPIC a ainsi pour objectifs :

« De contribuer au développement de la politique culturelle de la Ville de Granville par la pérennisation d'une mission de service public culturel dans le domaine du spectacle vivant, notamment dans le cadre de la structuration du maillage culturel du territoire.

De renforcer le positionnement de l'Archipel comme un acteur économique et culturel du développement territorial, qui contribue à l'attractivité du territoire, et à l'accroissement de son rayonnement local, régional, national voire européen.

De maintenir l'Archipel comme un pôle de référence du spectacle vivant, visant à garantir l'accès au plus grand nombre, dans le respect des droits culturels, favorisant ainsi la cohésion sociale et le vivre ensemble. Il s'agit de créer un établissement public culturel qui peut prétendre à l'appellation de scène conventionnée par la DRAC. »

1.3.2 – Les missions et les moyens

Pour assurer le fonctionnement de cette nouvelle entité, des missions ainsi que des moyens ont été définis, comme suit :

« Conformément à l'esprit des objectifs initiaux présentés dans le Préambule, la régie personnalisée EPIC a pour missions de :

Contribuer au développement de la scène contemporaine dans toutes ses formes de création, dans tes locaux mis à disposition par ta Ville de Granville et dans t'espace public, tenant compte de l'environnement culturel et du maillage territorial, tel que définis dans les objectifs du préambule ;

Accompagner les artistes par des résidences sous toutes formes et permettant de bonnes conditions de production et de diffusion ;

Soutenir la production des spectacles par toute forme de contractualisation ;

Assurer une diffusion des spectacles en faveur d'un large public, selon les critères nécessaires au conventionnement par la DRAC ;

Développer des actions culturelles en faveur de tous les publics, notamment le public scolaire, le public empêché... ; Positionner la Régie personnalisée - EPIC comme un outil de développement territorial favorisant l'attractivité régionale, notamment en consolidant et en développant les réseaux et tes partenariats, et en exploitant des activités commerciales qui ont vocation à renforcer l'économie résidentielle de ta Ville de Granville et les recettes propres de ta régie personnalisée - EPIC. Afin de garantir ta programmation d'un pôle de référence dans le domaine du spectacle vivant, te projet artistique et culturel de la régie personnalisée EPIC est conçu et porté par un directeur/ une directrice. Cette mission du directeur/ de la directrice sera exercée conformément aux objectifs de la politique en faveur de la création artistique évoqués dans l'article 3 de la loi n°2016-925 du 07 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine.

La Ville de Granville apporte à la régie personnalisée - EPIC les moyens financiers nécessaires à la gestion des services publics, en complément des recettes propres générés par cette dernière. La contribution de la Ville de Granville prend la forme d'une contribution financière décidée tous les ans par le conseil municipal après le débat d'orientation budgétaire réalisé au sein du conseil d'administration de la régie personnalisée - EPIC, mais également d'une mise à disposition des locaux nécessaires à l'activité de la Régie Personnalisée - EPIC.

La régie personnalisée - EPIC peut effectuer tous actes juridique, toutes opérations mobilières, immobilières, civiles, commerciales, financières et industrielles pouvant se rattacher directement ou indirectement aux missions indiquées ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou qui en constituent commercialement et techniquement le complément normal, d'intérêt général et directement utiles à la régie personnalisée - EPIC. »

ARTICLE 5 - REGIME DES BIENS IMMOBILIERS ET MOBILIERS DE LA REGIE PERSONNALISEE – EPIC

« La liste des biens immobiliers et mobiliers mis à disposition est fixée par délibération du Conseil municipal de la Commune de Granville. Elle fait l'objet d'une convention de mise à disposition au profit de la régie personnalisée – EPIC »

1.3.3 – La convention régissant les relations avec la Ville

Dans ce cadre, une convention régissant les relations entre la Ville et l'EPIC a été rédigée et soumise au conseil d'administration afin d'harmoniser les rapports qui unissent la Ville et l'EPIC :

« L'EPIC Archipel, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière présente la caractéristique d'être un service public d'une collectivité locale que celle-ci souhaite individualiser de manière affirmée en le dotant d'une autonomie forte. L'EPIC Archipel est une personnalité morale distincte de la collectivité locale et dispose

d'un budget propre. Son autonomie juridique lui permet de passer des contrats, d'agir en justice et de posséder des biens. Son autonomie financière lui permet de bien délimiter les coûts de son service.
La présente convention a pour objet de définir les relations entre l'EPIC Archipel et la ville de Granville, celle-ci mettant à disposition de l'EPIC l'essentiel des moyens matériels et financiers nécessaires à l'exercice de sa mission. »

1.4- Scène conventionnée d'intérêt national

Afin de s'ancrer culturellement dans le paysage culturel normand, l'Archipel dispose d'un conventionnement géré par le Ministère de la Culture dont l'appellation « Art en Territoire » permet à l'EPIC de rayonner davantage : ***Cette appellation a pour objectif d'identifier et de promouvoir un programme d'actions artistiques et culturelles présentant un intérêt général pour la création artistique et le développement de la participation à la vie culturelle mise en œuvre par une structure et contribuant à l'aménagement et à la diversité artistique d'un territoire.***

Par ce conventionnement, l'Archipel souhaite **réaffirmer ses engagements et ses croyances envers l'Art et le territoire**. Les enjeux sont les suivants : **défendre l'idée d'une culture accessible à tous mais exigeante dans ses choix.**

Aussi ce conventionnement ne proposera-t-il pas de changement radical mais bien plus une **évolution empreinte de continuité**, fidèle à ses fondements et ses valeurs : un travail de proximité en lien avec les artistes, le public et le territoire qui le constituent. Si nous ne toucherons pas à ce qui fait la sève et la force de notre lieu, nous essaierons de faire évoluer notre dernier conventionnement **« Théâtre contemporain et populaire »** en travaillant davantage sur le lien ténu entre le théâtre de salle et le théâtre de rue pour proposer un nouvel enjeu tel une problématique de territoire en redéfinissant nos modes de diffusion avec nos collègues des villes voisines. Par ailleurs, **cette démarche va dans le sens de la loi « Création » (Article 3 / point 7) « puisqu'elle participe à étendre la culture sur un territoire tout en veillant à l'émergence et la reconnaissance des nouveaux créateurs »**. Ce parti pris donne par ailleurs tout son sens à l'appellation ministérielle de « Scène conventionnée d'intérêt national ».

Depuis 2019, un réseau en sein de l'EPCI « Granville, Terre et Mer » a été créé (Voisins d'Scènes) avec quelques villes du territoire (Granville, Saint Pair, Jullouville et La Haye Pesnel). De ce réseau s'en est créé un autre « Voisins d'Rue » dans la continuité du festival « Sorties de Bain ». Le but est d'échanger, de mutualiser certains spectacles et d'offrir au public un meilleur rayonnement de la culture sur notre territoire.
Des outils ont été mis en place à savoir une billetterie informatisée commune « Tick'boss » mais dont les recettes respectives sont gérées par chaque entité. Un agenda commun, régenté par l'Office de Tourisme Granville, Terre et Mer a également vu le jour.

II – LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES

2.1- Rappel des orientations

Comme stipulé dans les statuts, l'EPIC Archipel bénéficie d'un conventionnement labélisé par le Ministère de la Culture avec des dotations plus conséquentes pour mener à bien le projet de « Théâtre contemporain et populaire ». Précieuse, cette convention fixe les missions de l'Archipel sur le territoire et la place de Granville au cœur d'une région étendue. Au-delà de la simple activité de programmation dans son lieu, cette appellation permet à la structure d'étendre son activité sur un territoire proche (Communautaire), de contribuer à l'émergence d'artistes, à l'accompagnement de nouveaux projets, à la mise en place d'actions culturelles plus ambitieuses. Par ailleurs, elle renforce aussi la place du théâtre et des arts de la rue, faisant de Granville un pôle

de référence culturelle dans ce domaine d'activité. Etendue sur quatre années, cette convention apporte un équilibre à l'EPIC. Nous entrevoyons sereinement les futures saisons pour bâtir des projets d'envergure et amener l'Archipel et Granville à avoir un poids non négligeable, en matière de spectacle vivant, sur le territoire normand.

2.2– Analyse d'une année écoulée

Année chaotique, l'exercice 2020, nous aura permis de mesurer notre capacité à improviser et à se réinventer. Néanmoins, l'équipe aura aussi souffert, comme les autres services de la ville, des conséquences de la pandémie et des deux confinements.
Il y eut d'abord l'annulation des spectacles de printemps qui a entrainé une baisse conséquente des recettes (environ 13 000€), la suppression du festival « Sorties de Bain » et enfin une deuxième vague de confinement à l'automne nous contraignant une nouvelle fois aux reports et annulations de représentations (Perte estimée à -70 000€ comprenant manque à gagner de billetterie et en locations de salles).
Face à l'adversité, l'ensemble de l'équipe a répondu présent. Elle a su mettre en place des actions dématérialisées au printemps avec les scolaires et le tout public (rencontres virtuelles et captures de spectacles sur notre chaîne YouTube). Il y eut pour le festival « Sorties de Bain », des QR codes (pas moins de 150) disséminés dans toute la ville pour offrir aux gens des rendez-vous de spectacles de rue via leurs téléphones ou tablettes. N'oublions pas également le rendez-vous de la fin de l'été au mois d'août, quartier Saint Nicolas avec un mini festival... en vrai ! A l'automne, nous avons maintenu les résidences de création avec l'accueil d'artistes dans les murs, de médiation avec les scolaires et des vidéos et captations audio à foison pour exister autrement.
Durant la première vague de confinement, l'ancienne municipalité a retiré de notre budget 50 000€ de subventions. Cette somme a été réattribuée par la nouvelle équipe en place. Cette somme nous a permis notamment de maintenir nos engagements de Scène Conventionnée vis-à-vis des compagnies, à savoir la rétribution des artistes en honorant les contrats de cessions.
A noter également durant cette année, le départ de deux collaboratrices : l'une au poste de responsable de communication (Isabelle Guiné) et la seconde au poste de responsable des relations publiques (Lucile Grandin). Ces deux postes ont été réattribués au printemps dernier en les personnes de Marine Ange et Mélanie Thorel.
Côté investissements, le bon résultat de 2019, nous a permis d'acheter un utilitaire pour la technique, des écrans pour la billetterie et enfin une œuvre d'art en relation avec le festival « Sorties de bain ».

A noter également que le non-remplacement des fauteuils de la salle devient un problème récurrent (en raison de leur vétusté) et que l'entretien du clos et du couvert est vraiment urgent.

2.3-Les grands axes du budget de fonctionnement 2021

2.3.1-Les dépenses

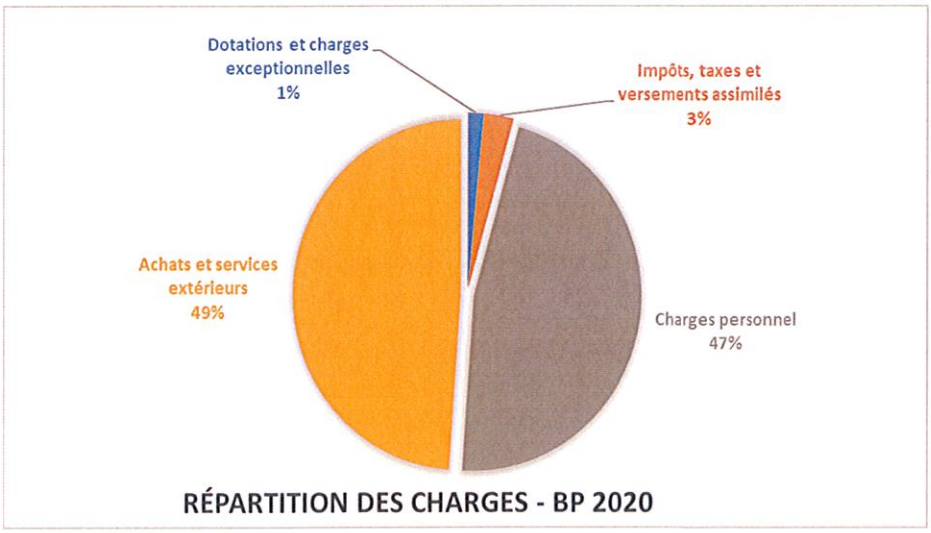

RÉPARTITION DES CHARGES - BP 2020

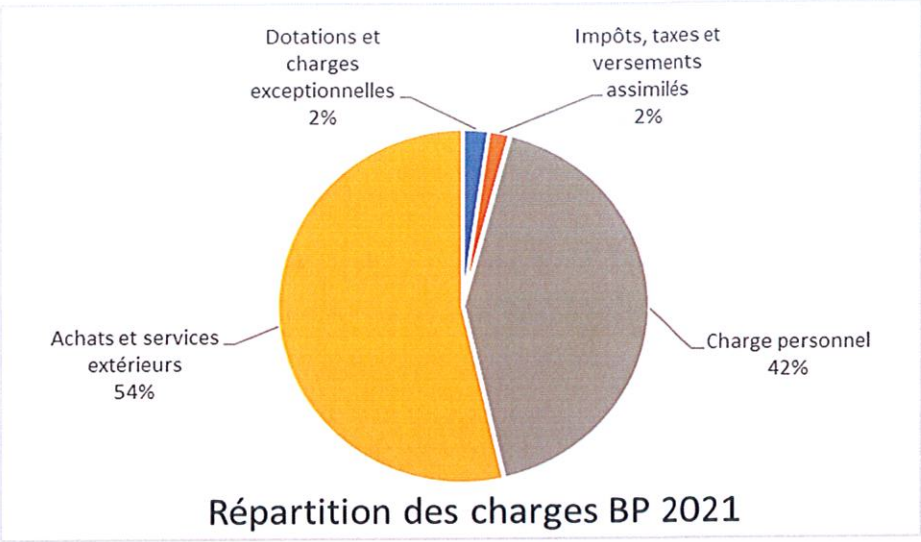

Répartition des charges BP 2021

Afin de répondre à la lettre de cadrage budgétaire et à la volonté de la Mairie de réduire les coûts de fonctionnement, demande a été faite de rester à budget constant pour cette année 2021. Aussi sommes-nous restés sur des budgets équivalents pour les différents chapitres comptables. Ainsi, le chapitre 011 reste à l'identique avec pour 2021 soit 768 837€ (auxquels il faut défalquer 150 000 € dédiés au plan de relance régional pour le réseau ReNAR - Sans le plan de relance, nous sommes à 618 837€).
Le delta entre 2020 et 2021 (inscription dans le BP) est de 12 947€ en dehors du plan de relance soit 2% de hausse, ce qui est cohérent en raison de l'inflation.

Répartition des charges hors RH BP 20

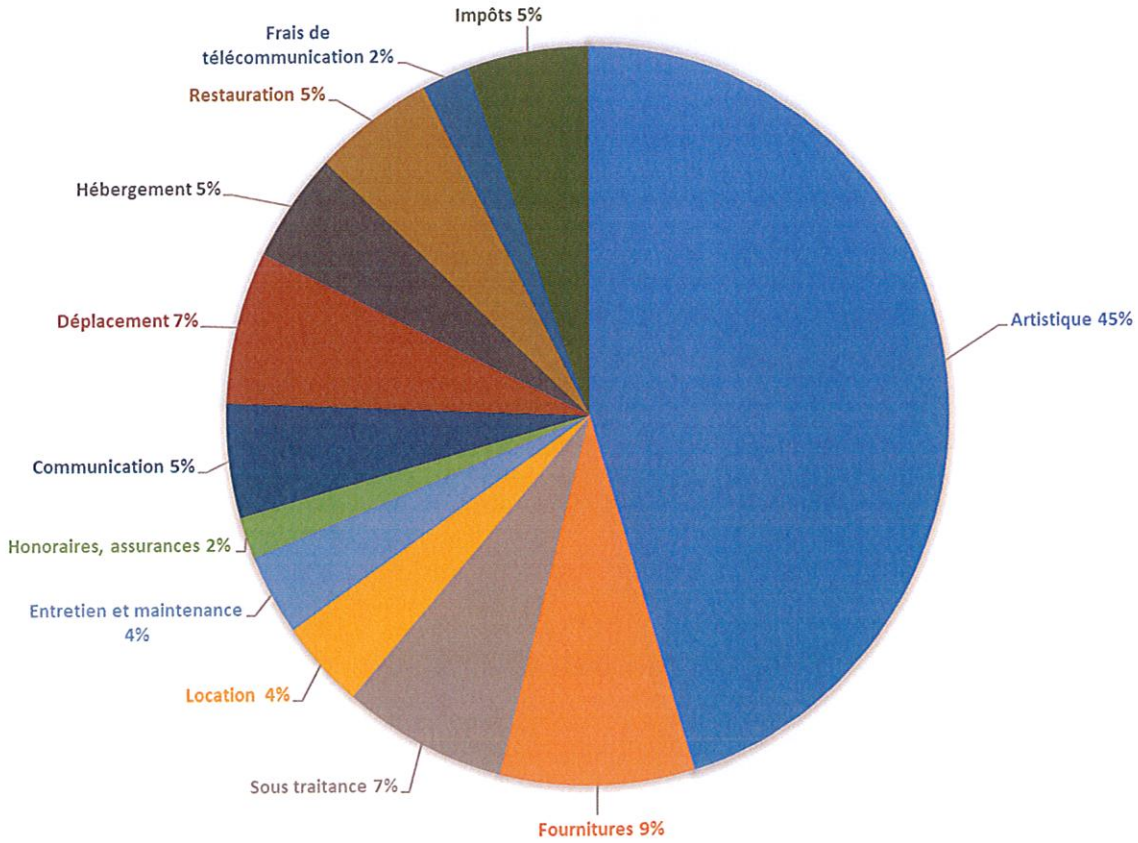

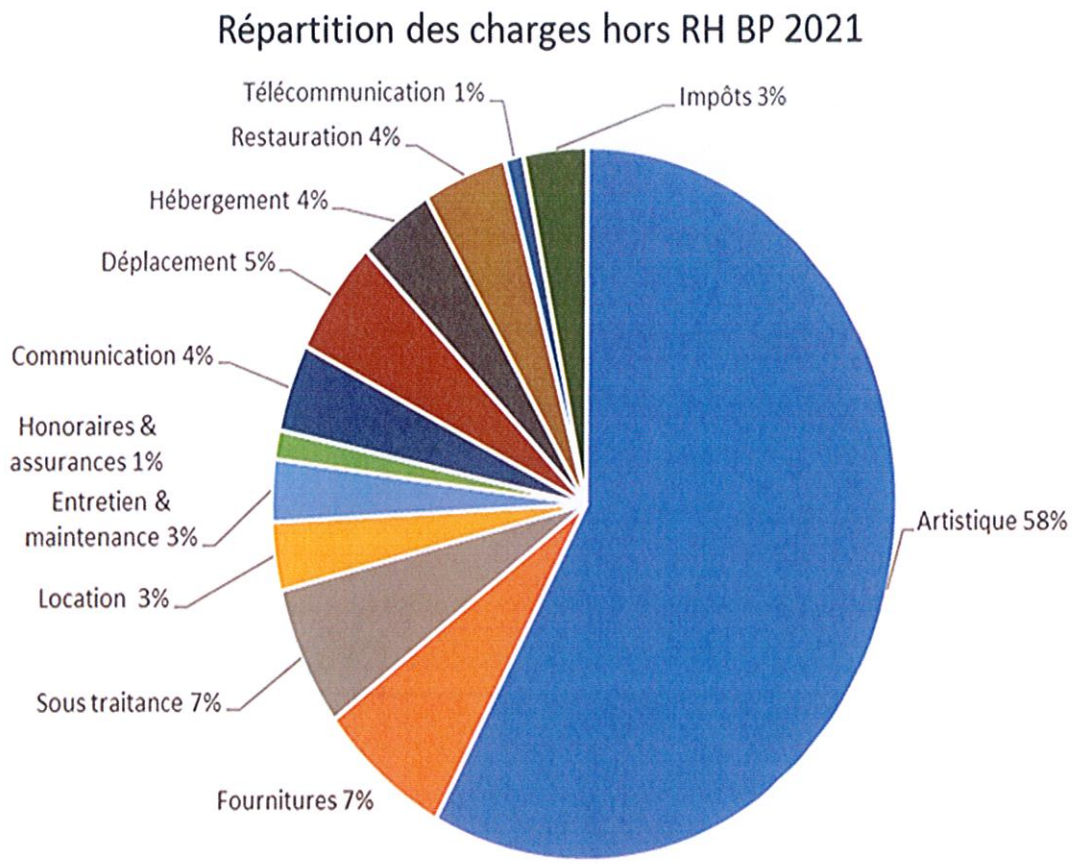

En raison de l'activité, la majeure partie des dépenses seront liées à la programmation qu'il s'agisse du festival Sorties de Bain ou bien de la saison culturelle (de septembre à juin) et sont découpées comme suit :

- 160 000€ : Au titre de la saison culturelle (une soixantaine de dates)
- 75 000€ : Au titre du festival « Sorties de Bain » (une trentaine de dates officielles)

De cette programmation découle les frais annexes liés à l'hôtellerie (29 000€ équivalent à 2019), la restauration (29 000€ idem à 2019), les frais de route (29 000€) ainsi que la communication [Annonces et insertions : 18 000€, Affiches : 2 600€, Flyers et Brochures : 10 000€, frais d'affranchissements : 4 000€, Frais de télécommunications : 3 350€...]

Depuis le 1er janvier 2018, décision a été prise par le conseil d'administration (par le biais d'une convention régissant les rapports entre la ville et l'EPIC) de prendre à notre charge les fluides, les abonnements, les frais liés à la maintenance du bâtiment ainsi que les menus travaux. Nous prévoyons des enveloppes identiques pour l'année à venir. Ces dépenses sont stables et maitrisées depuis le réajustement pour 2019

Autre poste conséquent, les salaires dont les taxes et les charges qu'ils représentent, s'élèvent pour l'année 2021 à 587 370€. Nous étions en 2020 à 557 825€. Là encore, cette hausse est due à l'accroissement des charges et aux changements d'échelons des personnels. Cette somme se répartie entre les 12 salariés attachés au bâtiment (dont les mises à disposition de Gilles Hamel et Sylvie Brin), aux intermittents techniciens venant en renfort de notre équipe certains soirs de spectacles, aux longs stages et à quelques formateurs de théâtre employés durant l'année pour des opérations de médiation culturelle.

A noter que la Ville de Granville n'abonde que pour 505 500€ dans les charges de personnel. Reste 81 870€ à la charge de l'EPIC pour couvrir les frais restants.

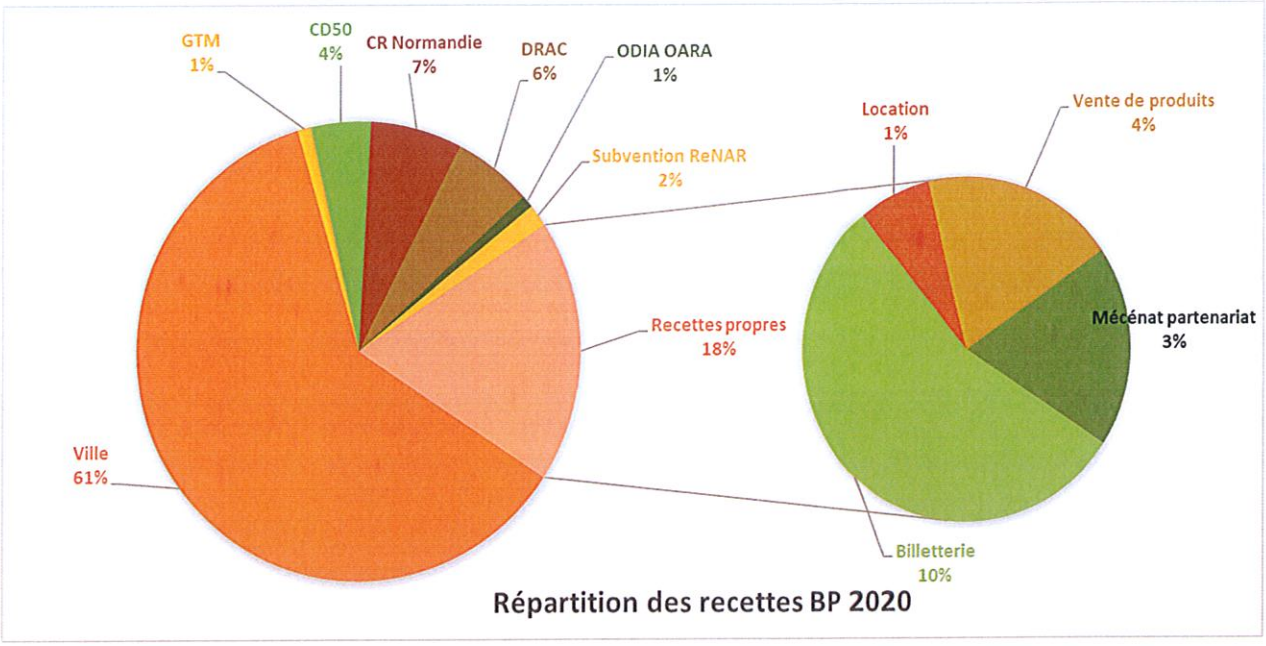

Répartition des recettes BP 2020

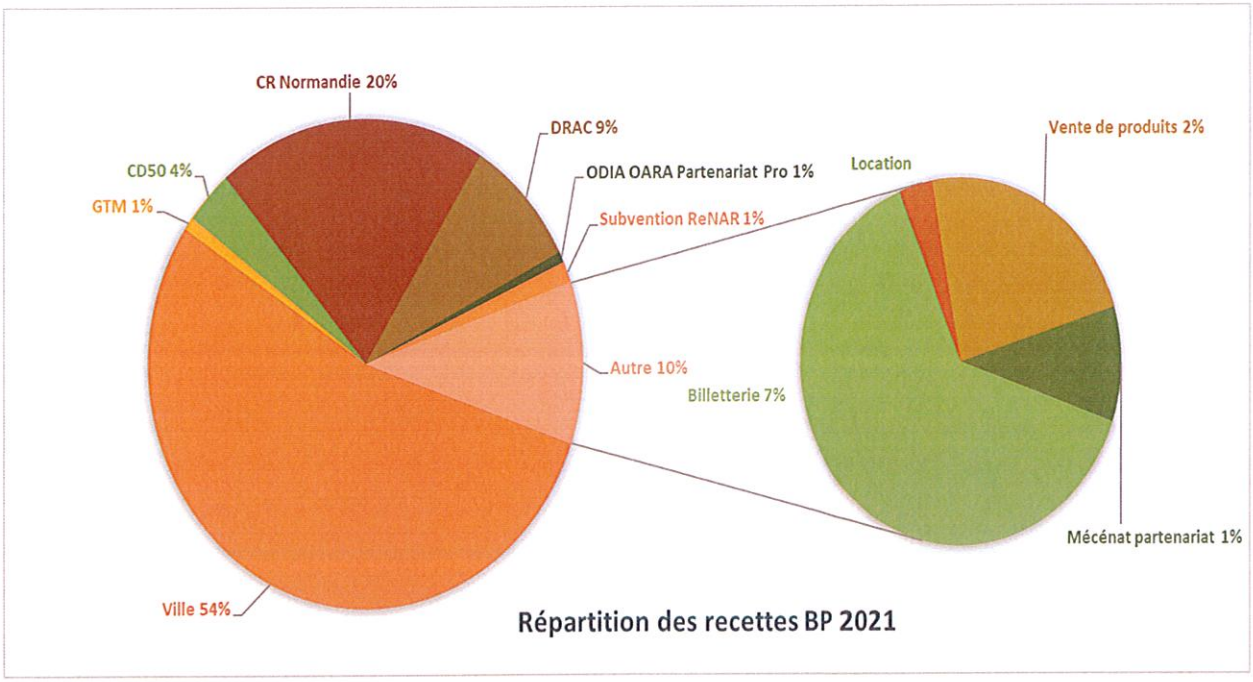

Répartition des recettes BP 2021

2.3.2-Les recettes

Pour les produits de l'EPIC, trois postes se distinguent nettement : les recettes propres liées aux ventes, les subventions d'exploitation et enfin les produits exceptionnels.

Concernant les recettes propres, elles sont liées principalement aux recettes de billetterie et donc à l'activité de programmation de la salle, appréciée ou non par le public et qui génère de ce fait des ressources plus ou moins importantes en fonction des saisons. En raison du COVID, l'année 2020 aura été catastrophique avec deux confinements. Il convient donc de rester prudent pour l'avenir.

Pour 2021, les recettes propres sont difficiles à prévoir. Tout dépendra de la situation sanitaire et de son évolution. Nous avons inscrit pour 2021 :

- Recettes Billetterie : 94 000 € (contre 116 000€ en 2020)
- Recettes congrès : 5 000 € (contre 13 000 € en 2020)
- Vente de produits et produits annexes (vente espaces pub, espaces marchands...) :
  34 000 € en prévoyant le bon déroulement du festival
- Partenariat : 15 000€, cpte tenu de la situation difficile des entreprises et des résultats de la première prospection effectuée.

Bien sûr, nous continuerons à développer les partenariats et les échanges afin de donner toutes les chances à l'EPIC de s'auto-financer pour partie.

Les subventions d'exploitation (hors ville), quant à elles, auront tendance à augmenter pour les années à venir grâce notamment au conventionnement qui va amener les institutions à renforcer leur participation. Pour autant, les difficultés financières des institutions les invitent à la prudence.

Concernant la subvention de la Ville, elle restera la même qu'en 2020 (749 000€, comprenant les salaires du personnel mis à disposition par la Ville soit 49 000€). A noter que la participation de la Ville pour les ressources humaines ne couvre pas la totalité des salaires : 505 500€ de subventions contre 587 370€ de dépenses réelles soit un delta de 81 870€.
La partie fonctionnement, quant à elle, reste identique à hauteur de 243 500 €.

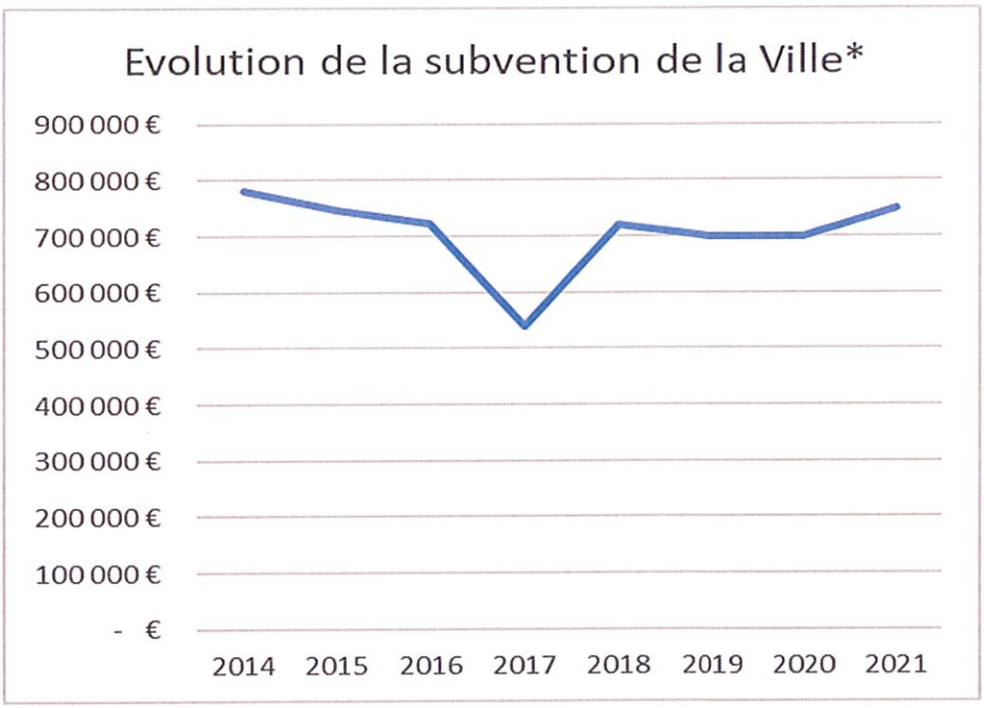

*dont 49000€ pour la mise à disposition des agents de la ville

L'importance de l'autofinancement de la structure pousse donc l'ensemble des collaborateurs à repenser leur manière de travailler et d'appréhender leurs postes. Il faut, sans cesse, penser à subvenir à nos propres besoins en redéfinissant notre schéma économique. Cette démarche n'est pas simple pour un lieu qui doit avant tout rester au service du public.

2.4-Les Grands axes des projets d'investissement 2021

Comme nous venons de le voir, l'EPIC n'est pas en capacité d'investir considérablement 2021. Outre l'achat de petits matériels nécessaires au fonctionnement, nous resterons modestes sur ce poste. Cela reste dommageable puisque le bâtiment se dégrade relativement vite et des investissements importants seraient

utiles après 19 années d'existence. Les peintures et ravalement, l'isolation de la billetterie et des combles, l'étanchéité des murs et le remplacement des fauteuils seraient vitaux. Sur ce dernier point, bon nombre de fauteuils sont très abîmés et les pièces en plastique que nous remplaçons régulièrement cassent régulièrement. La Ville devrait pourvoir en 2021 à des investissements relatifs au clos et au couvert.

En 2021, notre capacité d'autofinancement permettra d'investir dans le renouvellement d'un matériel technique obsolescent avec l'évolution des éclairages scéniques (Système de Paraled). Le montant consacré à cet investissement se découpera en deux tranches : 10 000€ en janvier et 10 000 € en mai avec la réaffectation du résultat 2020.

III- PERSONNEL ET MASSE SALARIALE

3.1-L'organigramme

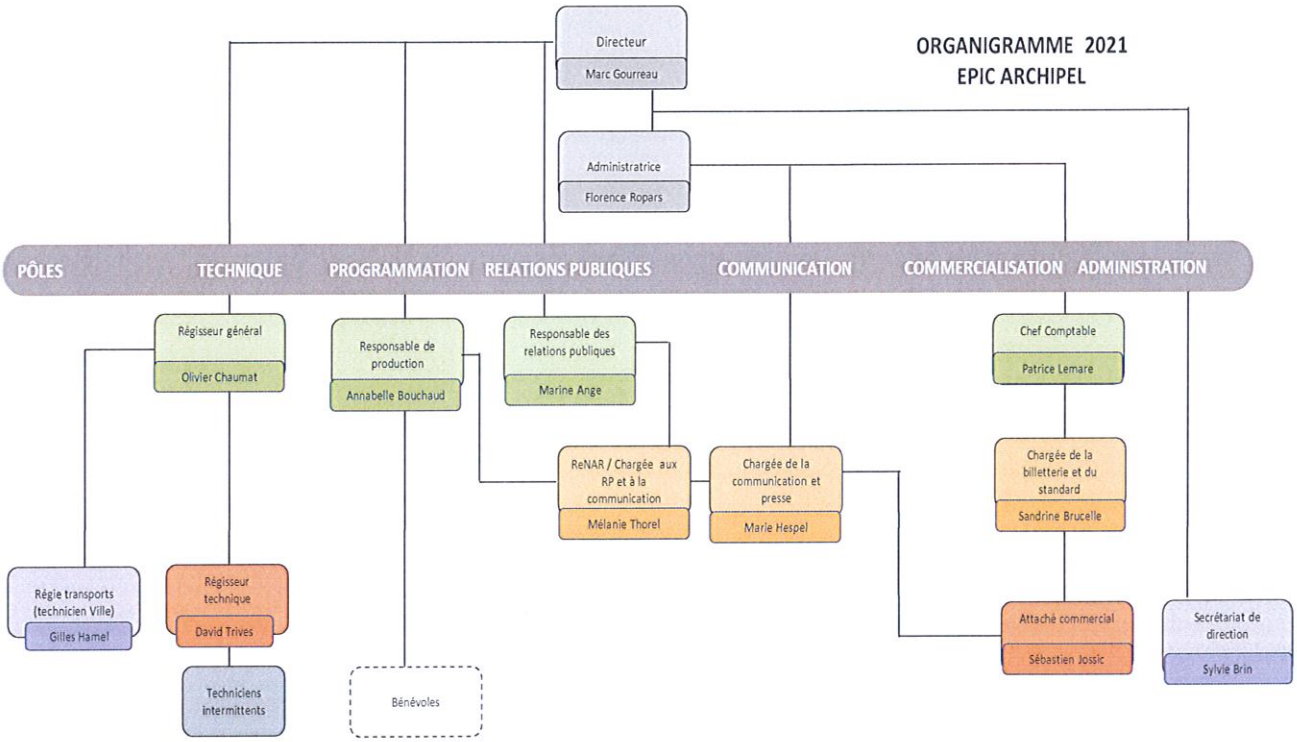

3.2-L'évolution

Suite au passage de l'EPIC, de profondes mutations ont été effectuées. La restructuration du service s'est poursuivie en 2020. Marie Hespel est passée « Chargée de communication », suite au départ de Isabelle Guiné à ce même poste.

Mélanie Thorel, quant à elle, a remplacé durant un laps de temps Lucile Grandin au poste de Relations Publiques suite au congés maternité de Marine Ange (recrutée à l'origine à ce poste). A son retour, Mélanie Thorel a été affectée pour partie à un mi-temps coordination réseau ReNAR et un autre mi-temps Relations Publiques / Communication. Compte tenu des responsabilités de certaines collaboratrices, des postes ont été revalorisés : Annabelle Bouchaud et Marie Hespel. Ces changements importants au sein de l'EPIC Archipel sont évidemment dus au départ de deux collaboratrices en 2020.

Pour autant, une revalorisation indiciaire de la grille (en fonction des accords des organismes paritaires) aura lieu cette année pour une partie du personnel. Quelques changements d'échelons (tous les deux ans) liés à la convention collective sont également à prévoir.

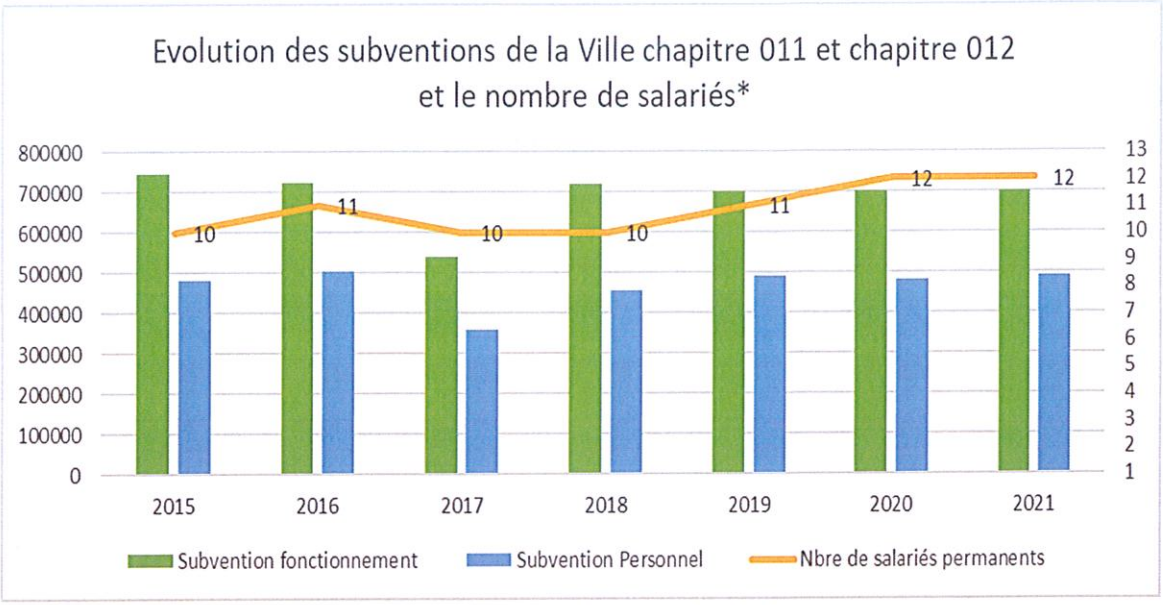

*Dont les agents mis à disposition par la mairie à partir de 2019

2021 devrait nous permettre de repenser la dynamique de l'EPIC (notamment financièrement) et de renforcer l'efficacité du travail effectué en appréhendant au mieux les missions liées au conventionnement. Bien sûr, il faut que nous puissions sortir de cette crise sanitaire qui aura fortement ébranlé une profession contrainte à un quasi-silence.

Si nous essayerons de maitriser au mieux les dépenses de fonctionnement, il nous faut aussi engager des projets ambitieux pour répondre à nos missions de scène conventionnée. Nous ne pouvons pas nous permettre de proposer des projets à minima car il en va de la notoriété et de la dynamique de la structure.

Rapporteur : Mme Florence ROPARS

Arch. 2020-11-DL-22 – DÉCISION MODIFICATIVE N°3.

Madame la Présidente expose aux membres du conseil d'administration qu'après le vote d'un budget primitif, le Conseil d'Administration, conformément au paragraphe 4.2 du chapitre 4 du titre II de la nomenclature comptable M4, a la possibilité de le modifier jusqu'à la fin de l'exercice auquel il s'applique, par l'adoption de décisions modificatives.

Depuis l'adoption du budget primitif, le 13 janvier 2020, il apparaît nécessaire de réaliser une nouvelle modification afin :

- D'effectuer un réajustement du budget dont certaines recettes propres ont été impactées par la crise sanitaire de la Covid 19 et l'apport de subventions supplémentaires.
- De permettre d'effectuer un investissement lié à du matériel de bureau et matériel informatique qui permettra notamment de répondre aux besoins techniques en partie dû à la situation de la Covid (utilisation accrue de la vidéo, des réseaux...).

La section de fonctionnement s'équilibre à 6 944.91 €, conformément aux tableaux suivants :

D/R	I/F	Gestionnaire	Fonction	Nature	Opération	Chapitre	Service	Antenne	Libellé	Montant
D	F	FINANCES		678		67	FIN		AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 944.91
									TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**6 944.91**

D/R	I/F	Gestionnaire	Fonction	Nature	Opération	Chapitre	Service	Antenne	Libellé	Montant
R	F	FONCTION		64198		013	PERS	ARCHPERS	AUTRES REMBOURSEMENTS	3 105.06
R	F	PROGRAM		70601		70	DIFF	ARCHADMI	BILLETTERIE 2.10 %	13 406.32
R	F	PROGRAM		70602		70	DIFF	ARCHADMI	BILLETTERIE 5.5 %	-38 661.21
R	F	PROGRAM		70605		70	DIFF	ARCHADMI	CARTES REDUCTIONS	2 948.00
R	F	PROGRAM		70606		70	ARCH	ARCHADMI	RECETTES CONGRES	-9 842.93
R	F	FONCTION		70701		70	ARCH	ARCHADMI	PRODUITS DE LA BUVETTE DU THEATRE	-1 309.17
R	F	PROGRAM		70702		70	DIFF	ARCHADMI	PRODUITS DERIVES	29.17
R	F	FONCTION		7088		70	ARCH	ARCHCOM	AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES	-891.03
R	F	PROGRAM		7402		74	DIFF	ARCHADMI	SUBVENTION GTM	1 000.00
R	F	PROGRAM		7404		74	COPR	ARCHADMI	SUBVENTION REGION NORMANDIE	4 645.00
R	F	PROGRAM		7404		74	CULT	ARCHADMI	SUBVENTION REGION NORMANDIE	-3 500.00
R	F	PROGRAM		7404		74	DIFF	ARCHADMI	SUBVENTION REGION NORMANDIE	500.00
R	F	PROGRAM		7405		74	CULT	ARCHADMI	SUBVENTION DRAC	8 500.00
R	F	PROGRAM		7405		74	DIFF	ARCHADMI	SUBVENTION DRAC	7 263.00
R	F	PROGRAM		7407		74	DIFF	ARCHADMI	SUBVENTION ODIA - ONDA	-370.00
R	F	FONCTION		7408		74	PERS	ARCHPERS	SUBVENTIONS VILLE GRANVILLE - PERSONNEL	-9 125.00
R	F	PROGRAM		7409		74	DIFF	ARCHADMI	MECENAT ET PARTENARIATS	13 800.97
R	F	FONCTION		7410		74	PERS	ARCHPERS	SUBVENTION RENAR POUR PERSONNEL	4 201.49
R	F	PROGRAM		7411		74	DIFF	ARCHADMI	PARTENARIATS PROFESSIONNELS (CNV, SACEM, SACD)	461.31
R	F	FONCTION		7588		75	ARCH	ARCHADMI	AUTRES PDTS DIVERS DE GESTION COURANTE	-97.00
R	F	FONCTION		7718		77	PERS	ARCHPERS	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONELS / OPE DE GESTION	10 880.93
									TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**6 944.91**

La section d'investissement s'équilibre 0 €, conformément au tableau suivant :

D/R	I/F	Gestionnaire	Fonction	Nature	Opération	Chapitre	Service	Antenne	Libellé	Montant
D	I	FINANCES		020		020	FIN		DEPENSES IMPREVUES	-7 661.00
D	I	FINANCES		2183		21	FIN		MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	7 661.00
									TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**0.00**

Sous réserve que ces propositions recueillent son accord, le Conseil d'administration est invité à adopter les termes de la délibération suivante :

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1412-1, L.2221-1 à L.2221-10, R.2221-1 à R.2221-52,

VU les statuts de l'EPIC Archipel adoptés par délibération du Conseil municipal n°2016-12-173 en date du 15/12/2016 et notamment leur article 21 qui évoque que l'EPIC doit voter son budget primitif afin d'engager régulièrement ses dépenses et d'encaisser les recettes liées aux services rendus.

VU la délibération n°Arch. 2020-01-DL-01 en date du 13 janvier 2020, adoptant le budget primitif pour l'exercice 2020,

VU les statuts de l'EPIC Archipel dans ses articles 11 et 15 qui prévoient les attributions respectives du Conseil d'administration et du directeur.

CONSIDÉRANT qu'après le vote du budget primitif, le Conseil d'Administration a la possibilité de la modifier jusqu'à la fin de l'exercice auquel il s'applique, en adoptant des décisions modificatives, afin de prendre en compte les modifications se déroulant dans l'année et non prévue initialement,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DÉCIDE

ARTICLE 1er :
D'inscrire la décision modificative n°3 au budget d'investissement pour l'exercice 2020 et dont la balance s'établit conformément aux tableaux ci-dessus.

ARTICLE 2 :
De charger Monsieur le Directeur de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Rapporteur : Mme la Présidente

Arch. 2020-11-DL-23 – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE RELATIVE AUX SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS VOIX FIXES, MOBILES, M2M ET ACCÈS INTERNET ISOLÉ.

La Ville de Granville va lancer une consultation pour les services de télécommunications Voix Fixes, Mobiles, M2M, et accès Internet isolé relevant des marchés TIC (technologies de l'information et de la communication) et nécessitant la constitution d'un groupement de commande afin :

- D'optimiser les coûts en autorisant une concurrence aussi élargie que possible,
- De répondre aux besoins des utilisateurs en exploitant les nouveaux services proposés sur le marché,
- De sécuriser la mise en place des marchés,
- De simplifier la gestion des marchés.

Ce groupement concernerait les collectivités et établissements suivants :

- Ville de Granville
- Communauté de Communes Granville Terre et Mer
- Office de tourisme Granville Terre et Mer
- Epic Archipel
- Centre Communal d'Action Sociale
- Syndicat Mixte d'Assainissement de l'Agglomération Granvillaise
- Syndicat de Mutualisation de l'eau Potable du Granvillais et de l'Avranchin.
- La Commune de Jullouville.
- La Commune de Saint-Pair S/Mer.
- La Commune de Donville-les-Bains.

Aux termes de l'article L.2113-7 du Code de la commande publique, *« la convention constitutive du groupement, signée par ses membres, définit les règles de fonctionnement du groupement. Elle peut confier la charge de mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution du marché public au nom et pour le compte des autres membres »* :

- La coordination serait donc confiée à la Ville de Granville.
- L'organe de décision devant intervenir dans le choix du ou des titulaires serait une commission d'appel d'offres spécifique (procédures formalisées) composée d'un membre titulaire et d'un membre suppléant des commissions d'appel d'offres de chaque entité.
- La présidence de la Commission serait assurée par le représentant du coordonnateur.

Sous réserve que ces propositions recueillent son accord, le Conseil d'administration est invité à adopter les termes de la délibération suivante :

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1111-2 et L. 2121-29,

VU le Code de la commande publique et notamment son article L.2113-7,

VU le projet de convention à intervenir,

CONSIDÉRANT la nécessité de constituer un groupement spécifique pour les services de télécommunications Voix Fixes, Mobiles, M2M, et accès Internet isolé relevant des marchés TIC (technologies de l'information et de la communication),

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

A l'Unanimité

DÉCIDE

ARTICLE 1er:
D'approuver les termes de la convention de groupement de commande à intervenir entre la Commune de Granville, la Communauté de communes Granville Terre et Mer, le Syndicat Mixte d'Assainissement de l'Agglomération Granvillaise (SMAAG), le Syndicat Mixte d'eau Potable du Granvillais et de l'Avranchin (SMPGA), le Centre Communal d'Action Sociale de Granville, l'Office de tourisme Granville Terre et Mer, la Commune de Jullouville, la Commune de Saint-Pair S/Mer, la Commune de Donville-les-Bains et l'EPIC Archipel de Granville.

ARTICLE 2 :
De désigner parmi les membres du Conseil d'Administration de l'EPIC Archipel, un membre titulaire et un membre suppléant :

Madame Isabelle ARTUR-MONNERON en qualité de titulaire.

Madame Françoise MARGUERITE-BARBEITO en qualité de suppléante.

ARTICLE 3 :
D'autoriser Monsieur le Directeur à signer cette convention, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES GC2002

A - Objet du groupement de commandes

Un groupement de commandes est constitué selon les dispositions des articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique.

La présente convention concerne :

Services de télécommunications Voix Fixes, Mobiles, M2M, et accès Internet isolé

Le groupement a pour objectif de couvrir un besoin précis, donc de lancer une seule consultation.

B - Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa notification à chaque membre du groupement de commandes.

Elle est conclue pour toute la durée nécessaire à l'exécution de l'ensemble des prestations objet de la convention soit 4 ans.

C - Coordonnateur du groupement

Les parties à la convention conviennent de désigner le membre suivant comme coordonnateur du groupement : VILLE DE GRANVILLE.
Le siège du coordonnateur est situé :
Hôtel de Ville
Cours Jonville
BP 409
50404 GRANVILLE CEDEX

En cas de sortie ou de toute autre hypothèse ou le coordonnateur ne serait plus en mesure d'assurer ses missions, un avenant à la convention interviendrait pour désigner un nouveau coordonnateur.

D - Missions du coordonnateur

Le coordonnateur a en charge l'organisation des procédures de passation dans le respect des règles du Code de la commande publique. Cela aboutit au choix de prestataires communs à l'ensemble des membres du groupement.

Le coordonnateur signe, notifie et assure aussi la bonne exécution du contrat, au nom de l'ensemble des membres du groupement.

Il est également responsable des autres missions suivantes :

Ordre	Désignation détaillée
1	Définir l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation
2	Procéder à l'inventaire des besoins des membres du groupement
3	Élaborer le dossier de consultation des entreprises
4	Procéder à la constitution des dossiers de consultation
5	Assurer la publication de l'avis d'appel public à la concurrence
6	Mettre en ligne les dossiers de consultation aux candidats
Ordre	Désignation détaillée
7	Recevoir les offres
8	Envoyer les convocations aux réunions de la commission d'appel d'offres
9	Préparer les procès-verbaux et assurer la rédaction des décisions de la commission d'appel d'offres lors de ses séances d'ouverture des plis et de jugement des offres
10	Informer les candidats retenus et non retenus des choix de la commission d'appel d'offres
11	Mettre en forme les marchés après attribution par la commission d'appel d'offres
12	Informer les établissements membres du groupement des candidats retenus
13	Transmettre une copie des pièces du marché à chaque membre du groupement
14	Procéder à la publication de l'avis d'attribution

E - Membres du groupement

Sont membres du groupement les établissements suivants :
- VILLE DE GRANVILLE
- COMMUNAUTE DE COMMUNES GRANVILLE TERRE ET MER
- OFFICE DE TOURISME GRANVILLE TERRE ET MER
- EPIC ARCHIPEL
- CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
- SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMERATION GRANVILLAISE
- SYNDICAT DE MUTUALISATION DE L'EAU POTABLE DU GRANVILLAIS ET DE L AVRANCHIN
- COMMUNE DE JULLOUVILLE
- COMMUNE DE SAINT PAIR SUR MER
- COMMUNE DE DONVILLE LES BAINS

F - Obligations des membres du groupement

Chaque membre du groupement s'engage à :

Ordre	Désignation détaillée
1	Transmettre la délibération approuvant l'adhésion au groupement de commande et désignant les élus siégeant (un titulaire et un suppléant) en commission d'appel d'offres spécifique.
2	Transmettre un état prévisionnel de ses besoins quantitatifs et qualitatifs dans les délais fixés par le coordonnateur
3	Indiquer au coordonnateur la personne habilitée qui siègera à la commission d'appel d'offres du groupement
4	Participer aux réunions de la commission d'appel d'offres du groupement

G - Organe de décision

L'organe de décision devant intervenir dans le choix du ou des titulaires du contrat est la c***ommission d'appel d'offres spécifique*** au groupement.

Elle sera composée :

- d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement et d'un suppléant.

En outre, la commission sera présidée par le représentant du coordonnateur.

H - Frais de gestion du groupement

Chaque membre participe aux frais de gestion du groupement. Le coordonnateur leur adressera en ce sens une demande de remboursement chiffrée et détaillée.

La charge financière des différentes publications éventuelles est répartie entre tous les membres du groupement de façon égale.

I - Modalités financières

Chaque membre du groupement émettra ses bons de commandes et s'acquittera de la totalité du paiement des factures auprès du titulaire du marché (Il peut y avoir plusieurs titulaires selon les lots).

J - Modalités d'adhésion au groupement

Chaque membre adhère au groupement de commandes en adoptant la présente convention par décision de l'instance autorisée. Une copie de la décision est notifiée au coordonnateur du groupement de commandes. La signature de la présente convention vaut adhésion au groupement de commandes.

K - Modalités de retrait du groupement

Dès lors qu'une consultation a été engagée et en dehors de tout motif d'intérêt général, les membres du groupement n'ont plus la possibilité de se retirer du groupement de commandes.

L - Règlement des litiges

Tout litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention qui n'aurait pu être réglé par voie de conciliation, sera de la compétence du Tribunal Administratif de Caen
3 à 5 rue Arthur Leduc
BP 25086
14050 CAEN CEDEX 4
Tél : 02 31 70 72 72
Télécopie : 02 31 52 42 17
Courriel : greffe.ta-caen@juradm.fr

Fait à Granville, le .....,

Membre	Représentant	Fonction	Signature
VILLE DE GRANVILLE	Gilles MENARD	Maire	
OFFICE DE TOURISME GRANVILLE TERRE ET MER	Deborah LE GOFF	Directrice	
COMMUNAUTE DE COMMUNES GRANVILLE TERRE ET MER	Stéphane SORRE	Président	
ARCHIPEL	Marc GOURREAU	Directeur	
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	Jean-René LEDOYEN	Vice-Président	
SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSE-MENT DE L'AGGLOMERATION GRANVILLAISE	Michel PICOT	Président	
SYNDICAT DE MUTUALISATION DE L'EAU POTABLE DU GRANVILLAIS ET DE L'AVRANCHIN	Vincent RAILLIET	Président	
COMMUNE DE JULLOUVILLE	Alain BRIERE	Maire	
COMMUNE DE SAINT-PAIR-SUR-MER	Annaïg LE JOSSIC	Maire	
COMMUNE DE DONVILLE LES BAINS	Gaëlle FAGNEN	Maire	

Rapporteur : Mme Florence ROPARS

Arch. 2020-11-DL-24 – APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'EPIC ARCHIPEL.

Le règlement intérieur détermine les règles de fonctionnement de l'établissement, en compléments des statuts, destiné à l'ensemble des usagers de l'EPIC.
Comme indiqué dans l'Article 7 des statuts de l'EPIC, le règlement intérieur est préparé par le Directeur et adopté par le Conseil d'administration dans les six mois qui suivent l'installation du CA. Il a été présenté par le Directeur, aux membres du Conseil d'administration lors de la séance tenue le 6 octobre 2020.

L'Article 11 des statuts stipule qu'il est de l'attribution du Conseil d'Administration de voter le règlement intérieur de l'EPIC Archipel. Il constitue à la fois son mode de fonctionnement ainsi que la règlementation qui s'y applique, tant pour les usagers que pour les membres du Conseil d'Administration.

Comme le prévoit l'article 11 des statuts, il est de l'attribution du Conseil d'administration de voter le règlement intérieur de l'EPIC Archipel qui détermine les règles de fonctionnement de cet établissement, en complément des statuts, ainsi que la règlementation qui s'applique aux utilisateurs de cet équipement.

Sous réserve que ces propositions recueillent son accord, le Conseil d'administration est invité à adopter les termes de la délibération suivante :

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1412-1, L2221-1 à L.2221-10, R.2221-1 à R.2221-52 ;

VU les statuts de l'EPIC Archipel adoptés par délibération du Conseil municipal n°2016-12-173 en date du 15 décembre 2016, et notamment leur article 11,

CONSIDÉRANT la nécessité d'arrêter un règlement intérieur en application de l'article 11 des statuts,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DÉCIDE :

ARTICLE 1er :
D'arrêter le règlement intérieur annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 :
De charger Monsieur le Directeur de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA RÉGIE DOTÉE DE LA PERSONNALITÉ MORALE ET DE L'AUTONOMIE FINANCIÈRE A CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DÉNOMMÉE « ARCHIPEL »

1 – Fonctionnement administratif de l'EPIC

Les dispositions ici présentes complètent celles prises dans les statuts de l'EPIC Archipel. Accepter ce règlement intérieur, c'est aussi accepter et reconnaître les statuts auxquels il se réfère.

1.1 – Modalités pour les réunions du Conseil d'Administration

- Le Conseil d'Administration se réunit au moins une fois par trimestre.
- Le Conseil d'Administration se réunit et délibère à la Mairie de la Commune ou dans les locaux de l'EPIC Archipel.
- La Présidente de l'EPIC peut réunir le Conseil d'Administration chaque fois qu'elle le juge utile.
- Toute convocation émane de la Présidente de l'EPIC. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour. La convocation est mentionnée au registre des délibérations. Elle est adressée par écrit sous quelque forme que ce soit (courrier traditionnel ou dématérialisé). La convocation précise la date, l'heure et le lieu de la réunion. Les notes de synthèse des sujets à l'ordre du jour sont jointes à la convocation.
- Les convocations sont envoyées aux membres du CA 5 jours francs avant la date de réunion.
- Le dossier de présentation du CA doit être adressé, aux membres de celui-ci, 5 jours francs avant la date de réunion.
- Il appartient à la Présidente de fixer l'ordre du jour.
- Tout membre du Conseil d'Administration a le droit, dans le cadre de ses fonctions, d'être informé des affaires de l'EPIC qui font l'objet d'une délibération.
- Les salariés de l'EPIC assurent la diffusion de l'information auprès des membres élus par les moyens matériels qu'ils jugent les plus appropriés.

1.2 – Tenue des séances du Conseil d'Administration

- Le Conseil d'Administration est présidé par la Présidente et, à défaut par la Vice-Présidente.
- La Présidente procède à l'ouverture des séances, vérifie le quorum, dirige les débats, accorde la parole, rappelle les orateurs à l'affaire soumise au vote. Elle met fin s'il y a lieu aux interruptions de séance, met aux voix les propositions et les délibérations, décompte les scrutins, juge conjointement avec le secrétaire de séance les épreuves de votes, en proclame les résultats, prononce la suspension et la clôture des séances après épuisement de l'ordre du jour.
- Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.
- Le quorum doit être atteint à l'ouverture de la séance mais aussi lors de toute question soumise en délibération.
- Si le quorum n'est pas atteint, à l'occasion de l'examen d'un point de l'ordre du jour soumis à délibération, la Présidente lève la séance et renvoie la suite des affaires à une date ultérieure.
- Les pouvoirs donnés par les membres du conseil absents n'entrent pas en compte dans le calcul du quorum.
- Un membre du conseil empêché d'assister à une séance peut donner à un collègue de son choix, pouvoir écrit de voter en son nom. Un même membre du conseil ne peut être porteur que d'un seul pouvoir. Le pouvoir est toujours révocable. Sauf cas de maladie dûment constatée, il ne peut être valable pour plus de trois séances consécutives.
- Les délibérations sont prises à la majorité absolue des pouvoirs exprimés.
- Lorsqu'il y a partage égal des voix et sauf cas de scrutin secret, la voix de la Présidente est prépondérante.
- Les bulletins ou votes nuls et les abstentions ne sont pas comptabilisés.
- Le Conseil d'Administration vote ordinairement à main levée. Il est constaté par la Présidente qui recense le nombre de votants pour, le nombre votants contre et le nombre d'abstentions.

1.3 – Comptes rendus des débats et des decisions

- Les délibérations sont inscrites par ordre de dates. Elles sont signées par la Présidente.
- La signature de tous les membres présents à la séance, où mention est faite de la cause qui les a empêchés de signer, est déposée sur la dernière page du procès-verbal de la séance, après l'ensemble des délibérations.
- Une fois établi, ce procès-verbal est tenu à la disposition des membres du Conseil d'Administration qui peuvent en prendre connaissance quand ils le souhaitent.

1.4 – Prévention des conflits d'intérêts

- Constitue un conflit d'intérêt toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction.
- Ceci peut conduire les membres du conseil concernés à ne pas intervenir sur un sujet et à ne pas siéger au Conseil d'Administration lorsque le sujet est évoqué.

1.5 – Le Conseil d'Administration et les dispositions relatives au code du travail

- Le Conseil d'Administration veillera, en lien avec le Directeur (dont c'est la charge), dans le cadre des personnels employés pour le fonctionnement de l'EPIC Archipel à faire respecter les dispositions relatives aux droits de la défense des salariés définis aux articles L. 1332-1 à L. 1332-3 ou par la convention collective applicable « Entreprises artistiques et culturelles ».
- Le Conseil d'Administration veillera également, en lien avec le Directeur (dont c'est la charge), dans le cadre des personnels employés pour le fonctionnement de l'EPIC Archipel à faire respecter les dispositions relatives aux harcèlements moral et sexuel et aux agissements sexistes prévues par le présent code du travail.

2 – Conditions générales d'accès aux bâtiments sous la responsabilité de l'EPIC

- Les salles de l'EPIC Archipel sont ouvertes, aux horaires spécifiques, indiqués sur l'ensemble des supports de communication (Site internet, plaquette...). Il est interdit de s'introduire sur le site en dehors des heures d'ouverture y compris pour les expositions temporaires.
- L'accès des zones en cours d'aménagement est expressément interdit au public.
- L'accès aux salles est strictement interdit aux enfants non accompagnés, ainsi qu'aux animaux, à l'exception des chiens accompagnant les déficients visuels.
- Sauf autorisation expresse, écrite et préalable de la Direction de l'EPIC Archipel, aucun moyen de transport n'est admis dans l'enceinte des locaux, à l'exception des fauteuils roulants des personnes malades ou handicapées ne fonctionnant pas à l'aide de carburants inflammables.
- Les poussettes et tout objet encombrant (parapluie, skate, casques de vélo ou de moto...) doivent être obligatoirement déposées en consigne.
- Dans les espaces de parking et de circulation du site, le Code de la Route s'applique. Les véhicules autorisés doivent circuler à vitesse très réduite permettant un arrêt immédiat en toutes circonstances, selon le plan de circulation en vigueur sur le site.

3 – Conditions particulières d'accès aux bâtiments sous la responsabilité de l'EPIC

3.1 – Les spectacles organisés par l'Archipel ou par un tiers (lors de locations notamment)

- Tous les spectateurs (enfants y compris), à l'exception des bénévoles, des artistes, des techniciens et du personnel encadrant dédiés à une représentation ou une manifestation, doivent impérativement être en possession d'un billet payant, d'une invitation ou d'un titre de servitude. Les titres de servitudes sont délivrés exclusivement par la Direction de l'EPIC Archipel. Dans le cadre de location, ils pourront être délivrés par le loueur avec l'accord de la Direction.
- Les spectateurs sont tenus de respecter les consignes imprimées sur les billets.
- Toute personne présente au titre d'une intervention sur la manifestation en cours (artistes, techniciens, journalistes, personnels de production ou ses sous-traitants, personnel de l'établissement ou ses sous-traitants) doit être munie, dans la mesure du possible d'un badge d'identification visible, dénommé accréditation.
- Ces badges sont émis pour chaque manifestation par la Direction de l'EPIC Archipel.
- Aucune personne n'est autorisée à pénétrer dans les établissements sans accréditation ou sans billet.
- En cas d'annulation d'un spectacle, ou d'un événement pouvant entraîner le remboursement des billets, ledit remboursement est assuré par l'Organisateur des manifestations concernées ou ses distributeurs désignés.
- Le public est tenu de respecter la numérotation des places, lorsque le spectacle n'est pas en placement libre et de suivre les indications données par le personnel pour le conduire à sa place ou à l'espace autorisé.

3.2 – Les locations de salle

- La salle de l'Archipel et le Théâtre de la Haute Ville ne pourront aucunement être prêtés à titre gracieux, à l'exception des choix de l'Archipel qui entrent dans le cadre de référence du conventionnement (Scène Conventionnée d'Intérêt National).
- Pour les locataires des salles de l'EPIC Archipel, un règlement d'utilisation doit être daté et signé par les locataires. Les deux documents étant inextricablement liés, accepter les modalités d'utilisation des salles, c'est aussi accepter de facto l'ensemble des modalités présentes dans ledit règlement intérieur.
- Toute personne présente au titre d'une manifestation, en dehors de la programmation de l'EPIC Archipel, doit être munie, dans la mesure du possible, d'un badge d'identification visible, dénommé accréditation.
- Ces badges sont émis pour chaque manifestation par l'Organisateur de l'événement en accord avec la Direction de l'EPIC Archipel.
- Aucune personne n'est autorisée à pénétrer dans l'établissement sans accréditation ou présentation d'un justificatif (notamment livreurs, entreprises extérieures...).

- En cas d'annulation d'un événement pouvant entraîner le remboursement de billets, ledit remboursement est assuré par l'Organisateur en charge de la manifestation.
- Le public est tenu de respecter les prescriptions de l'Organisateur (dans le cadre de la législation en vigueur, notamment sécurité incendie) lors d'une manifestation programmée en dehors des activités de l'EPIC Archipel.
- En plus de devoir scrupuleusement tenir compte dudit règlement intérieur, l'Organisateur d'une manifestation dans l'enceinte de l'Archipel ou du Théâtre de la Haute Ville doit s'engager personnellement, en signant un règlement d'utilisation qui lui sera remis lors de la contractualisation avec la Direction de l'EPIC.
- L'Archipel et le Théâtre de la Haute Ville ne sont pas des salles polyvalentes. Toutes manifestations à caractère privé sont interdites (Mariages, baptêmes ...). Seules, les manifestations culturelles encadrées par des enseignants ou des artistes professionnels sont tolérées (classes culturelles, ateliers de pratiques artistiques ...)
- L'Archipel et le Théâtre de la Haute Ville ne peuvent recevoir des manifestations à caractère politique, religieux ou syndical.
- La direction de l'Archipel se réserve le droit de ne pas accepter une manifestation qui ne correspondrait pas à l'éthique du lieu (Ex. Colloques sur les sciences occultes, spectacles ou expositions n'ayant qu'un intérêt artistique très limité...) et de rester juge des représentations et des congrès qu'elle accueille.
- La mission première de l'Archipel est d'ordre culturel et artistique. Toute manifestation autre n'est pas prioritaire.
- Pour l'annonce d'un congrès ou d'un spectacle, des affiches et banderoles peuvent être installées dans les halls d'accueil des théâtres. Cependant, pour des raisons d'esthétisme et d'éthique, la direction se réserve le droit d'interdire certains supports d'information qui ne seraient pas en harmonie avec les lieux.
- Toutes installations dans les salles, les halls, les foyers ou bien les autres lieux devront faire l'objet d'une demande préalable auprès de la direction. Celle-ci se réserve le droit de refuser certains aménagements portant atteinte à l'esthétisme ou bien à la sécurité du lieu.

4 – Contrôle, sûreté et sécurité incendie

- Pour des raisons de sûreté, de sécurité incendie, d'urgence ou pour assurer le bon fonctionnement du service public, les visiteurs/spectateurs doivent se conformer strictement aux instructions du **personnel de sûreté et de sécurité incendie**, présent au sein de la Salle Archipel ou de la Salle Théâtre de la Haute Ville. Celui-ci a également pour mission d'assurer les interventions nécessaires en cas d'incident, d'accident, d'incendie, d'évacuation du bâtiment ainsi que de l'application du présent règlement.
- Pour des raisons de sûreté des personnes et pour la sauvegarde du patrimoine, le personnel de sûreté et sécurité incendie présents aux abords ou dans les établissements peut demander aux visiteurs/spectateurs d'ouvrir leurs sacs et d'en présenter le contenu à l'entrée, à la sortie ou en tout autre endroit de l'établissement.
- En période d'application du plan Vigipirate, la vérification du contenu des sacs est systématique et obligatoire. Toute personne est tenue de se conformer au contrôle de sécurité à l'entrée de l'établissement, nécessitant une palpation par des personnels qualifiés. Toute personne qui refusera de se prêter aux mesures de contrôle se verra refuser l'entrée de l'établissement ou en sera expulsée.
- Le déclenchement des alarmes incendie ne peut avoir lieu qu'en cas de nécessité. Tout abus sera puni.
- En cas d'incident majeur mettant en danger la sécurité des visiteurs et des personnels présents dans l'établissement, tels que problème technique important, incendie, alerte à la bombe ou découverte d'un colis suspect, l'évacuation de l'équipement sera déclenchée par une alarme sonore.

- Afin que l'évacuation se fasse dans les meilleurs délais et les meilleures conditions de sécurité, les visiteurs devront immédiatement et calmement s'orienter vers les issues de secours prévues à cet effet pour être guidés vers l'extérieur par le personnel de sécurité.

5 – **Règles de bienséances**

- Il est interdit de vapoter dans l'ensemble de l'établissement de l'Archipel et du Théâtre de la Haute Ville conformément au décret du 25 avril 2017 (Décret n°2017-633), issu de la Loi de Modernisation du Système de Santé, qui précise l'interdiction de vapoter dans « les lieux de travail fermés et couverts à usage collectif » .
- Il est interdit de fumer dans l'ensemble des établissements de l'Archipel et du Théâtre de la Haute Ville, conformément au décret du 15 novembre 2006 (applicable depuis le 1er février 2007).
- Il est, également, formellement interdit de faire usage de stupéfiants à l'intérieur ou aux abords de l'établissement, sous peine d'exclusion définitive.
- Il est interdit d'introduire des aliments ou des boissons dans les salles de spectacle. Des espaces publics sont prévus à cet effet au niveau du foyer de l'Archipel, du hall d'accueil du Théâtre de la Haute Ville.
- Pour les accès privés, réservées aux professionnels (régies, loges et bureaux), il est de la responsabilité du personnel de l'EPIC (permanent ou temporaire) et des formateurs du Théâtre de la Haute Ville d'utiliser correctement l'ensemble des appareils techniques, informatiques et électroménager mis à leur disposition (Veiller à respecter les règles de sécurité élémentaires)
- Il est interdit de se livrer à des actes religieux ou politiques, à des distributions de tracts, de procéder à des quêtes, souscriptions, collectes de signatures. Le commerce, la publicité (en dehors de celle définie par la Direction de l'Archipel) et la propagande sont également interdits au sein de l'établissement.
- De même, tous documents, tracts, badges, symboles ou banderoles présentant un caractère raciste ou xénophobe sont interdits.
- Afin de garantir le droit à l'image et le droit de la propriété intellectuelle et artistique, il est interdit, sauf autorisation expresse et écrite de la part de la Direction de l'EPIC Archipel, de prendre des photographies ou de procéder à des enregistrements visuels ou sonores, quels qu'ils soient. Le public est informé que pendant les manifestations, il est susceptible d'être photographié et filmé (notamment en raison des retransmissions radiophoniques et/ou télévisées).
- L'utilisation d'appareils bruyants (type radio, baladeurs, instruments de musique, etc...) est interdite au sein des établissements.
- Les téléphones portables doivent impérativement être éteints dans tous les espaces, en particulier dans les salles de spectacle. Leur utilisation n'est autorisée que par accord explicite de la Direction (Spectacle en lien avec l'objet numérique, conférences retranscrites sur smartphones ou tablettes...)
- Il est demandé aux visiteurs et spectateurs de s'abstenir de tout comportement agressif ou insultant, de toute attitude ou tenue vestimentaire contraire aux bonnes mœurs, susceptible d'incommoder les autres usagers ou le personnel présent sur le site.
- Pour préserver la qualité de l'accueil et maintenir en bon état tous les espaces des établissements, y compris les toilettes, il est interdit d'apposer des inscriptions ou des affiches sur tout bien meuble ou immeuble et de jeter des détritus par terre.
- Il est interdit d'utiliser les espaces ou équipements du site d'une manière non conforme à leur destination et d'une manière générale, d'entreprendre toute action susceptible d'entraîner une dégradation des lieux et équipements, y compris les éléments végétaux et/ou décoratifs des sites.
- Toute utilisation du réseau électrique de l'établissement par un visiteur/ spectateur est interdite, et passible d'expulsion et de sanction.
- Il est interdit de stationner aux abords proches de la salle de l'Archipel et du Théâtre de la Haute Ville, à l'exception des artistes ou Organisateurs d'événements ayant loué les salles.

6 – **Assurances**

- L'EPIC Archipel est détenteur d'une assurance pour les dommages qui seraient de son fait.

- Pour les Organisateurs d'événements ou les spectateurs : Lorsque la responsabilité de ceux-ci est reconnue, les personnes s'engagent à couvrir pécuniairement les dommages occasionnés, par leur responsabilité civile. Nous entendons par dommages les accidents corporels, matériels ou immatériels, causés aux tiers ou aux personnes se trouvant dans les locaux - à la suite de tous dommages, y compris les actes de vandalisme.

7 – Sanctions

- Toute infraction au présent règlement expose le contrevenant à l'exclusion de l'établissement et, le cas échéant, à des poursuites judiciaires.
- Toute tentative ou réalisation de vol, destruction, dégradation ou détérioration d'un objet mobilier ou immobilier est passible de sanction pénale (articles 311-1 et suivants, 322-1 et 322-2 du Code pénal).
- De manière générale, la Direction de l'Archipel peut faire procéder à l'évacuation (dans l'enceinte de ses locaux) de toute personne troublant l'ordre public.

Rapporteur : Mme Florence ROPARS

Arch. 2020-11-DL-25 – APPROBATION DU RÈGLEMENT D'UTILISATION DE L'ARCHIPEL ET DU THÉÂTRE DE LA HAUTE-VILLE.

Le règlement d'utilisation est à destination des utilisateurs de la salle de l'Archipel et du Théâtre de la Haute Ville en tant que locataires. Ce règlement existe depuis la création du Théâtre de l'Archipel, le loueur doit en prendre connaissance et systématiquement le signer. Il définit les conditions, les obligations et les responsabilités des utilisateurs.

Le règlement intérieur a été présenté par le Directeur, aux membres du Conseil d'administration lors de la séance tenue le 6 octobre 2020.

Sous réserve que cette proposition recueille son accord, le Conseil d'administration est invité à adopter les termes de la délibération suivante :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et particulièrement ses articles L.1412-1, L.2221-1 à L.2221-10, R.2221-1 à R.2221-52,

VU le paragraphe 3.2 du règlement intérieur de l'EPIC Archipel, relatif aux conditions particulières d'accès aux bâtiments sous la responsabilité de l'EPIC – Les locations de salles,

CONSIDÉRANT la nécessité d'approuver un nouveau règlement d'utilisation pour les salles des théâtres de l'Archipel et de la Haute Ville,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

DÉCIDE :

ARTICLE 1er :
D'approuver le nouveau règlement d'utilisation des salles des théâtres de l'Archipel et de la Haute Ville, annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 :
De charger Monsieur le Directeur de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ARCHIPEL/ THÉÂTRE HAUTE VILLE
RÈGLEMENT D'UTILISATION

Article 1 - Conditions d'utilisation des salles de l'Archipel et du Théâtre de la Haute ville

1°) L'Archipel et le Théâtre de la Haute Ville sont réservés pour des réunions (de type colloques, séminaires, congrès, organisés par des entreprises ou des associations) ainsi qu'à des spectacles.
Toutes manifestations à caractère familial (mariages, baptêmes) ne peuvent avoir lieu dans ces salles.

2°) L'Archipel et le Théâtre de la Haute Ville sont loués pour de courtes périodes à des personnes morales ou physiques. Ce caractère nominatif interdit la sous-location ou le prêt de tout ou partie de la structure.

3°) Une réduction de 15% du devis de location est accordée aux entreprises de la Communauté de Communes Granville, Terre et Mer.

4°) Une réduction de 20% du devis de location est accordée aux associations la Communauté de Communes de Granville, Terre et Mer.

5°) Une réduction de 20% du devis de location est accordée aux entreprises partenaires de l'EPIC Archipel (sponsors ou mécènes).

6°) Une réduction de 25% du devis de location est accordée aux associations de la Ville.

Article 2 - Modalités de Location

1°) Pour chaque location est établi un contrat-réservation de location entre le loueur (L'EPIC Archipel) et le locataire (Le demandeur et signataire).

2°) Un état des lieux est établi avant et après l'utilisation des salles. Un état des lieux contradictoire sera dressé lors de la prise de possession des locaux ainsi que lors de leur restitution. A cet état des lieux, assistera le responsable de la location ou son représentant. La même personne devra être présente aux deux états des lieux (avant et après la manifestation). A défaut, aucune contestation ne pourra être prise en considération.

3°) Les tarifs de la location restent en vigueur du 1er janvier au 31 décembre de l'année en cours. Les tarifs applicables sont ceux de l'année de la location, approuvés par le conseil d'administration de l'EPIC Archipel.

4°) La réservation ne sera définitive qu'après dépôt des arrhes : 30% du devis.

5°) Une caution de 762 euros est exigée à la prise en charge de la salle de spectacle et de congrès et de 305 euros à la prise en charge des salles annexes dont le Théâtre de la Haute Ville.

6°) En cas de désistement, moins de 30 jours avant la date prévue, les arrhes restent la propriété du loueur. En outre, le locataire demeure redevable de la globalité de la location si l'annulation est faite moins d'une semaine avant la manifestation prévue.

7°) Le solde de la location sera à régler dans les 30 jours suivant la réception de la facture.

8°) Le dépassement des horaires, comprenant montage et démontage, entraîne une majoration de 10% sur chaque heure supplémentaire selon le tarif horaire (journée, soirée ou nuit).

9°) Il n'est pas possible pour le locataire de louer les salles sus nommées, sur les seuls créneaux horaires compris entre 22h00 et 06h00 du matin.

10°) Le demandeur peut utiliser le matériel dont dispose la salle de l'Archipel et du Théâtre de la Haute Ville. Du matériel annexe est, quant à lui, loué au tarif en vigueur. Dans le cas d'une utilisation du matériel d'éclairage et de son, un forfait assistance technique est appliqué (Tarif horaire de journée, de soirée et de nuit) : Un technicien spécialisé est mis au service du locataire.

11°) Pour une vente de boissons au bar de l'Archipel (1ère et 2ème catégorie), une demande doit être faite auprès de l'administration deux mois avant le début de la manifestation.

12°) Dans le cas où le locataire décide d'organiser une soirée spectacle à ***sa charge****, il lui incombe de déposer une demande écrite auprès de la S.A.C.E.M où de la S.A.C.D. Les frais S.AC.E.M / S.A.C.D sont à la charge du locataire. (CS 11409 50 Place Georges Pompidou 50000 SAINT LO CEDEX)*

13°) Il incombe à tout loueur se réservant l'usage du piano de concert de prendre en charge les frais d'accords.

14°) Le loueur doit assurer la propreté des salles dont il a la responsabilité. A défaut, un forfait ménage est appliqué pour chaque location en fonction de la salle utilisée et de la durée de la manifestation.

15°) Le loueur doit assurer la propreté des salles dont il a la responsabilité. A défaut, un forfait chauffage est appliqué pour chaque location (d'octobre à avril) en fonction de la salle utilisée et de la durée de la manifestation.

16°) Si des demandes sont formulées par le locataire pour obtenir des spectacles ou des animations, leur organisation et leur gestion en reviennent exclusivement à l'Archipel qui facturera lui-même cette prestation.

Article 3 – Règlement propre aux bâtiments gérés par l'EPIC Archipel

1°) Il est strictement interdit de fumer ou vapoter dans l'établissements de l'Archipel et du Théâtre de la Haute Ville.

2°) Tout animal, même tenu en laisse, n'est pas autorisé à pénétrer dans les lieux, à l'exception des chiens d'aveugles.

3°) L'usage de bougies, ainsi que de confettis sont interdits.

4°) Lors de congrès, les cars ne sont pas autorisés à stationner aux alentours de l'Archipel (notamment place du Maréchal Foch et parking du Casino). Ils doivent impérativement se rendre sur le parking de la Fontaine Bedeau.

5°) Toute transformation ou modification des installations existantes ainsi que des aménagements nouveaux, sont rigoureusement interdits. Il est également interdit de fixer quoi que ce soit sur les murs, les plafonds, les vitres, les portes, ainsi que sur les supports de communication de l'Archipel.
Tout aménagement pour les besoins d'une manifestation particulière devra faire l'objet d'un accord préalable avec la direction.

6°) Le nombre de places est limité à 443 personnes pour une manifestation assise et à 700 personnes pour une manifestation debout dans la grande salle de spectacle. Pour les salles annexes (Foyer et Galerie), le nombre de places est limité respectivement à 60 et 40 personnes. Pour le Théâtre de la Haute Ville, la jauge est de 63 places maximums.

7°) L'utilisateur doit se conformer aux consignes de sécurité affichées dans la salle.

8°) Le loueur s'engage à respecter les consignes qui pourront être données en fonction d'un contexte particulier comme celui de la crise sanitaire, elles pourront avoir une incidence sur l'utilisation des lieux et la jauge des salles.

Article 4 - Responsabilité

1°) L'utilisateur sera responsable de toutes les dégradations commises dans les salles, ou aux abords immédiats, durant la location et en raison de celle-ci. Ces dégradations éventuelles constatées lors de l'état des lieux de retour (Article 2, 2ème paragraphe), seront à la charge de l'utilisateur. La responsabilité de l'EPIC ne pourra être en aucun cas recherchée pour des faits provoqués ou subits par les utilisateurs ou participants qu'il s'agisse d'accidents, vols, dégradations ou autres.
L'utilisateur s'engage par conséquent à contracter une assurance valable pour garantir sa responsabilité civile. Il devra fournir à la réservation des locaux une attestation d'assurance.

2°) Le demandeur se doit de respecter les consignes de sécurité imposées par les salles. Pour certaines manifestations à risques, l'Archipel est en droit d'exiger que le demandeur s'assure les services d'une société de gardiennage.

3°) Il est aussi convenu que le preneur fera son affaire de l'assurance du matériel qu'il pourra introduire dans les locaux gérés par l'EPIC. L'EPIC Archipel ne pourra être tenu pour gardien ni chargé de la surveillance du matériel ou des objets entreposés.

4°) Il incombe au demandeur de veiller au parfait état de tous les lieux au rendu des salles.

5°) Un stock de vaisselle (verres, tasses à café et petites cuillères) peut être mis à la disposition de l'utilisateur (Cf autres prestations). Toute vaisselle cassée, disparue ou ébréchée sera facturée à l'utilisateur.

6°) Toute personne ou association qui n'aura pas respecté les prescriptions du présent règlement pourra se voir refuser l'attribution de la salle à l'occasion d'une nouvelle demande. De même, il peut se voir refuser le remboursement de sa caution.

Article 5 – Engagement

1°) La signature du présent document implique l'acceptation totale et inconditionnelle du règlement d'utilisation sus décrit.

2°) En signant ce document le loueur s'engage à respecter l'intégralité du règlement intérieur joint à ce document.

3°) Tous les cas sortant du cadre du présent règlement seront tranchés par le directeur de l'EPIC Archipel, et par Monsieur le Maire de Granville.

Fait à Granville, le
Le locataire*,

Pour l'Archipel,
le Directeur

** Faire précéder de la mention « Lu et approuvé ». Merci de bien vouloir apposer le cachet de la structure.*

Rapporteur : Monsieur Marc GOURREAU

Arch. 2020-11-DL-26 – BILAN D'ACTIVITÉ SAISON 2019-2020.

Le bilan d'activité relatif à la saison 2019/2020 est présenté en séance.

Sous réserve que ces propositions recueillent son accord, le Conseil d'Administration est invité à adopter les termes de la délibération suivante :

VU le Code général des collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1412-1, L2221-1 à L.2221-10, R.2221-1 à R.2221-52,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2016-12-173 du 15/12/2016 portant création de la régie à caractère industriel et commercial dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière – dénommée « ARCHIPEL », et approbation de ses statuts,

VU l'article 11 des statuts de l'EPIC Archipel, qui détermine les attributions du Conseil d'administration,

CONSIDÉRANT le bilan d'activité de la saison 2019/2020 de l'EPIC,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE UNIQUE :
De prendre acte du bilan d'activité de la saison 2019/2020, annexé à la présente délibération.

BILAN D'ACTIVITE
SAISON 2019 / 2020

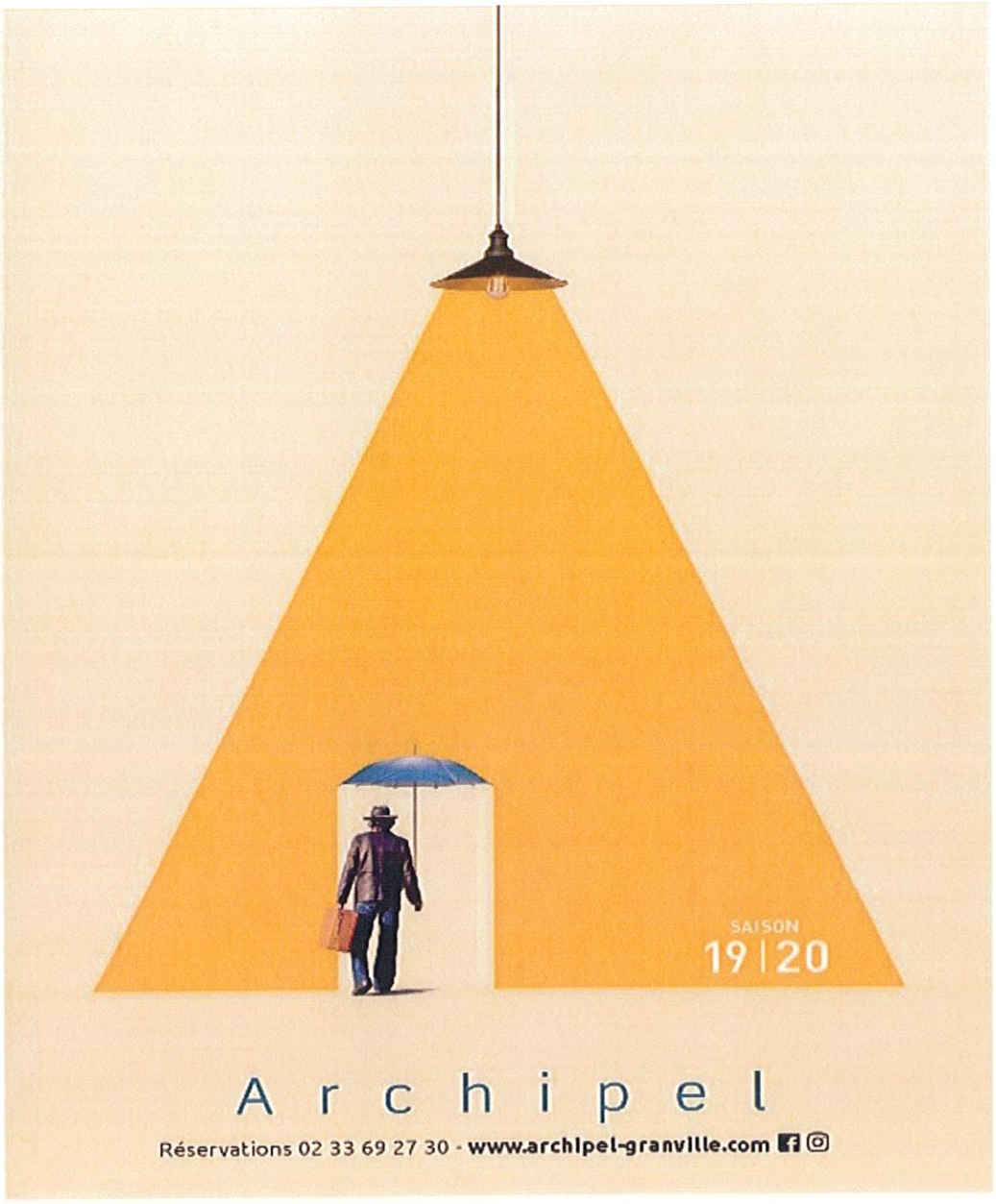

SOMMAIRE

Fiche N°1 : Fonctionnement

I – Personnel Permanent (p.4)
- 1.1 - Mouvements / Recrutements / Arrêts maladie
- 1.2 - Répartition des fonctions
- 1.3 - Personnels intermittents

II – Plan de formation (p.7)

III – Bénévoles (p.7)

IV – Accueil des stagiaires (p.8)

V – Fonctionnement structurel (p.9)
- 5.1 – Service au public
- 5.2 – Vie Statutaire

Fiche N°2 : Activité (Saison, Sorties de Bain, Réseau arts de la rue)

I – Evaluation saison (p.10)
- 1.1 – Saison 2018-2019 en quelques chiffres
- 1.2 – Fréquentation
- 1.3 – Tarifs
- 1.4 – Abonnements
- 1.5 – Partenariats
- 1.6 – Statistiques et analyses

II – Contenu saison (p.20)
- 2.1 – Programmation Tout Public
- 2.2 – Programmation Jeune Public
- 2.3 – Médiation
- 2.4 – Tableaux et outils d'analyse (notamment dans le cadre du conventionnement)

III – Archi'Plus saison (p.48)

IV – Locations de salles (p.49)

V – Bilan Sorties de Bain (p.50)
- 5.1 – Petit Bain
- 5.2 – Petit Bain s'anime

VI – Communication (p.55)
- 6.1 – La communication en chiffres
- 6.2 – Presse Saison*$
- 6.3 – Presse Sorties de Bain
- 6.4 – Presse Médiation & Sorties de chantier

--*-*

Préambule

A l'image de beaucoup de théâtres et structures culturelles, la saison 2019/2020 de l'Archipel aura subi quelques affres et changements profonds liés à de nombreux facteurs extérieurs. Ces mutations à la fois structurelles et internes ont transformé les pratiques ainsi que les paradigmes qui définissaient les métiers du spectacle vivant.

La crise sanitaire liée à la COVID19 aura, sans nul doute, affectée profondément le milieu du spectacle vivant. Le confinement puis l'interdiction des rassemblements auront porté un coup terrible à une activité déjà fragile car largement soutenue par les subventions et les fonds publics. De grandes inconnues demeurent en cette veille de nouvelle saison culturelle : le public reprendra-t-il aussi facilement le chemin des salles ? La confiance sera-t-elle à restaurer ou bien les spectateurs restent-ils acquis à la culture ? Retrouverons-nous les recettes de billetterie des années passées. Autant de questions qui restent en suspens à l'approche d'une possible « nouvelle vague » infectieuse. Malgré tout, la solidarité professionnelle a fonctionné et l'Archipel, comme bon nombre d'autres structures ont honoré leurs engagements financiers auprès de compagnies de la fin de saison et de celles du festival Sorties de Bain en dépit de l'absence des représentations prévues.

Autre changement important cette saison, le départ de deux collaboratrices de l'Archipel, l'une au poste des Relations Publiques et la seconde en charge de la communication. Liées à des volontés personnelles, ces deux mutations n'ont pas été simples à gérer durant une période instable où nous avons dû repenser notre manière de travailler tout en restant présent via l'opération « Petit Bain » (notamment) auprès du public. Là encore, l'équipe a tenu bon et a su prendre les bonnes décisions en cette période instable.

Enfin, les hésitations gouvernementales quant aux élections municipales entre les deux tours, n'ont pas facilité la vie de l'EPIC. Ayant été élue dès le premier tour à la Mairie de Donville les Bains, la Présidente de ce dernier n'a pu assurer les derniers Conseils d'Administration. Il nous a fallu repenser notre mode de fonctionnement et faire appel à la Vice-Présidente, elle-même partie depuis peu vers d'autres horizons professionnels et géographiques.

Ainsi donc, ce bilan mettra-t-il en exergue et dans le détail une saison chaotique et incomplète en raison des profonds bouleversements survenus. Quoique instable, cette saison nous aura permis néanmoins de nous réinventer et de changer nos modes de fonctionnement. Face à l'adversité, nous avons appris à nous adapter et mettre en place de nouvelles techniques privilégiant notamment le travail à distance, la visioconférence et des applications partagées. Positifs, ces derniers ont été un plus afin de limiter nos déplacements en dehors du travail de programmation.

Fiche n°1 : LE FONCTIONNEMENT

I - Le personnel permanent

La convention collective de référence est celle des « Entreprises culturelles et artistiques » pour l'ensemble des salariés à l'exception du Directeur de l'Etablissement Public qui est employé selon le régime contractuel de la fonction publique pour une durée de 3 ans.
Au 31 août 2020, l'Archipel emploie 10 permanents : 9 titulaires à temps plein, 1 titulaire à temps partiel (80%).

1.1 - Les mouvements/recrutements/arrêts maladie

- Permanents

* L'EPIC dispose de 10 permanents (7 en CDI et 3 en CDD).
* La Ville de Granville met à disposition deux personnels Ville :
    - Sylvie Brin, adjointe administratif principal de 2ème classe à 100%
    - M. Gilles Hamel, adjoint technique principal de 1ère classe à 30%

- Temporaires

* Sébastien Jossic a assuré le poste d'adjoint de billetterie du 29 août au 31 décembre 2019 en tant que salarié temporaire avant d'être embauché en tant que salarié permanent au 1er janvier 2020 à 80%, pour assurer le poste d'assistant commercial.
* Mélanie Thorel assurera le remplacement de Lucile Grandin du 17 février au 31 décembre 2020.
* Noémie Morin a assuré l'arrêt maladie d'Isabelle Guiné du 11 mars au 30 avril.

- Mouvements

* Lucile Grandin a quitté ses fonctions de Responsable des Relations Publiques le 14 février 2020
*Isabelle Guiné a quitté ses fonctions de Responsable de la Communication le 21 août 2020.
- Arrêts maladie : 130 jours.

1.2 - Répartition des fonctions

- Direction : 2 personnes

¤ Marc Gourreau
Directeur, en charge de la programmation et le développement du projet Archipel.
¤ Florence Ropars
Administratrice

- Administration/comptabilité : 2 personnes

¤ Patrice Lemare
Chef comptable
¤ Sylvie Brin
Secrétaire de direction

- Communication/relations publiques : 3 personnes

¤ Mélanie Thorel / Lucile Grandin
Responsable Relations publiques
¤ Marie Hespel
Attachée aux Relations Publiques et à la Communication
¤ Isabelle Guiné
Responsable de la communication et des relations presse

- Accueil du public/billetterie/standard : 1 personne

¤ Sandrine Brucelle
Chargée de billetterie

- Sorties de Bain / Réseau ReNAR : 1 personne

¤ Annabelle Bouchaud
Chargée de Production. Temps de travail partagé : mi-temps Archipel – mi-temps Réseau ReNAR.

- Technique : 2 personnes

¤ Olivier Chaumat
Régisseur Général
¤ David Trives
Régisseur adjoint

1.3.- Le personnel intermittent

Pour cette saison, l'Archipel a employé un peu moins d'intermittents et ce pour plusieurs raisons :
- L'annulation des spectacles de la fin de saison, à la suite du confinement et l'annulation du festival en juillet.
- Toutefois, par solidarité avec les régisseurs intermittents, une indemnité a été versé aux personnes qui devaient être embauchées dans le cadre du festival.

Saison	Nbre d'heures	Nbre de cachets	Techniciens	Artistes	Salaires bruts
2015-2016	527	15	10	7	14 980 €
2016-2017	768	21	9	3	20 400 €
2017-2018	643	1	11	1	13 931 €
2018-2019	730	0	18	0	15 634 €
2019-2020	420	0	12	0	9 045 €

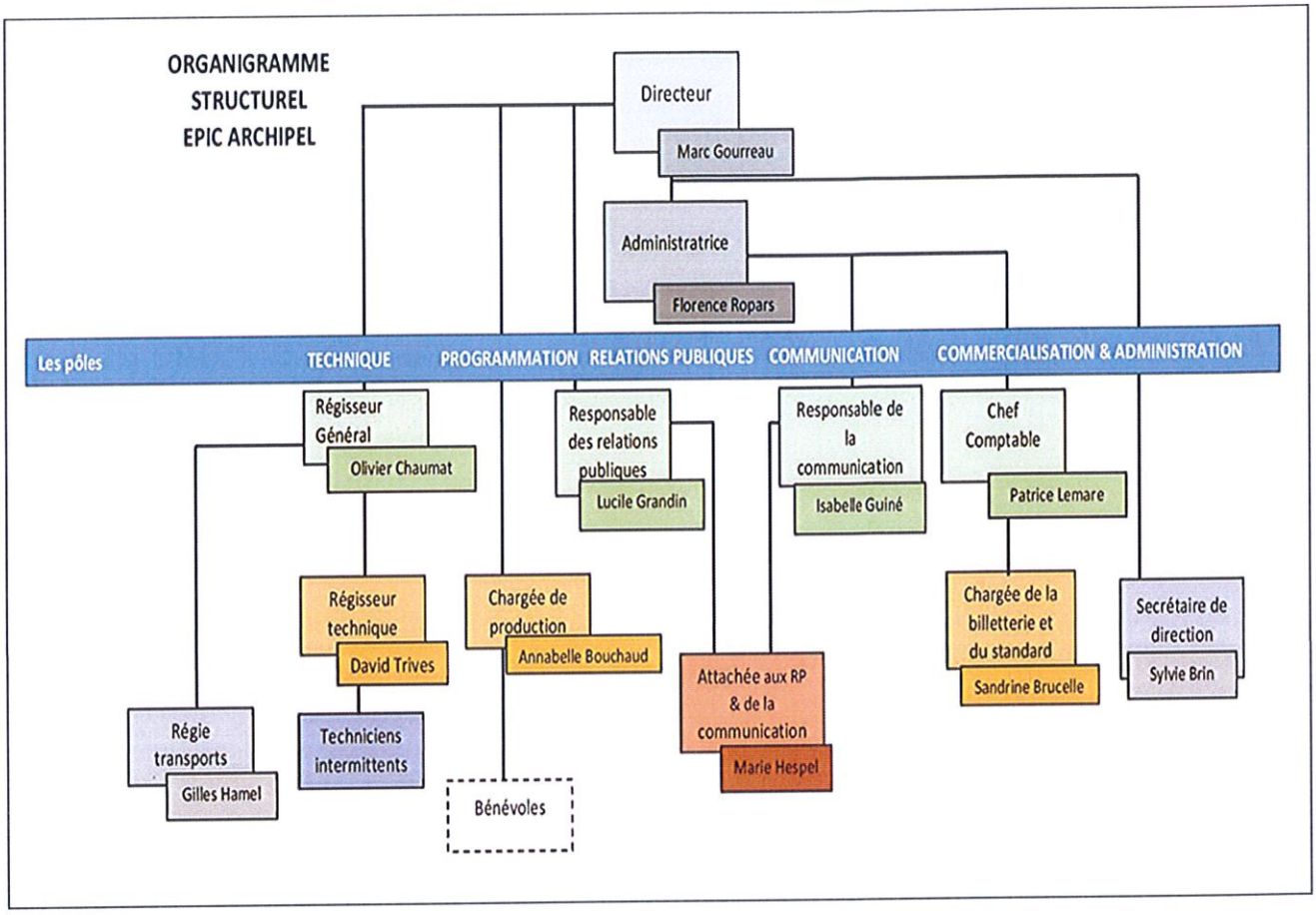

II - Plan de Formation

Le personnel a régulièrement des formations afin de lui permettre de suivre soit l'évolution des équipements, soit les dispositions réglementaires de sécurité, ou bien encore de se perfectionner sur les techniques et outils mis à leur disposition.
Dépenses consacrées à la formation : **1 233 €**

Dates intervention	Type de formation	Personnel concerné	Durée	Coût
23/09/2019	Recyclage des SST	9	1 jours	773 €
12 au 14/05/2020	Remise à niveau SSIAP1	1	3 jours	460 €

III - Les bénévoles

Une vingtaine de **bénévoles, en 2020** sont venus prêter main forte à l'équipe pour accompagner le temps fort « Petit Bain s'anime » au mois d'août.
Parmi tous ces volontaires, **une cinquantaine ont participé à l'accueil des spectacles** au cours de la saison **2019-2020.**

IV - Accueil de stagiaires

L'Archipel est régulièrement sollicité pour accueillir des stagiaires, qu'il s'agisse de formations brèves pour découverte du milieu professionnel ou de formations plus longues pour validation d'acquis.
En 2019-2020, ce sont **10 jeunes** qui ont franchi les murs de l'Archipel pour s'initier au monde du spectacle vivant :

Alexandre BERTHELIN – 11 novembre au 08 décembre 2019 – Stage Technique

Guillaume COCHI – 25 novembre au 20 décembre 2019 – Stage Technique

Louis DELAY – 08 au 21 décembre 2020 – Stage Technique

Maël PRIEUR — 03 au 07 février 2020 - Stage découverte (3ème)

Emile LETAN – 02 au 27 mars 2020 – Stage Technique **(**Partie stage annulé COVID**)**

Raphael RETAUX – 06 au 10 mars 2020 – Stage Technique

Teddy OSOUF – 16 au 29 mars 2020 – Stage Technique (Stage annulé COVID)

Jeanne DUFAY – 23 mars au 24 juillet 2020 – Communication (Master)

Lise NICOLLE – 08 avril au 21 juillet 2020 – Logistique (Master)

Coline CHERADAME – 25 août au 15 septembre 2020 –Relations Publiques (Master)

A cela s'ajoute, les visites professionnelles de classes et groupes d'enseignement supérieur tout au long de l'année.

V - Le Fonctionnement structurel

5.1 - Le service au public

En fonctionnement habituel, l'Archipel est ouvert au public **5 jours sur 7** (hors programmation du week-end. Pour information, la programmation des week-ends et jours fériés représente **48 journées** pour 2019/2020)

Cette saison, la billetterie de l'Archipel a été fermée au public du 20 juillet au 28 août, et ce pour permettre au personnel de prendre une grande partie de ses congés. Toutefois, le personnel n'a été réellement absent du bâtiment que du 01 août au 17 août 2020.

5.2 - La vie statutaire

Suite aux récentes élections municipales du mois de mai 2020, l'EPIC a vu son Conseil d'Administration se refondre totalement.
Les instances du Conseil d'Administration de l'EPIC se composent de 10 personnalités, comme suit :
Présidente : Isabelle ARTUR MONNERON
Vice-Présidente : Françoise MARGUERITTE BARBEITO
Membres élus : Valérie DOLOUE, Guillaume VALLEE, Michel PEYRE, Nadège THOMASSIN, Christine PHILIPPEAU.
Personnalités qualifiées : Michèle EMERY, Sonia ZIDANE et Christian DAVID.

Fiche n°2 : ACTIVITÉ (Saison, Sorties de Bain et Réseaux)

I - Evaluation saison

1.1 - La saison 2019-2020 en quelques chiffres

Public fidélisé

Abonnements, affiliations : *745*

Nombre de spectacles programmés

(Hors Sorties de Bain)

37 spectacles (dont 6 annulations COVID)

Nombre de représentations (au titre de la saison officielle)

60 représentations (dont 9 annulations en raison du COVID)

Nombre de spectateurs accueillis en salle :

Nombre total : *9 215 spectateurs dont 775 gratuités*

Nombre de jours réservés à l'accueil en résidence et travail de création :

51 jours dont 11 jours annulés mais payés

Nombre d'événements de location (séminaires, congrès, spectacles) :

12 événements – 15 jours

Public accueilli : *2501 personnes*

Le festival Sorties de Bain : 4 jours annulés en raison du COVID19

44 compagnies (dont 20 Off) / 132 représentations

48 événements supplémentaires **Archi'plus** pour **4 613 spectateurs** pour 427 participants (Stages, sélections Slam, soirées de lancement, présentations de travail, ateliers...)

171 interventions culturelles (83 sur temps scolaire et 88 hors temps scolaire)

4 ateliers théâtre hebdomadaires au THV – 4 expositions dans le foyer du Théâtre

1.2 - La fréquentation

Cette rubrique appelle deux précisions : La capacité d'accueil totale de l'Archipel est de 400 places et celle du Théâtre de la Haute Ville est de 63 places.
Nous devons également tenir compte des jauges inférieures à notre capacité réelle d'accueil. En effet, les spectacles « jeune public » appellent des jauges inférieures à notre capacité maximale.
Durant la saison 2018-2019, prenant en compte les jauges déterminées pour chacune des 60 séances, nous avons enregistré une capacité d'accueil de **12 389 places.**

- La fréquentation : **9 215 billets d'entrées délivrés** :
- Le nombre de jeunes de **– de 18 ans** est de **2 777 spectateurs** sur l'ensemble de la saison, soit **30%**
- Le taux moyen de fréquentation est donc de **74 %**, pour les spectacles proposés.

Tableau de fréquentation (situation comparée) *

	2017/2018		2018/2019		2019/2020	
	Représentions	*Public*	*Représentions*	*Public*	*Représentions*	*Public*
Octobre	5	828	8	1524	5	838
Novembre	8	1693	8	1767	12	2089
Décembre	8	1718	11	2343	13	2427
Janvier	10	1689	7	1719	9	1463
Février	9	1467	10	1448	8	1484
Mars	9	1220	9	1590	4 + 5 (annul)	914
Avril	5	1311	6	1106	4 (annul)	0
Mai	0	0	1	318	0	0
TOTAUX	**54**	**9926**	**60**	**11815**	**60**	**9215**

**Dans ce tableau, les saisons s'échelonnent du 1er octobre au 30 septembre de l'année suivante. Nous n'avons pas compté les soirées d'ouverture (saison et Sorties de Bain) qui sont des soirées gratuites et ouvertes au plus grand nombre.*

1.3 - Les tarifs

Pour la saison 2019/2020, nous n'avons pas procédé à des augmentations de tarifs.

Le prix moyen du billet sur la saison est de 11,80 €
Le coût moyen du fauteuil sur la saison est de 17,66 €

HORS abonnement /affiliation *

Cat.	Plein	Réduit	Jeune
HC	35 €		
A	26 €	23 €	20 €
B	17 €	14 €	11 €
C	13 €	10 €	7 €
D	10 €	8 €	6 €

Réservés aux abonnés / affiliés

Plein	Réduit	Jeune
30 €		
22 €	19 €	16 €
14 €	11 €	7 €
11 €	7 €	5 €
7 €	6 €	4 €

** Le tarif HORS abonnement / affiliation s'applique à toute personne non titulaire d'un abonnement ou affiliation.*

S'agissant du jeune public, collégien ou lycéen, l'Archipel adhère aux dispositifs suivants :
Spot 50 : mis en place par le Conseil départemental en direction des jeunes de 11/15 ans
Carte Atouts Normandie : mis en place par le Conseil régional pour les 15/20 ans

1.4 - Les abonnements

Pour cette saison, nous avons eu **108 819€** de recettes billetterie contre **138 854€** l'année passée. Nous avons eu **9 représentations annulées** en cette fin de saison en raison du COVID19 ! Nous avons remboursé environ quelque 14 000€ de billetterie (billets préachetés). A cela auraient dû s'ajouter les billets qui se seraient vendus le temps des représentations. Attention, une saison ne faisant pas l'autre, il faut rester prudent sur ces fluctuations. **Le goût et la confiance du public sont fragiles et il convient de les entretenir.**

Pour la saison prochaine 20/21, nous avons décidé de changer nos formules d'abonnements car nous nous sommes aperçus que le public délaissait l'abonnement classique trop contraignant et incompatible avec leur mode de vie. Nous allons créer une carte d'adhésion, plus souple qui ouvre des droits à l'abonnement.

Situation comparée sur les derniers exercices

	2017/2018	2018/2019	2019/2020
Abonnement	757	766	656
Affiliation	104	79	81
Adhésion collectivités	7	7	8
Total	**810**	**868**	**852**

VILLE	Nbre d'abonnés
ANCTOVILLE SUR BOSCQ	6
BREHAL	14
BREVILLE SUR MER	17
BRICQUEVILLE SUR MER	4
CAROLLES	15
COUDEVILLE SUR MER	5
DONVILLE LES BAINS	65
GRANVILLE	239
LA HAYE PESNEL	6
JULLOUVILLE	42
LONGUEVILLE	1
LA MOUCHE	2
MUNEVILLE SUR MER	2
ST AUBIN DES PREAUX	2
ST JEAN DES CHAMPS	7
ST PAIR SUR MER	72
ST PLANCHERS	13
ST SAUVEUR LA POMMERAYE	2
YQUELON	6
AUTRES	216

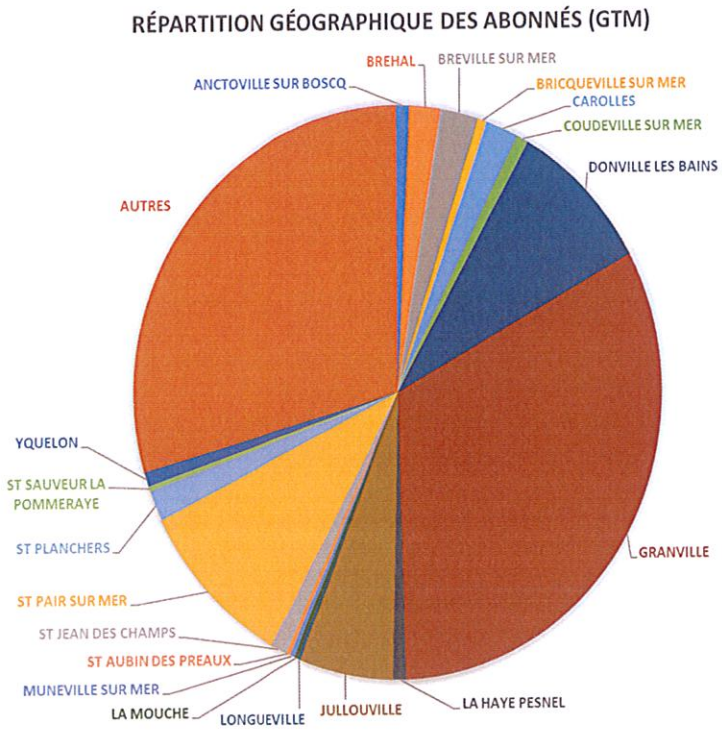

1.5 - Les partenariats

1.5.1 - Avec des structures locales

Nos partenaires restent toujours les mêmes chaque année. Leur implication varie selon les thématiques et les publics touchés par les actions menées. Aussi pouvons-nous citer pêle-mêle : les Musées, la Médiathèque, l'Ecole Intercommunale de Musique, les services d'animation et de jeunesse, la mission locale, les services en charge des publics empêchés, les établissements d'enseignements et enfin les centres hospitaliers ou de soins.

*** Les partenariats en direction d'un public éloigné ou empêché**

- Sur une proposition de tarifs préférentiels – en lien avec les structures sociales municipales (Agora, FJT) ou des associations (Les Mots Bleus, MAS, OSE, IME, AGAPEI...).

- Par la mise en place d'actions spécifiques (rencontres personnalisées avec les équipes artistiques).
- Par la diffusion soutenue d'une information plus pertinente sur la programmation et son contenu.

***Les partenariats pour la réalisation des projets**

Nous travaillons à développer la pratique d'échanges et de savoir-faire avec d'autres opérateurs du territoire.

- **Les responsables de GTM** pour des projets ponctuels

Dans ce cas, nos échanges s'appuient sur une expertise en matière de programmation et un accompagnement technique et artistique du projet accueilli.

- **L'équipe d'animation de l'Espace Jeune** pour la mise en place d'actions ciblées sur des programmations de la saison.
- **L'Agora, le pôle Seniors et le foyer logement les herbiers** pour la mise en place d'opérations de décentralisation du Festival Sorties de Bain. Depuis plusieurs années, le festival se déploie sur le quartier Saint Nicolas avec l'organisation des Sorties de quartiers avec une journée de programmation de spectacles. Des échanges réguliers sur des programmations de la saison.
- **Les structures hospitalières de Granville**, et notamment le Centre de rééducation fonctionnelle Le Normandy et l'hôpital des longs séjours Paul Poirier. Projets développés dans le cadre du dispositif Culture-santé.
- **Les établissements pour les études supérieures** : Ecoles aide-soignant.e.s, école infirmier.e.s, BTS Banque, BTS nautisme, BTS restauration, BTS cosmétique... Des liens ont été mis en place mais sont difficiles à concrétiser.
- Dans le cadre du conventionnement d'intérêt national, nous avons créé le réseau **Voisins d'Scènes** qui met en avant la programmation sur le territoire.

***Les partenariats « naturels »**

Ces projets sont développés avec :

- **La Médiathèque** - programmation, échanges pertinents d'informations et de propositions, organisation d'ateliers de pratique – rencontres d'artistes.
- **Les Musées** - gratuité des accès aux expositions pendant la période des Sorties de Bain, ateliers de pratique artistique avec les compagnies programmées dans le cadre de la saison.
- **L'Ecole Intercommunale de Musique** - premières parties assurées par les grands élèves de l'Ecole, master-class et rencontres avec les ensembles musicaux invités dans la saison, ateliers de pratique artistique et rencontres d'artistes.
- **Le Centre de loisirs Château Bonheur** - Organisation d'un stage de pratique des arts de la rue et travail avec des plasticiens : présentation du travail des enfants pendant les Sorties de Bain et rencontres d'artistes.
- **Les Centres de loisirs de communes environnantes** : Impliqués notamment lors des Sorties de Bain.
- **La Crèche** – Déplacements organisés des enfants sur la programmation de saison en direction du tout jeune public. Des séances sont spécifiquement programmées pour la crèche.

1.5.2 - Avec les associations locales

- **L'association du Carnaval** – Des passerelles sont en permanence tissées avec les acteurs du Carnaval de Granville, les arts de la rue sont le champ d'expression des projets croisés entre les deux structures.
- **L'association Slam va bien** - programmation de projets spectacles autour du Slam et participation aux sélections du grand Slam national.
- L'association **Marée Moderne** – Un échange d'information et un lien pendant le festival avec l'installation du bar éphémère « Chez Maguie ».
- **L'association Le fil rouge** et notamment une collaboration affirmée sur le temps du festival.
- **L'association de la rue des juifs** pour organiser, là encore, des choses durant les Sorties de Bain.

- **Les galeries d'art de Granville** – Galerie Art et Thé notamment - Pour le développement autour street art sur le temps du festival.
- **L'Association Grandes Marées**, avec des échanges tout au long de l'année.
- **L'Association Victor Hugo and Co** pour une rencontre littéraire à l'automne.
- **L'Association P2N**, pour un concert en amont du festival Papillons de nuit au printemps à l'Archipel.

1.5.3 - Avec des structures régionales

- **Les 2 Pôles Nationaux des Arts du Cirque normands** – partenaire naturel d'échanges et de programmation pour ce qui porte intérêt au domaine du cirque, notamment avec l'événement festival « Spring ».
- **Les autres théâtres de la région** : Théâtre Municipal de Coutances, Théâtre Roger Ferdinand de Saint-Lô, l'Espace Jean Vilar de Ifs et bien d'autres pour l'organisation de tournées concertées et la coproduction de créations régionales.

L'Archipel travaille également avec d'autres théâtres de Normandie et des Pays de Loire pour harmoniser des tournées, pratiquer des échanges et réfléchir et se concerter sur les pratiques professionnelles.

1.5.4 - En réseaux professionnels

1.5.4.1 - Le Chainon

Projet collectif original à l'échelle nationale, le réseau Chaînon est fondé sur des principes mutualistes, toujours au service du spectacle vivant. Faire la promotion des artistes nationaux en émergence est l'une des principales missions de ce groupement de professionnels.

L'Archipel adhère à ce réseau depuis près de 20 ans et participe activement au développement de ce projet national.

1.5.4.2 - Diagonale, fédération normande du Chainon

Afin de structurer au mieux le Chainon sur le territoire, des fédérations régionales ont été créées pour effectuer un travail de terrain efficace. Ainsi les artistes locaux sont-ils repérés en région en amont avant de participer au festival national du Chaînon.

L'évènement public/professionnels de Diagonale prend corps à l'occasion du festival Région en scène qui se tient, sur le territoire normand. En 2020, le festival Région en Scène s'est déroulé du 03 et 05 mars.

Le festival est soutenu financièrement par la Région Normandie, les départements de l'Eure, de la Seine Maritime, de la Manche et du Calvados. L'O.D.I.A apporte également son aide aux projets entrant dans le champ de ses compétences.

Rencontre professionnelle

Une rencontre professionnelle sur le thème « Lieux de diffusion artistique et transition écologique : quelles initiatives ?».

Les Lieux de programmation

4 lieux du territoire bas normand (Granville, La Haye Pesnel, Bréhal et Saint-Pair) ont accueilli les 11 spectacles du festival Région en Scène.

1.5.4.3 – Réseau ReNAR, Réseau Normand des Arts de la Rue

Réseau normand d'échanges et de mutualisation des spectacles, Le ReNAR coordonne notamment des tournées de compagnies de rue en Normandie durant la période estivale. Créé depuis 14 ans, il fait désormais partie des réseaux nationaux importants du secteur Arts de la Rue.

A la demande du Ministère, l'Archipel, s'est vu confié la mission de « tête de pont » du réseau. Financé par le Ministère à hauteur de 15 300€ pour son action significative dans le secteur. Le réseau s'est doté depuis sa création d'un poste de coordination à mi-temps et d'un poste de secrétariat, postes financés par les 11 villes et/ou structures du réseau que sont : l'Atelier 231, l'Archipel, les Virevoltés, L'Eclat, La Renaissance, les villes de Bagnoles de l'Orne, Bernay, La Hague, Caen, Falaise et Saint Romain de Colbosc.

Ce réseau s'est également doté d'outils de communication (site, plaquettes promotionnelles...) pour avoir une lisibilité plus grande auprès des compagnies et autres structures culturelles. Un soutien accru à la création s'est renforcé depuis 2 ans. En effet, les partenaires étudient les accompagnements possibles à la création de compagnies (en développement) au sein du réseau. Un projet de deuxième poste de coordination a été créé. Enfin, un second cercle pour les autres villes qui souhaitaient rejoindre le réseau a vu le jour.

1.5.4.4 – Réseau « Voisins d'Scènes »

Dans le cadre de son conventionnement et afin de faire rayonner le spectacle vivant sur le territoire, le réseau « Voisins d'Scènes » a été créé avec les villes de Saint Pair sur Mer, La Haye Pesnel, Bréhal, Jullouville et Granville. Ce groupe informel a souhaité, en lien avec les élus et les acteurs culturels du territoire, redonner une dynamique pour la diffusion du spectacle vivant professionnel sur le territoire dans le cadre de ses missions de service public.

1.6 – Statistiques et analyses

Compte tenu de notre structure d'Etablissement Public, nous avons pris le parti de dissocier le bilan d'activité (saisonnier - septembre à août) du bilan financier (établi sur l'année civile). Aussi ce dernier fera-t-il l'objet d'un second document complémentaire du bilan d'activité. Au vu des différents graphiques présentés ici, nous voyons que la saison 2019-2020 a subi les affres de la pandémie en termes de fréquentation que de recettes billetterie (cf 1.4).

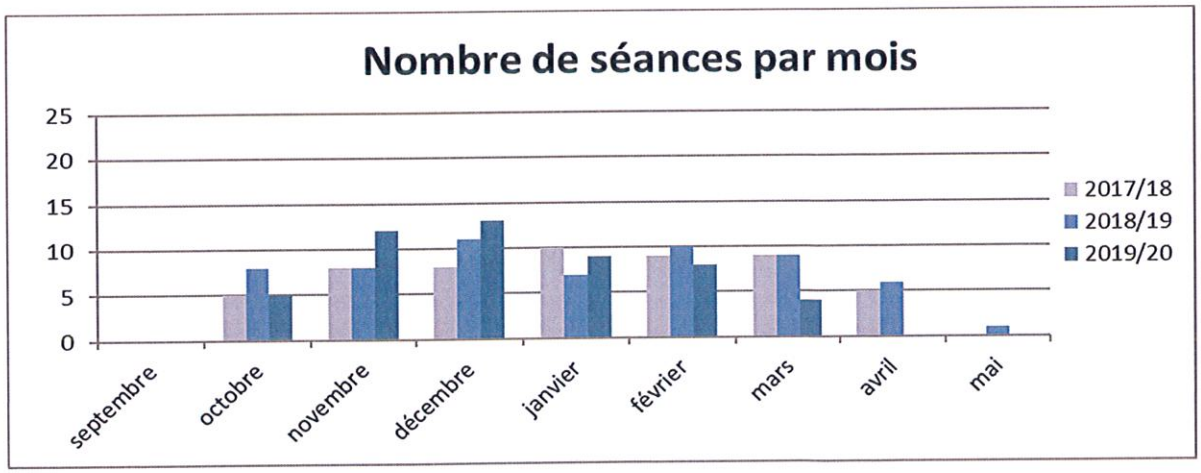

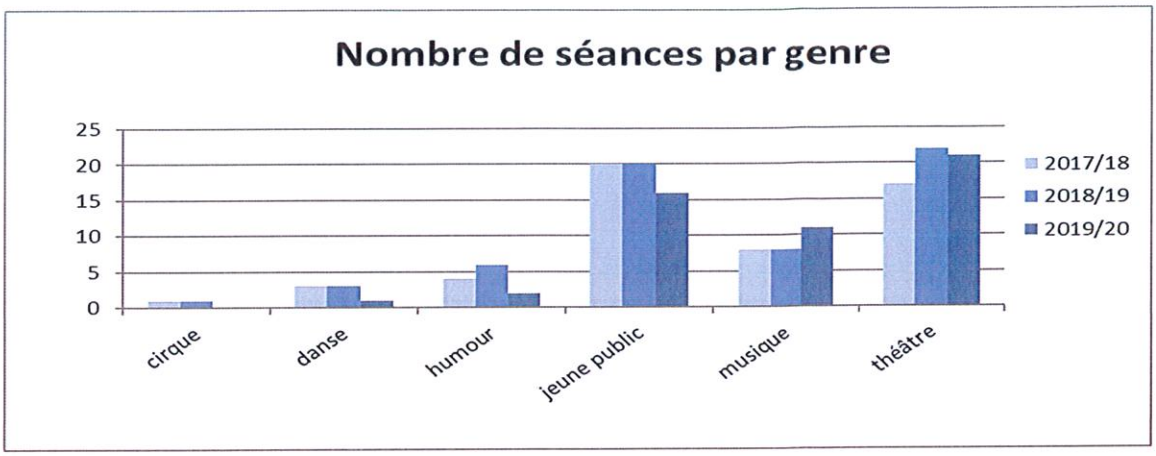

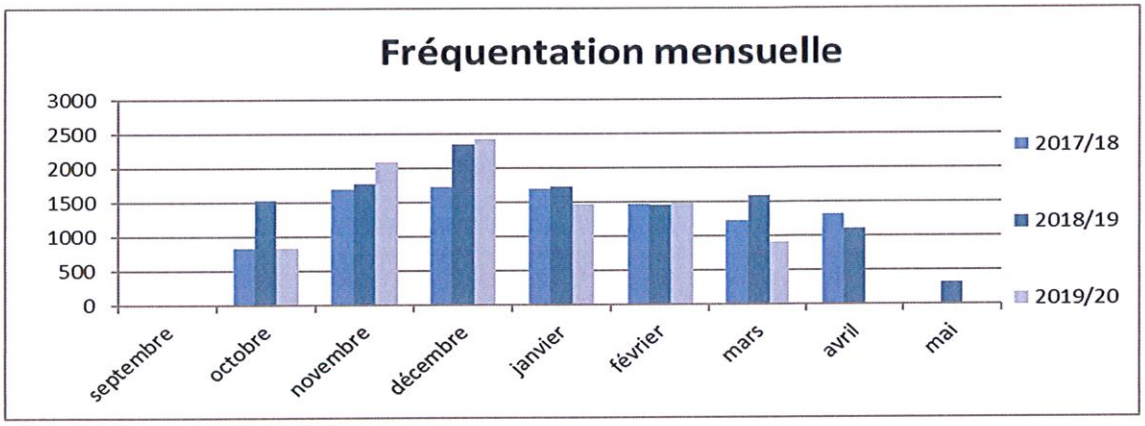

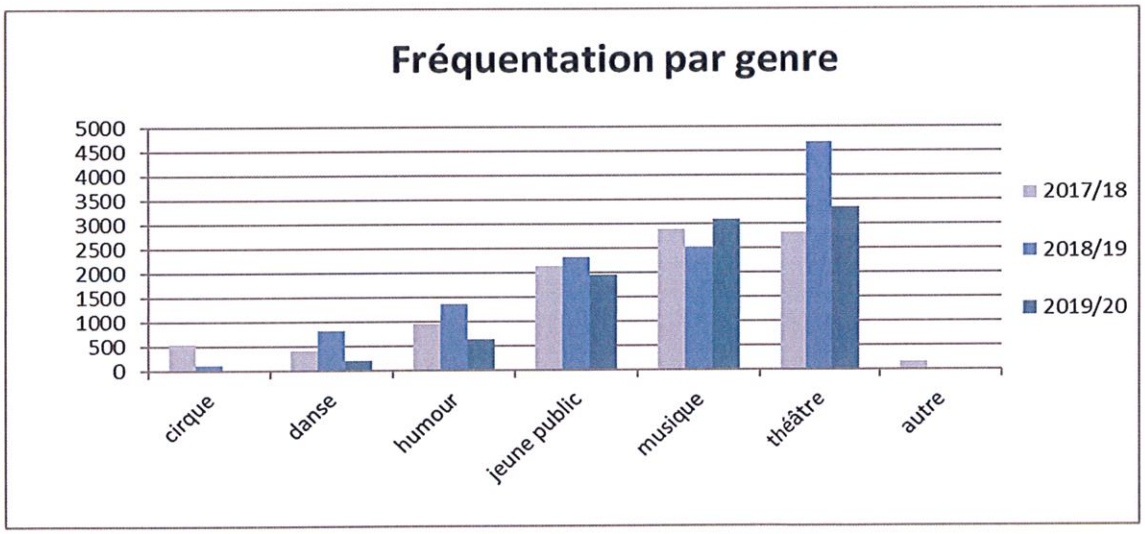

II - Contenu saison

2.1 - Programmation tout-public

Depuis le mois d'octobre 2018, nous répondons au cahier des charges de la Scène Conventionnée. Aussi avons-nous gardé nos objectifs et nos engagements vis-à-vis de l'Etat, de la Région, et du Département et la Ville.

Cette appellation de Scène Conventionnée, mention *Art en Territoire*, a pris officiellement effet en janvier 2019 (et ce pour quatre ans). Elle repose sur le fondement d'un projet culturel bien établi. Les principaux engagements sont les suivants :

- Une attention renforcée à la création
- Un élargissement de l'offre en faveur de publics diversifiés
- Une implication affirmée dans la vie culturelle de la cité

Et ce, sur l'ensemble du territoire communautaire Granville, Terre et mer tant pour la diffusion, la médiation que les résidences de création.

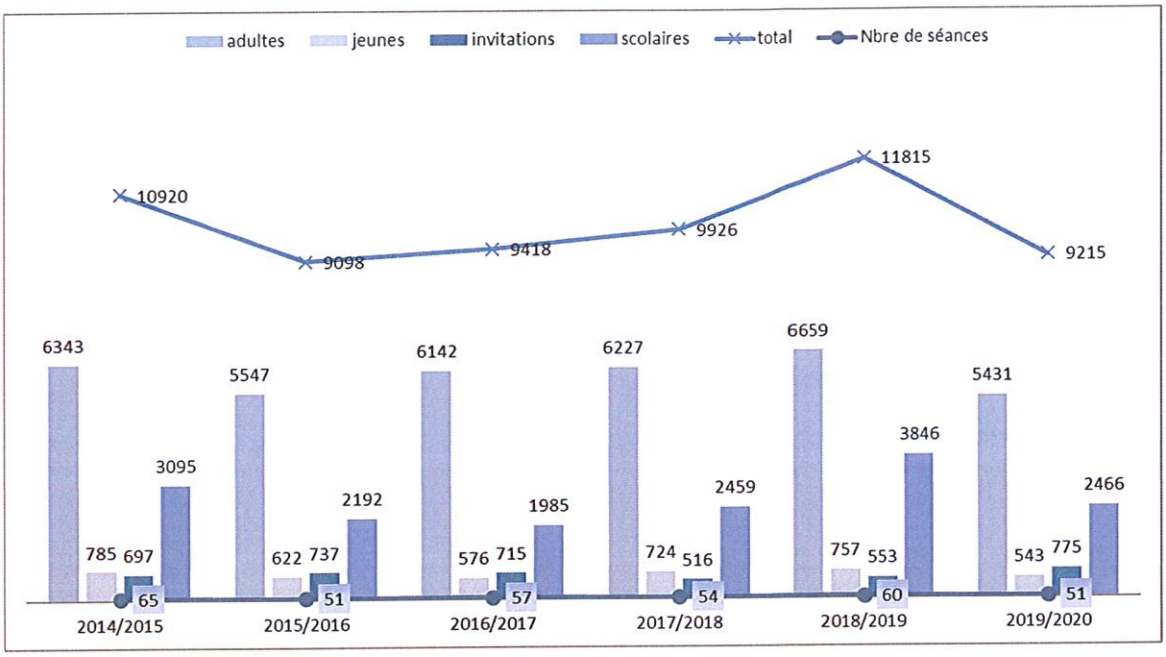

2.1.1 - Les résidences et coproductions

Bienveillante à l'égard de la création, l'Archipel poursuit son engagement auprès des équipes artistiques.
Dans le cadre des résidences nous prenons en charge les salaires, les transports, les repas et l'hébergement éventuellement les besoins techniques et administratifs des compagnies accueillies sur leur temps de présence à Granville.

2.1.1.1 - Résidences

- **Compagnie Les 3 sentiers – Création « Vanish »**
La compagnie est implantée en Normandie CDN Le Préau
Théâtre
Résidence de création du 2 au 7 septembre 2019, soit 6 jours
Budget résidence : 4 500€ + TOM THV : 900 €
L'accueil sera suivi de 2 préachats pour la saison 2021/2022 (12 000€).

- **Compagnie Le Ballon Vert – Création « Démokratia »**
La compagnie est implantée en Normandie
Théâtre de rue
Résidences de création du 21 au 25 septembre et du 22 février au 1er mars, soit 14 jours
Budget résidence : **14 100€** + TOM Archipel : 10500 €
L'accueil a été suivi de 2 préachats (5000€) pour le festival Sorties de Bain 2020 (Cessions payées mais non effectuées en raison du COVID).

- **Compagnie Cité Théâtre – Création « Rabudôru»**
La compagnie est implantée en Normandie
Théâtre
Résidence de création du 28 octobre au 01 novembre 2019, soit 5 jours
Budget résidence : 4 5**00€** + TOM Archipel : 3750 €
L'accueil sera suivi de 1 préachat (4000€) pour la saison 20/21.

- **Compagnie Phoénix– Création « Etat Frontière »**
La compagnie est implantée en Normandie
Théâtre
Résidence de création du 10 au 13 Février 2020, soit 4 jours
Budget résidence : **4 500€** + TOM Archipel : 3000 €
L'accueil a été suivi de 2 préachats (4000€) pour la saison 2019/2020.

- **Compagnie Emilie Horscholle– Création « Véridique Véronique »**
La compagnie est implantée en Normandie
Théâtre de rue
Résidence de création prévue du 23 au 26 mars 2020, soit 4 jours
Budget résidence : **3 000€** + TOM Archipel : 0 € - Non effectué en raison du COVID mais payé.

- **Compagnie Mmm– Création « Tant bien que mal »**
La compagnie est implantée en Aquitaine
Théâtre et Théâtre de rue
Résidence de création prévue du 12 au 18 avril 2020, soit 7 jours
Budget résidence : **4 000€** + TOM Archipel : 0 € - Non effectué en raison du COVID mais payé.
L'accueil devrait être suivi de 2 préachats (4000€) pour la saison 2021/2022.

2.1.1.2 - Mises à disposition de lieux pour projets accompagnés

- **Cie Tourner la Page : Création « La Petite fille et la mer »**
Structure implantée en Normandie
Théâtre Jeune Public
Résidence de création du 11 au 14 mai, soit 5 jours à l'Archipel
Résidence de création du 7 au 13 septembre au Théâtre de l'Archipel soit 7 jours
Budget résidence : **3750€** (TOM Archipel) + **1050€** (TOM THV)
Accueil suivi de 4 préachats programmés durant la saison 2020/2021 (4000€) et d'une coproduction (2000€).

- **Ballon Vert : Création « Démokratia »**
Structure implantée en Normandie
Théâtre
Résidence de création du 16 au 20 septembre, soit 5 jours
Accueil au Four à Chaux de Régnéville (Département 50)
Structure d'accueil non valorisée

- **Cie Tourner la Page : Création « La Petite fille et la mer »**
Structure implantée en Normandie
Théâtre Jeune Public
Résidence de création du 20 au 26 juillet, soit 6 jours

Accueil au Four à Chaux de Régnéville (Département 50)
Structure d'accueil non valorisée

- Charivari Palace : Labo Clowns
Accompagnement sur la saison
Artistes implantés en Normandie
Accueil de travail : quelques week-ends dans l'année au Théâtre Haute Ville : soit 8 jours
TOM THV : 1200 €

2.1.1.3 - Coproductions

- Cie Tourner la Page - Création « La Petite fille et la mer »
Structure implantée en Normandie
Théâtre Jeune Public
Quatre préachats programmés durant la saison 2020/2021 (4000€)
Coproduction : 2000€.

- Compagnie Silence et Songe – Création « Anticyclone »
La compagnie est implantée en Normandie
Théâtre
Deux préachats pour la saison 2021/2022 (4000€).
Coproduction : 2000€.

- Théâtre des Furies – Création « En attendant le déluge »
La compagnie est implantée en Normandie
Théâtre
Deux préachats à voir pour la saison 2021/2022 (4000€).
Coproduction : 4000€.

-Compagnie Hardie - Création « Alexandre »
La compagnie est implantée en Normandie
Théâtre de rue
Trois préachats à voir pour le festival « Sorties de Bain » : 3 000€ (Payés mais non effectués en raison du COVID)
Coproduction : 3000€.

-Nathanaël Frérot et Jérémy Fabre - Création « L'Ephémère Saga / Granville »
Structure implantée en Normandie
Théâtre
Coproduction pour cette œuvre de commande : 4 000€

- Cie Sans Souci - Création «Théâtre d'objet décomposé»
Structure implantée en Normandie
Théâtre
Coproduction sur ce spectacle : 3 000€

- Cie Batteurs de Pavés- Création «Richard III»
Structure implantée en Suisse
Théâtre de rue
2 préachats pour la festival Sorties de Bain : 4000€ (Payés mais non effectués en raison du COVID)
Coproduction sur ce spectacle : 2 000€

Soit 64 jours consacrés au travail de création

(A noter que 7 jours ont été non effectués en raison du COVID)

Budget résidences : 34 600 €

Théâtres en Ordre de Marche (TOM) pour frais résidence : 24 150 €

(Hors lieux extérieurs non valorisés)

Coproductions : 20 000 €

2.1.2 - Les préachats

Dans le cadre de la programmation plusieurs spectacles ont fait l'objet de préachats.

Dans le cadre des Sorties de Bain :
- **Acid Kostik** : Sa Majesté le Peuple - Théâtre de rue (Normandie)
2 représentations **: 5 900 €**

- **Ballon Vert** : Démokratia – Théâtre de rue (Normandie)
2 représentations **: 5 000 €**

- **Batteurs de Pavés :** La Chaux-de-fonds - Théâtre de rue (Suisse)
2 représentations **: 4 000 €**

-Cie Grand Colossal Théâtre : Enterre moi partout – Théâtre de rue (Île de France)
2 représentations **: 5 000 €**

-Cie Hardie : Sacré Alexandre ! – Théâtre de rue (Normandie)
3 représentations : **3 000€**

-Cie Pakatras : La Traversé – Cirque de rue (Hauts-de-France)
1 représentation : **2 300€**

-Cie Raoui : Nenna – Théâtre de rue (Aquitaine) > Dispositif SACD
3 représentations : **2 300€**

Dans le cadre de la saison :
- Cie Echappés vifs : Création « We just wanted you to love us » **-** Théâtre (Normandie)
3 représentations **: 3 500 €**

- Théâtre de la Rampe : Création « Oh les beaux jours ! » – Théâtre (Normandie)
1 représentation **: 2 000 €**

- Cie Dodeka : Création « Le Principe d'Archimède » – Théâtre (Normandie)
3 représentations **: 4 500 €**

-Cie Maroulotte : Création « La Peau de l'eau » – Théâtre (Île de France)
1 représentation : **2 000 €**

-Cie Silence et Songe : Création « Mon toit du monde ! » - Théâtre, Magie (Normandie)
3 représentations : **6 400€**

-Cie Joseph K : Création « Le Cabaret flottant s'échoue à Granville » - Théâtre / Théâtre de rue (Pays de Loire)
1 représentation : **4 000€**

-Cie du Phoénix : Création « Etat Frontière ! » - Théâtre (Normandie)
2 représentations : **4 000€**

Soit 29 représentations en préachat
Budget préachats : 53 900 €

2.1.3 - La diffusion

- La programmation se décline principalement sur 2 lieux : L'Archipel dont la capacité moyenne d'accueil est fixée à 400 places et le Théâtre de la Haute Ville (petit lieu de 60 places). Compte tenu de sa faible capacité d'accueil les programmations présentées au Théâtre de la Haute Ville sont généralement doublées voire triplées.
- Le Théâtre de la Haute Ville reste en priorité un lieu pour les petites formes et l'émergence. C'est en ce sens que le projet a été conçu.
- En marge des programmations initiées par l'Archipel, le THV accueille également d'autres projets conduits par des associations. Tout comme l'Archipel, les locaux sont loués ou mis à disposition.
- La programmation reste plurielle ouverte à la musique, au cirque et autres formes croisées. Elle se caractérise, cependant, par une dominante théâtre, identité de notre projet de conventionnement.
- Des incursions hors-les-murs ont été amorcées durant cette saison notamment lors des Sorties de Bain.

Au cours de la saison 19/20, hors festival Sorties de Bain, (cf chapitre ci-dessous) en intégrant bien sûr la programmation donnée au Théâtre de la Haute Ville qui fait partie intégrante du projet, nous avons présenté au public, tous genres confondus,

37 spectacles et donné à voir 60 représentations dont 9 annulées en raison du COVID

Pendant les Sorties de Bain, intégrées dans la définition de notre projet d'établissement, nous devions présenter au public, tous genres confondus,

Une 50aine de spectacles et donné à voir entre 130 et 140 représentations en 4 jours
(Spectacles annulés mais rétribués en raison du COVID)

Soit pour l'ensemble de l'année :

Environ 80 spectacles pour 180 représentations

* En qualité de Scène Conventionnée d'Intérêt National mention Art en Territoire, l'équipe s'attache à ce que **50% de nos propositions s'inscrivent dans le genre théâtre**.
Principalement les spectacles en direction des jeunes font l'objet de séries ainsi que ceux programmés au Théâtre de la Haute Ville (THV) – en raison de la faible jauge – ou encore ceux extra muros (Extra). Cependant plusieurs propositions de théâtre ont été doublées, voire triplées, et ce particulièrement sur les projets où l'Archipel s'est engagé de manière significative (résidence, coproduction, préachat...).

- We just wanted - Cie Echappés vifs	3 représentations - Extra
- Du Vent dans la tête - Cie Bouffou théâtre	3 représentations
- Le Principe d'Archimède – Cie Dodeka	3 représentations
- Papier, Ciseaux, Forêt, oiseaux – Cité Groenland	4 représentations
- Mon Toit du monde – Cie Silence et Songe	3 représentations
- Black Boy – Théâtre du Mantois	2 représentations
- Paroles de Fralibs – Comédie St Etienne	3 représentations – Extra / THV
- Blanc comme neige – Cie Magouille	4 représentations
- Etat Frontière – Cie Phoénix	2 représentations
- Yokaï – Collectif Krumple	2 représentations
- Le Petit Poucet – Théâtre le K	3 représentations (Annulées)
- Qui suis-je – Cie Le Chat Foin	2 représentations (Annulées)

Une attention privilégiée est réservée aux **compagnies et artistes régionaux.**
Ainsi en 2019/2020, nous avons inscrit dans la programmation de nos salles et sur le temps des Sorties de Bain

En saison

- Cie Les Echappés vifs avec 3 représentations – Théâtre JP
- Cie Théâtre de la Rampe avec 2 représentations – Théâtre
- Cie A fleur de l'autre avec 1 représentation – Théâtre
- Cie Dodeka avec 3 représentations – Théâtre
- Cie Silence et Songe avec 3 représentations – Théâtre JP
- Cie Magouille avec 4 représentations – Théâtre JP
- Cie Phoénix avec 2 représentations – Théâtre
- Le K avec 3 représentations – Théâtre JP (annulées)
- Le Chat Foin avec 2 représentations – Théâtre (annulées)

Au festival « Sorties de Bain » / Programmation In et Off > Festival annulé

- Cie Acid Kostik avec 3 représentations – Théâtre
- Cie Le Ballon Vert avec 2 représentations – Théâtre
- Cie Hardie avec 3 représentations – Théâtre
- Marcel et ses drôles de dames avec 4 représentations – Cirque

La programmation de la saison 2019 /2020 (Hors festival) / JP et TP

Théâtre et humour
27 spectacles/ 48 représentations
Cirque et danse
4 spectacles/ 6 représentations
Musique (dont Chanson humoristique)
6 spectacles/ 6 représentations

Fréquentation du public des représentations pour la saison :
¤ Moyenne de la fréquentation par spectacle : 298 spectateurs

¤ Moyenne de la fréquentation par séance : 181 spectateurs

La programmation 2019/2020 spécifiquement au Théâtre de la Haute Ville

Le THV accueille, à un rythme régulier, certains spectacles de la saison et plus particulièrement ceux qui réclament une certaine intimité avec le public, les propositions des compagnies en émergence... La jauge du Théâtre de la Haute Ville est de 63 spectateurs.

Un important volume de l'activité du THV est également réservé aux accueils des projets associatifs avec lesquels nous sommes en étroite liaison, qu'ils s'agissent de spectacles proposés par le milieu associatif, les établissements scolaires, les particuliers engagés dans un projet culturel. Tous ces événements annexes n'apparaissent pas dans la programmation mais dans les Archi+.

Cette saison 2019/2020, nous avons accueilli une représentation du spectacle « Paroles de Fralibs » dans le cadre des scènes itinérantes.

2.2 - Programmation Jeune Public

La programmation réserve une part importante au public jeune, sur temps scolaire et hors temps scolaire. Celle-ci s'adresse à la petite enfance (18 mois), aux enfants des écoles maternelles et primaires puis s'étend au public des collèges et lycées. Toutes les propositions à l'adresse du public jeune sont également proposées en séance « tout public », en complément d'une programmation « famille ». D'année en année, les propositions s'étoffent offrant ainsi une programmation importante et attractive.

2.2.1 - Programmation sur temps scolaire

Crèches et Maternelles

- Du Vent dans la tête – Boufou Théâtre — Théâtre objets
- Papier, Ciseaux, Forêt, oiseaux – Cie Groenland — Théâtre objets
- Mon toit du monde – Cie Silence et Songe — Théâtre Magie
- Blanc comme neige – Cie La Magouille — Théâtre

Primaires CP-CM2

- Jojo au bord du monde – Collectif les Tombées... — Théâtre
- Yokaï – Collectif Krumple — Théâtre
- Le Petit Poucet– Collectif du K — Théâtre
- Réfugi.é.e.s en 9 lettres – Spark cie — Théâtre Musique

Collèges et Lycées

- We just wanted... – Les Echappés vifs — Théâtre
- Le Principe d'Archimède – Dodeka — Théâtre
- Black Boy – Théâtre du Mantois — Théâtre
- Etat Frontière – Cie Phoenix — Théâtre
- Qui suis-je ? – Cie Chat Foin — Théâtre

2.2.2 - Programmation hors temps scolaire avec des classes

- Le Cercle de White Chapel – PL Organisation — Théâtre
- Oh les beaux jours ! – Théâtre de la Rampe — Théâtre
- Je demande la Route – R. Ouedraogo — Théâtre
- Delgrès — Musique

- Du Vent dans la tête – Boufou Théâtre — Théâtre objets
- Le Principe d'Archimède – Dodeka — Théâtre
- Le Portrait de Dorian Gray – Cie Le Douarec — Théâtre
- Paroles de Fralibs – Comédie de Saint Etienne — Théâtre
- Etat Frontière – Cie du Phoénix — Théâtre

Nombre de places « scolaires » au titre de la saison 2019/2020 : 2 781 places

Les Spectacles en direction du public scolaire (Accompagnateurs compris)

	Séances sur tps scolaire		Séances hors tps scolaire	
SPECTACLE	**Maternelle / Primaire**	**Collège / Lycée**	**Collège**	**Lycée**
Le Cercle de White Chapel !				24
We just wanted you to love us !		64		
Oh les beaux jours !				21
Je demande la route				15
Delgrès				7
Du vent dans la tête	201			97
Le principe d'Archimède				164
Papier Ciseaux, Forêt, Oiseaux	440			
Le portrait de Dorian Gray				24
Jojo au bord du monde	300	65		
Mon toit du monde	172			
Black Boy		270	71	
Paroles de Fralibs				21
Blanc comme neige	313			
Etat Frontière		200		14
Yokaï	277		21	
Le Petit Poucet	COVID			
Réfugiées en 9 lettres	COVID			
Qui suis-je ?		COVID		
Sous total 1	**1703**	**599**	**92**	**387**
Sous total 2	**2302**		**479**	
Total Général	**2781**			

Les établissements scolaires pour la saison 19/20 :

- Ensemble des **écoles maternelles et primaires** de la **Communauté de communes Granville Terre et Mer**.
- **Lycées Granville** : La Morandière, Marland, Institut Sévigné
- **Lycées Avranches** : Notre Dame de la Providence, Lycée Littré
- **Collèges** : Institut Sévigné, Collège Malraux, Collège de Bréhal, Collège de Montmartin, Collège
- de Pontorson, Collège de Ernée

2.3 - La Médiation

Attention, nous n'aborderons ici **que les actions de médiation liées à la saison. Pour celles ayant trait au festival « Sorties de Bain »**, il faut se reporter au chapitre « Sorties de Bain ».

Cette année encore avec l'aide des comédiens du territoire, beaucoup de projets ont vu le jour et ont été bien accueillis par les établissements scolaires, structures et autres centres de loisirs. Une fois encore, la saison 2019/2020 aura été dense pour les actions de médiation.

« Chronophages », les actions de médiation occupent une part importante du temps du personnel dédié à cela. C'est un travail de fourmi qui donne toute la sève et le sens de nos actions culturelles de territoire. Quoique souvent méconnues ou peu médiatisées (c'est le cas par exemple des actions « Culture Justice »), ces projets créent énormément de lien social et participent, sans nul doute, au succès et à l'enracinement de l'Archipel. Si l'on regarde les chiffres, ce travail de terrain est colossal :

Actions prévues pour la saison

Sorties spectacles	22
Présentations de travail	7
Rencontres	28
Séances (nombre d'interventions)	108
Visite théâtre	6
	171

Sur temps scolaire	83
Hors temps scolaire	88
	171

Actions réalisées réellement en raison de la COVID19

Sorties spectacles	19
Présentations de travail	4
Rencontres	22
Séances (nombre d'interventions)	99
Visite théâtre	5
	149

Sur temps scolaire	66
Hors temps scolaire	83
	149

2.3.1 - Les ateliers de pratique amateur

Le collectif des formateurs du **Théâtre de la Haute-Ville** propose des ateliers et des stages pour s'initier ou se perfectionner dans différentes disciplines tout au long de la saison culturelle. En 2019/2020, ce sont **90 personnes** qui ont suivi ces formations.

Lundi	14h00 à 18h30	**Atelier techniques théâtrales et lecture à voix haute**		Nadia Delaunay de la Cie Théâtre à Part
Lundi	19h00 à 21h00	**Atelier théâtre**		
Mardi	15h00 à 22h00	**Ateliers chansons**	Choisir une chanson française, se l'approprier par la musique et l'interprétation pour être capable de la présenter en public.	« Notre atelier chanson » est accompagné des musiciens Stéphane Dumont et Samuel Loison
Mercredi	14h00 à 15h00	**Atelier théâtre pour les 6-10 ans**	Des ateliers théâtre adaptés à chaque âge pour aborder le texte, la voix, le souffle, l'espace... et créer une petite troupe éphémère.	Patricia Pommiès de la Cie Ornithrynque
Mercredi	15h00 à 16h30	**Atelier théâtre pour les 11-14 ans**		
Mercredi	20h00 à 22h00	**Atelier théâtre de réalisation pour les ados-adultes**		
Jeudi	20h00 à 22h00	**Atelier d'improvisation théâtrale**	Abordez le théâtre grâce à l'improvisation. Révélez vos compétences artistiques et libérez votre jeu. Créons ensemble, à partir d'exercices et d'improvisation, un spectacle construit.	Virginie Chapdelaine
Vendredi	20h00 à 23h00	**Atelier Stand-up**	Seul sur scène, sans accessoire, venez partager avec le Granville comédie club votre envie de monter sur scène pour faire rire le public	Virginie Chapdelaine
Explorer son clown 21/22 septembre 9/10 novembre 11/12 janvier 28/29 mars	10h00 à 17h00	**Stage clown découverte**	Pour ceux qui n'ont jamais essayer mais qui aimeraient bien tenter l'aventure : 2 samedi pour partir à la découverte de son propre clown	Christophe Langlois de la Cie Charivari Palace
	10h00 à 17h00	**Stage clown perfectionnement**	La Cie Charivari Palace propose 4 rendez-vous pour approfondir le travail entamé l'an passé et faire vivre ce clown que chacun a en lui.	

A ces ateliers saisonniers, s'ajoutent des stages au mois de juillet et août à destination des locaux et vacanciers. Ils sont animés par Nadia Delaunay « Stage de découverte théâtral » en août (2 cessions de 1 semaine) et par Luce Dauthier « Initiation à la Chanson » en juillet et août (2 cessions de 1 semaine).

2.3.2 - Présentation spécifique des actions hors temps scolaire

2.3.2.1 - Le Partenariat avec l'Ecole Intercommunale de Musique

Les échanges avec L'E.I.M. sont nombreux. Sur cette saison, la collaboration avec nos deux structures s'est traduite par :

- **Mise en place du projet Musithéâ** (Atelier Musique et Art Dramatique)

Pour cette sixième saison, cet atelier spécifique a su, une fois de plus, mêler harmonieusement théâtre et musique. Six jeunes musiciens et comédiens ont travaillé à partir de textes et de musiques adaptés. En raison de la crise sanitaire, il n'y a pas eu de compte rendu de formation fin mai.

Durée 15h00 – **15 participants**

- **A Transatlantic Jazz Sextet / 7 mars**

Pendant le concert des américains du Transatlantic Jazz Sextet, les élèves de la classe de Jazz de l'EIM ont participé au spectacle. Echange autour des pratiques jazz.

Durée : ½ heure – **10 participants musiciens**

- **Edgär / 09 avril 2020**

Ce projet devait être mis en place en amont du concert. Il devait réunir quelques jeunes élèves en formation musicale ainsi que d'autres du FJT. L'idée étant de poser des questions au moment de la balance des musiciens.

Annulé - Covid

2.3.2.2 - Le Comité de Carnaval

Cette pratique consiste à renforcer les liens existants entre le temps fort du Carnaval et le Festival Sorties de Bain. Si le Carnaval peut s'inviter sur le temps des Sorties de Bain au travers d'une manifestation festive, l'Archipel s'invite quant à lui sur le temps du Carnaval en proposant un spectacle, en salle, d'une compagnie de rue. Le 21 février 2020, nous avions invité les Barjes (avec Steeve) lors du lancement du Carnaval de Granville. Par ailleurs, pour les Sorties de bain 2020, le comité de Carnaval devait mettre à disposition de l'Archipel un
ensemble d'objets pour la décoration du centre-ville.

2.3.2.3 - Les Centres de Loisirs de la Communauté de Communes

- **Un atelier créatif avec Les Plastiqueurs - Juillet – 27 heures**

Sous la houlette du Collectif des Plastiqueurs (Plasticiens), les enfants des accueils de loisirs de la Communauté de communes de Granville Terre et Mer (5 centres de loisirs) ont fabriqué des sculptures (Eclairage urbain) à partir d'objets recyclés. Une exposition a eu lieu durant la journée festival « Petit Bain s'anime ! », le mardi 25 août.

Nombre d'enfants : **80 jeunes**

2.3.2.4 – Le Foyer Logement les Herbiers

- **Un atelier créatif avec Les Plastiqueurs - Juillet – 10 heures**

Sous la houlette du Collectif des Plastiqueurs (Plasticiens), les retraités du Foyer Logement Les Herbiers ont fabriqué des sculptures (Eclairage urbain) à partir d'objets recyclés. Une exposition a eu lieu durant la journée festival «Petit Bain s'anime ! », le mardi 25 août.

Nombre de personnes : **10 adultes retraités**

2.3.2.5 - L'Agora : L'Ephémère saga et Points rencontres

En partenariat avec l'Agora sont organisés des temps de rencontres informelles et conviviaux auprès des publics très éloignés. Le public cible est celui résidant dans les tours du quartier populaire. Rencontres individualisées à chaque **Point Rencontre** autour de la programmation du théâtre et particulièrement de la programmation jeune public. Travail de proximité également avec des résidents bénévoles du quartier sur la saison et les Sorties de Bain.
Nouveauté cette saison, la mise en place d'un projet en lien avec les habitants du quartier Saint Nicolas. La réalisation d'une œuvre fictionnelle avec les écrivains Jérémy Fabre et Nathanaël Frérot intitulée **« L'Ephémère Saga où comme j'ai grandi au bord de la Mer ».** Ce projet devait donner lieu à deux veillées rencontres pour la restitution du travail. En raison de la crise sanitaire, c'est finalement un enregistrement radiophonique et l'impression du prologue qui ont été produits.

2.3.2.6 - Les Musées

Chaque année, des échanges sont mis en place avec les musées de la ville : Programmation, rencontres d'artistes, etc... Dans le cadre du Festival Sorties de Bain, il aurait dû y avoir une **ouverture gratuite** de l'ensemble des Musées de Granville avec un travail autour de Carnaval. Cette thématique est repoussée à l'été 2021.

2.3.2.7 - La Médiathèque

Un véritable partenariat se tisse avec la Médiathèque. Le projet se développe autour de rencontres d'artistes programmés dans la saison, de lectures d'avant-première, d'interventions théâtrales des praticiens amateurs.

* **Mise en place de la « malle à lire ».** Lors de la présentation des spectacles « Jeune public » programmés à l'Archipel, la Médiathèque organise un dépôt de livres ciblés, laissés à la libre consultation des parents et des enfants avant et après le spectacle. Présente sur 10 spectacles de l'année, cette formule a touché une vingtaine de personnes (enfants et parents) à chaque rencontre.

2.3.2.8 – L'Animathèque

Lieu d'échange et de rencontre, l'Animathèque a permis, sur cette saison encore, bon nombre de collaborations, notamment ateliers de théâtre, petites représentations ou rencontres. Ainsi, nous avons eu :

***Des accueils de compagnies** durant le festival des Sorties de Bain.

***Des échanges, des répétitions** de théâtre dans les murs du Foyer Logement notamment pour le projet d'écriture de Camille Regnault

2.3.2.9 – Ateliers Temps du midi à l'Institut Sévigné

Des ateliers sont mis en place depuis 7 ans pour l'apprentissage du théâtre au sein de cet établissement entre 11h00 et 14h00 de novembre à juin. Cet apprentissage au théâtre touche des 4ème et 3ème sur la base du volontariat. Des représentations ont lieu au groupe FIM (centre de formation) à la fin du cursus ainsi qu'au théâtre de la Haute Ville.

2.3.2.10 – Culture Justice / STEMO

Partenariat tripartite (Archipel / STEMO / Ville de Saint Pair), ce projet repose sur plusieurs actions dans le but de réintégrer des jeunes en difficulté judiciaire par la pratique du cirque.

- **25 heures de formation** intensive sur une semaine avec des professionnels du cirque
- **Des rencontres avec des artistes de cirque** (Cirques Galapiat et le Cirque dans les étoiles) **et des professionnels administratifs** (Visite de lieux et explication des coulisses du spectacle vivant) à l'issue de spectacles, notamment dans le cadre du festival 2nd Geste.
- **Des représentations** de spectacles à l'Archipel et à Saint-Pair.
- **Thématique** : Initiation à la pratique circassienne.
- **Période** : Durant quinze jours en octobre.
- **Public concerné** : 5 personnes + 2 accompagnateurs.

2.3.2.11– Culture Justice / Maison d'arrêt de Coutances

Le partenariat des Sorties de Bain (Printemps 2019) a été décalé à octobre 2019 pour des problèmes administratifs de la maison d'arrêt. Le projet et la thématique ont été les suivants :

- **Des ateliers** avec la compagnie « Avec des Géraniums » dans le cadre des Sorties de Bain 2019.
- **Thématique** : Savoir appréhender et faire jouer son clown.
- **Période** : 22 au 24 octobre 2019.
- **Public concerné** : 5 personnes + quelques accompagnateurs.

2.3.2.12 - Librairie

L'Archipel s'est associé à la libraire Le Détour. Les soirs de spectacle, cette librairie est accueillie dans nos murs pour présenter une sélection de livres en rapport avec le spectacle donné, qu'il s'agisse de spectacle en direction du public famille ou du tout public. En 2019-2020, la libraire fut présente sur 2 spectacles.

2.3.2.13- Les Sorties de chantier

Chaque année, nos résidences de création amènent parfois des résultats de travail que nous appelons Sorties de Chantier. Ce sont des points d'étape dans le travail de création que nous soumettons au public afin que ce dernier puisse donner son point de vue sur des spectacles en devenir. Cette saison, nous avons eu :

- La compagnie Ballon Vert avec « Démokratia »
- Les Echappés Vifs avec « We just wanted you to love us »
- La Cité Théâtre avec « Rabudôru, poupée d'amour »
- Cie Phoénix avec « Etat Frontière »

2.3.2.14 – Actions liées au festival Sorties de Bain (Cf Chapitre IV)

Outre les actions énumérées plus haut, nous avons mis en place d'autres actions pour les Sorties de Bain rebaptisées pour l'occasion (COVID) : « Petit Bain » et « Petit Bain s'anime ».

2.3.3 - Présentation spécifique des actions sur temps scolaire

2.3.3.1 - « Théâtre au Collège » - Jumelage Malraux

Depuis plus de dix ans, une classe de 6ème du collège André Malraux bénéficie d'une sensibilisation au théâtre, projet développé dans le cadre d'un appel à projet.
Ce projet s'appuie sur une pratique du théâtre, une préparation des spectacles repérés de la saison, des rencontres avec les artistes invités durant l'année et une découverte du milieu culturel.

Pour la saison 2019/2020, le thème était « Immersion théâtre». Ce projet a été réalisé partiellement en raison du COVID, mais l'action a été réglée dans son intégralité par l'Archipel.

- **11 ateliers de 2 heures** sont organisés au sein de l'établissement, animés par les comédiens de la compagnie Tourner la Page. A ceux-ci s'ajoutent des rencontres d'artistes qui leur permettent de découvrir le processus de création.
- La classe assiste à **2 spectacles** de la saison sur temps scolaire et/ou hors temps scolaire : Yokaï et Jojo au bord du monde.
- Une **visite** des structures culturelles.

Nombre d'élèves : **30 élèves**

2.3.3.2 – Projet Lycée Sévigné avec la compagnie Le Tour du Cadran

Un projet avec plusieurs volets a été mis en place avec cette classe :
- 12 heures de **formation** ont été délivrées aux élèves, animées par le comédien Vincent Reverte.
- Les classes ont assisté à **trois spectacles de la saison culturelle** (Oh les beaux jours ! , Paroles de Fralibs et Yokaï)
- Une **visite** de la structure culturelle a eu lieu également.
- Des **rencontres** avec les artistes suite sur 3 spectacles de la saison.
- 1 présentation du travail à la suite des ateliers menés tout au long de l'année.

Nombre d'élèves : **30 élèves**

2.3.3.3 – Projet « We just wanted you to love us » / collèges Bréhal

Un projet avec plusieurs volets a été mis en place avec cet établissement :
- 11 heures de **formation** ont été délivrées aux élèves (Classes de 4ème, 3ème), animées par les comédiens de la compagnie.
- Les classes ont assisté au spectacle en immersion dans le collège.
- Période : 12 jours en immersion dans l'établissement du 7 au 18 octobre 2019
- Des **rencontres** avec les artistes suite à la présentation de la pièce.

Nombre d'élèves : **150 élèves**

2.3.3.4 – Parcours regards « En Principe » / Lycée Marland

En partenariat avec la compagnie Dodeka, le lycée professionnel Marland a participé au parcours regards
Plusieurs actions ont été mises en place :
- **18 heures d'ateliers avec la classe concernée : 2nde Bac Pro**.
- **9 heures** de travail autour d'une petite forme théâtrale.
- **Les élèves ont assisté à la représentation « Le Principe d'Archimède »** à l'Archipel au mois de novembre.
- **Des visites du théâtre de l'Archipel** ont été organisées pour l'ensemble des classes.

Public concerné : 25 participants.

2.3.3.5 – Atelier «Culture Santé» avec Cies de Cirque

En lien avec les instituts spécialisés autour du handicap (IME Henri Wallon, Agora, CPFA, FAO...), l'Archipel a mis en place un projet culture santé avec 2 axes :
- 20 heures d'ateliers d'expression corporelle avec la compagnie Charivari Palace
- 40 heures d'initiation au cirque avec la cie Marcel et ses drôles de femmes.
- 1 « café rencontre » avec les artistes
- Actions annulées par le COVID : La présence des 30 participants handicapé.e.s au spectacle « Ecotone » et au lancement des Sorties de Bain 2020.
- 1 visite de salle au mois d'octobre 2019.

Public concerné : 30 participants.

2.3.3.6 – Atelier «Advocacy»

La Compagnie Charivari Palace a accompagné l'association Advocacy (Handicapés mentaux adultes) lors de séances favorisant l'expression corporelle.

- 20 heures de formation / Ateliers
- Objectif : retrouver de la sérénité et la confiance par le théâtre.

Public concerné : 7 participants.

2.3.3.7 – Jumelage la Morandière : Odyssée

Le Théâtre du Phoenix a accompagné deux classes de 1ère du lycée la Morandière (filière générale) autour de l'Odyssée d'Ulysse.

- 32 heures d'ateliers d'écriture
- 8 heures de mise en espace
- 22 heures de restitution du projet + 1 représentation en amphi devant 150 personnes.

Public concerné : 60 participants.

2.3.3.8 – Appel à projet : Collège Pontorson / Cie Chat Foin

Le Théâtre du Chat Foin devait accompagner une classe de 5ème autour du projet « Trouver ma voix, Voie dans le monde ».
Cette action qui devait se dérouler comme suit, a été annulée en raison de la crise sanitaire :

- 10 heures d'ateliers
- 1 visite de salle
- 1 représentation « Qui suis-je ? » au théâtre de l'Archipel

Public concerné : 25 participants.

2.3.3.9 – Appel à projet : Collectif PAN / Collège Malraux et Lycée Morandière.

Le Collectif Pan (collectif de musiciens) devait mener un projet musical avec le Collège Malraux et le Lycée la Morandière.
Cette action qui devait se dérouler comme suit, et a été annulée pour partie en raison de la crise sanitaire :

- 24 heures d'ateliers dans le lycée la Morandière (Fabrication d'instruments, mise en voix, atelier son, atelier montage...)
- 24 heures annulées dans le collège Malraux (Fabrication d'instruments, mise en voix, atelier son, atelier montage...)
- 1 visite de salle

Public concerné : 100 participants.

2.3.3.10 – Rencontres virtuelles

En raison de la crise sanitaire et afin de pallier les annulations d'actions prévues, décision a été prise, dans la mesure du possible de créer des rencontres virtuelles avec les publics, à savoir :

- Rencontre avec le Collège de Pontorson en visioconférence avec la Cie Chat Foin
- Diffusion sur la chaîne Youtube Archipel du spectacle « Qui suis-je ? »
- Diffusion de l'Ephémère Saga sur la web radio « Le Bouquet Granvillais »
- Diffusion sur le site de l'Archipel d'un conte créé spécialement par le Collectif le K
- Diffusion via le site de spectacles de compagnies non programmées dans la saison.

2.3.3.11 - Ateliers et rencontres d'artistes

Nombreuses sont les rencontres avec les artistes et /ou metteurs en scène programmés dans la saison. Ces rencontres ont lieu dans les établissements scolaires ou de santé, dans les lieux culturels mais aussi dans des

endroits plus informels. Ces rendez-vous sont appelés bords de scène lorsqu'ils ont lieu à l'issue d'une représentation.

Trois « Bords de Scène » cette année avec les compagnies du **Collectif les Tombé.e.s des Nues, Le Théâtre du Mantois et le Transatlantic Jazz Band** qui ont sensibilisé **700 personnes** (enfants, adolescents ou adultes).

2.3.3.12- Visite de salle

Chaque année des visites sont organisées au sein de l'Archipel pour faire découvrir l'envers du décor. A destination principalement des scolaires, ces visites s'adressent également aux structures et entreprises qui le souhaitent. En 2019-2020, ce sont quelque **130 personnes qui auront été sensibilisées aux coulisses du théâtre soit une quinzaine d'heures** concédées aux visites sur une année.

2.4 – Tableaux et outils d'analyse (notamment dans le cadre du conventionnement)

2.4.1 – Etude globale de l'activité

2.4.1.1 – Saison

REPRESENTATIONS EN ITINERANCE SAISON CULTURELLE 2019 / 2020

Date	*Heure*	*Nbre*	*Cie Régionale*	Nom spectacle	Compagnie	*Genre*	*Lieu*	Coût artistique HT
10 et 11 oct 19	20h30	1	1	We just wanted you to love us	Echappés vifs	Théâtre	BREHAL	3 500.00 €
	10h00 et 14h00	2						
16-janv.-20	20h30	1	0	Boxon, jusqu'à ne plus en pouvoir	Le Petit Théâtre de Pain	Théâtre	LA HAYE PESNEL	6 300.00 €
23, 24 et 25 janvier 2020	20h30	1	0	1336 Paroles de Fralibs	Comédie de St Etienne	Théâtre	Communauté de communes (THV, Amphi Morandière, Groupe FIM)	2 250.00 €
	20h30	1						
	20H30	1						
31-janv.-20	20H30	1	0	Ymer	Cie Fracas	Théâtre musical	Bréhal	2 000.00 €
	TOTAL	**8**	**1**					**14 050.00 €**

2.4.1.2 – Festival

REPRESENTATIONS EN ITINERANCE FESTIVAL SDB 2020 (Annulées en raison COVID)

date	*heure*	*Nbre*	*Cie Régionale*	Nom spectacle	Compagnie	*genre*	*lieu*	coût artistique
26-juin-20	19H30	1	0	Chorale Loufoque	LES 3 TESS	Théâtre musical	CHAMPEAUX	1 500.00 €
28-juin-20	19H30	1	0	La Traversée	PAKATRAS	Cirque	SAINT PAIR	2 300.00 €
29-juin-20	19H30	1	1	Sandy et le Vilain Mac Coy	ACID KOSTIK	Théâtre	HUDIMESNIL	1 800.00 €
	TOTAL	**3**	**1**				**3**	**5 600.00 €**

2.4.1.3 Résidences et coproductions

SAISON 2019/2020

Compagnie	Spectacle	Dates	Résidence			Coproduction
			Durée Jours	Montant brut	VHR	
Tourner la page*	La Petite Fille et la mer					2 000.00 €
Silence et Songe	Anticyclone					2 000.00 €
Théâtre des Furies	En attendant le déluge					4 000.00 €
Cie Hardie	Alexandre					3 000.00 €
Habacuq	L'Ephémère Saga					4 000.00 €
Sans souci	Théâtre d'objets décomposés					3 000.00 €
batteurs de pavés	Richard III					2 000.00 €
Les 3 sentiers	Vanish	02 au 07 septembre	6	4 500.00 €		
Le Ballon Vert*	Démokratia	21 au 25 septembre	5	7 050.00 €		
Cité Théâtre	Rabudôru	28 octobre au 02 novembre	6	3 000.00 €	1 500.00 €	
Cie du Phoénix	Etat Frontière	10 au 13 février	4	4 500.00 €		
Le Ballon Vert*	Démokratia	22 février au 1er mars	9	7 050.00 €		
Cie Mmm	Tant bien que mal !	11 au 18 avril	8	4 000.00 €		
Emilie Horscholle	Véridique Véronique	23 au 26 avril	4	2 500.00 €	500.00 €	
Prêt de salle pour soutien création			22			
		Sous total	64	32 600.00 €	2 000.00 €	20 000.00 €
		Total			54 600.00 €	

** Compagnies ayant bénéficié du lieu de résidence des Fours à Chaux à Régnéville.*

Compagnies rémunérées mais ayant annulées en raison du COVID.

2.4.1.4 – Médiation

Nom de l'action	Période	Nbre de participants					Rencontre Pros/Amateurs dans les murs	Rencontre Pros/Amateurs hors les murs	Etablissements scolaires partenaires (Nbre classes)	Nbre de strcutures culturelles partenaires (Hors Archipel)	Nbre de structures autres que culturelles	Budget Global	Budget Archipel**
		Scolaires	Etudiants	Jeunes hors tps scolaire	Adultes	Spectateursd e l'action							
Musithéâ*	Sept à mai			8			1	1		1		1 560.00 €	
Sévigné Option Théâtre	Sept à avril	24				57	1	1	1			1 500.00 €	
Parcours Regard "En Principe"	novembre	24				25	1	1	1			2 220.00 €	
Jumelage Morandière / Phoenix	Novembre-mars	60		60		212	1	1	1			9 500.00 €	1 500.00 €
Advocacy / Adultes Handicapés	Sept à Mars			20				1			1	1 300.00 €	
Appel à projet - Pontorson*	Mars	24						1	1			1 200.00 €	250.00 €
Rencontre artistes EIM*	Sept Juin			45			2			1			
Collège Vanlée / Echappés Vifs	oct-19	150				199	1		6			13 899.00 €	1 641.00 €
Culture Santé	Nov à Janvier	14			30	289	1	1	1		2	19 000.00 €	4 000.00 €
Projet écriture Ephémère Saga*	mai-20			3	8	60		1			1	6 072.00 €	6 072.00 €
Immersion Théâtre collège Malraux *	Mars Avril 20	30			2		1	1	1			1 500.00 €	1 000.00 €
Culture Justice Saison	oct-19			7				1			1	6 500.00 €	1 000.00 €
Culture Justice SDB	oct-19				5			1			1	4 190.00 €	800.00 €
Sorties de chantier	2019-2020					120	1	1					
Visites de salles	2019-2020	130					4		4				
Bords de Scène	2019-2020	700					6						
	TOTAL	1156	0	143	45	962	20	12	16	2	6	68 441.00 €	16 263.00 €

* Projets annulés ou remaniés en raison du COVID, mais financés.
** Hors apports en nature (Mise à disposition du lieu et du personnel notamment)

2.4.2 – Indicateurs liés au conventionnement

2.4.2.1 – Saison et festival

SAISON CULTURELLE	Saison 19/20*	Objectifs annuels 2020
Nbre spectacles	37	34
Nbre spectacles décentralisés	4	4
Nbre représentations	60	58
Nbre représentations décentralisées	8	8
Nbre de lieux de représentations	6	4
Nbre de communes	4	4
Fréquentation Archipel	9 215	11 300
Dont public jeune	543	730
Dont Scolaires	2 466	2 500
Fréquentation décentralisée	491	1 500
Dont public jeune	15	150
Dont Scolaires	79	200
Nbre spectacles régionaux	9	6
Nbre représentations régionales	23	6

* Saison en partie annulée en raison de la pandémie

FESTIVAL RUE	Edition 20*	Objectifs annuels 2020
Nbre spectacles (In et Off)	44	30
Nbre spectacles décentralisés	3	4
Nbre représentations (In et Off)	132	52
Nbre représentations décentralisées	3	8
Nbre de lieux de représentations	3	4
Nbre de communes	3	4
Fréquentation	NC	60 000
Dont public jeune	NC	NC
Dont Scolaires	NC	NC
Nbre spectacles régionaux (In et Off)	7	6
Nbre représentations régionales (In et Off)	16	6

* Edition annulée mais information prévisionnelle

2.4.2.2 – Médiation

MEDIATION	Saison 19/20	Objectifs
Nbre de participants	2306	1400
Dont Scolaires	1156	1000
Dont étudiants	0	100
Action permettant rencontre Pro/Amateur dans les murs	20	27
Action permettant rencontre Pro/Amateur hors les murs	12	4
Nbre établissements scolaires et d'enseignement supérieur	16	4
Nbre de structures culturelles partenaires	9	2
Nbre de structures autres	6	3

2.4.2.3 – Résidences

RESIDENCES*	Saison 19/20	Objectifs
Nbre résidences intra	5	4
Nbre résidences itinérance	2	1
Nbre journées résidences Archipel	29	30
Nbre journées résidences itinérance	13	10
Nbre de partenaires résidences	2	1

** Résidences prévues en faisant fi de la pandémie*

2.4.2.4 – Budgets globaux

BUDGET DECENTRALISE	Saison 19/20	Objectifs
Budget global	62 913.00 €	33 850.00 €
Budget prog décentralisée	19 650.00 €	18 850.00 €
Budget résidences décentralisées	7 000.00 €	5 000.00 €
Budget coprod	20 000.00 €	5 000.00 €
Budget médiation Intra et extra	16 263.00 €	5 000.00 €

III - Archi'plus saison

En marge des activités initiées par l'Archipel, nous apportons notre concours technique et organisationnel aux manifestations/spectacles ou activités à caractère culturel. Sans être véritablement intégrés à la saison culturelle, ces événements marquent un lien fort avec les résidents et acteurs de notre territoire toutes générations et catégories socioprofessionnelles confondues. Notre implication reste entière sur ces formes annexes et **ces représentations ont touché 4 613 personnes.**

Nom	Structure	Cadre	LIEU	Date	Nbre de spect	participants	Genre	
Restitution de fin de stage chanson	Air Mobile	Stage chanson	THV	19 juillet et 23 aout	240	19	chanson française	1
Cie Les Trois sentiers	Vanish/Théâtre	Théâtre	THV	2 > 6 sept 19			Théâtre	2
Présentation des ateliers			THV	5-sept.-19	30	6	pluridisciplinaire	3
Présentation de la saison culturelle 19-20			Archipel	6-sept.-19	224			4
Tourner la page	Résidence	Théâtre	Archipel	10 > 14 sept 19			Théâtre	5
Réunion les plumes font mouches			THV	19-sept.-19		19	Ecriture théâtre	6
Expo photographique sorties de bain 19	Benoir Croisy	Expo du foyer	Archipel	7 janv > 14 fév 20	30		Photo	7
Démokratia/Melancholia	Cie du ballon vert			21 > 25 sept-19			Théâtre	8
Stage Clowns	Charivari palace		THV	21 > 22 sept-19		12	Clowns	9
Résidence Ballon Vert	DEMOKRATIA	Théâtre	Archipel	21 au 26 sept-19			Théâtre	10
Présentation prog. Scol aux Directeurs Ets.			Archipel	24-sept.-2019		30	Réunion	11
Stage Voix				28 et 29-sept-19		6	Chanson	12
Expo Pluri'Arts	en lien avec les JPG			28 oct > 21 déc 19	35		Peinture	13
VIA AETERNA	CREA	Concert	ARCHIPEL	5-oct.-19	180		Musique	14
Clown en Chantier	Association Hop Hop Hop		THV	13-oct.-19	25	10	clowns	15
2ième rencontre littéraires Victor Hugo & Co	Asso du Livre de Granville	Rencontres littéraires	Archipel	19-oct.-19	90		Conférence	16
2ième rencontre littéraires Victor Hugo & Co	Asso du Livre de Granville	Rencontres littéraires	THV	19 et 20-oct-19	60		Lecture	17
restitution de fin de stage lecture à voix haute	Théâtre à part	Atelier THV	THV	26-oct.-19	45	6	Lecture	18
Rabudoru, mon amour		Résidence	Archipel	28 oct> 2-nov19			Théâtre	19
Joutes Poétiques Granvillaises	SLAM VA BIEN	Vernissage	Archipel	31-oct.-19	52		Expo	20
Stage Clowns	Charivari palace		THV	9 et 10-nov-19		12	Clowns	21
Joutes Poétiques Granvillaises	SLAM VA BIEN	JPG	Archipel	9 & 10 nov 19	500	60	Slam	22
Duo Many	Bréhal Animation	Voisins d'scènes	Archipel	8-nov.-19	214		Musique	23
Trophées du sport	Service des sports		Archipel	22-nov.-19	382		Evènementiel	24
Papa Panov	Paroisse Sr-Clément		THV	1er-déc-19	53		Théâtre	25
restitution de l'atelier stand-up	Granville Comédie Club	Ateliers stand-up	THV	13 et 14 déc 19	119	2	stand-up	26
We witch you a merry Christmas	Nine Million Witches	Chanson	THV	20-déc.-19	63		musique	27
Rétrospective photographique saison 19/20	Benoit Croisy	Expo du foyer	Archipel	7 janv > 14 fév20	35		Expo	28
Vœux	Mairie de Granville	Réunion	Archipel	7-janv.-20	300		Evènementiel	29
Stage Clowns	Charivari palace		THV	11 et 12-janv-19		12	Clowns	30
Galette des Bénévoles			Archipel	13-janv.-19	55		Evènementiel	31
Restitution Chanson	Notre atelier chanson		THV	17 et 18-janv-19	120	24	Atelier chanson	32
OCL	OCL	Concerts	Archipel	18 & 19 Janv 20	761	52	Musique	33
Où ? Là ! Hop !			Archipel	24-janv.-20	289	44	cirque	34
Cie Phénix		Résidence	Archipel	10 au 12-janv-20			Théâtre	35
Axe Désordonné	Novecento	Résidence	THV	14-févr.-20	60		théâtre	36
Labo clowns	Hop hop hop !	Sortie de chantier	THV	15 et 16/02/20	30	8	Clowns	37
Ballon vert		Rés+sortie de chantier	Archipel	22-fév >1-mars20	39		vraie fausse émission de radio	38
Stage lecture	Théâtre à part	lecture à voix haute	THV	27> 29-fév-20	56	8	lecture	39
La petite fille et la Mer	Tourner la page	Résidence	Archipel	20 > 25-mai-20			Théâtre	40
L'Ephémère saga	J. Fabre et N. Frérot	Résidence	Agora	1-juin-20			Théâtre	41
Orchestre Régional de Normandie		Musique	Archipel	21-juin-20	197	21	concert	42
Stage lecture	Théâtre à part	lecture à voix haute	THV	29, 30, 31 mai		7	lecture	43
Stage lecture	Théâtre à part	lecture à voix haute	THV	26,27,28 juin 20	27	6	lecture	44
restitution des ateliers théâtre (Patricia)	Ornithorynque Cie	ateliers théâtre	THV	2,3, 4, 5 juill 20	78	21	théâtre	45
Stage chanson	Air Mobile	Atelier chanson	THV	16 et 17 juil-20	84	7	chanson française	46
Stage chanson	Air Mobile		THV	4-5 aout 2020	60	11	chanson française	47
restitution atelier chanson (en remplacement des restitutions de juin)	Notre atelier chanson	Atelier chanson	THV	2-3 oct 20	80	24	chanson française	48
				TOTAL	4613	427		

IV - Locations de salles

Le nombre de locations sur la saison 19/20 a été de 15, soit 5 de moins que sur la saison précédente. Les annulations directement liées à la situation sanitaire sont au nombre de 9, soit une perte de chiffre d'affaires de 7000 € (2 événements sont reportés - octobre 2020 - avril 2021). Cependant, les pertes financières ont été limitées grâce à 2 événements, les assises de la pêche et le Silver day.
L'Archipel comme le Théâtre de la Haute Ville sont principalement loués pour des spectacles par des associations locales. Les entreprises représentent 20% des locations avec des événements très divers (formation, forum, séminaire...).

Date(s)	Organisateur.rice	Nom de la manifestation	Type de location	Nbre de personnes*
11/09>13/09/2019	ILAGO	Assises de la pêche	Congrès	650
18/09/19	Crédit Agricole/ ZO	Réunion CE	Réunion	20
26/09/19	Ville/GTM	SILVER DAY	Conférence et défilé	380
27/09/19	CCI Région	SILVER DAY	Conférences et ateliers	150
11/10/19	Casino de Granville	Revue Lady Paris	Spectacle	357
06/11/19	Slam va bien	Clotilde De Brito	Spectacle**	51
07/11/19	Slam va bien	Par la fenêtre du temps	Spectacle**	50
22/11/19	Service des sports	Trophées des sports	Evénementiel	380
01/12/19	Diocèse	Le Noël exceptionnel de papa Panov	Spectacle	220
06/12/19	AQUA CENTRE	Slam & Concert	Spectacle**	50
20/12/2019	9MW	CONCERT DE NOEL	Spectacle**	60
07/01/2020	VILLE	FORCE VIVE	Evénementiel	450
28/02/2020	M. QUEMENER	CONFERENCE GESTICULEE	Spectacle**	63
12/03/2020	P2N	PRESENTATION DU FESTIVAL	Evénementiel	250
7 & 8 juillet/2020	Ataliers Grandis		Formation	20

Nombre de personnes pour 2019/20	**3 151**
Total de manifestations pour 2019/20	**15**
Nombre de jours avec les temps de montage	**19**

**Attention, le nombre de personnes indiqué est parfois approximatif, lorsqu'un décompte précis n'a pu être effectué*

***au THV*

Prestation offerte par la Ville

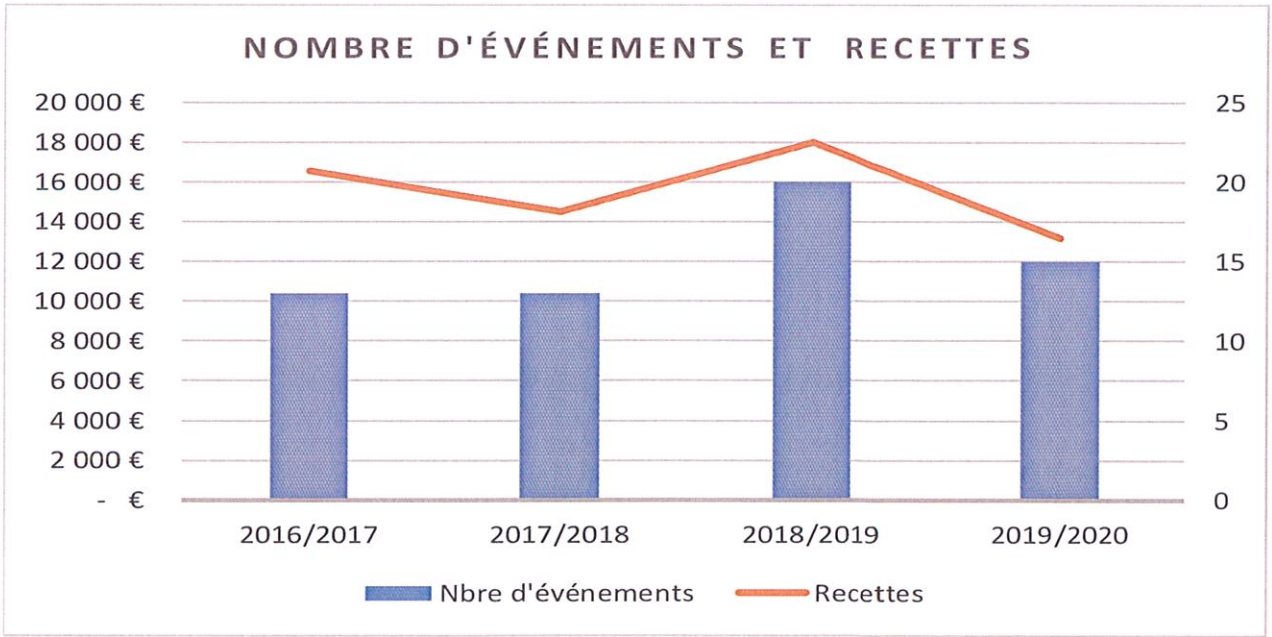

V - Bilan Sorties de Bain 2020

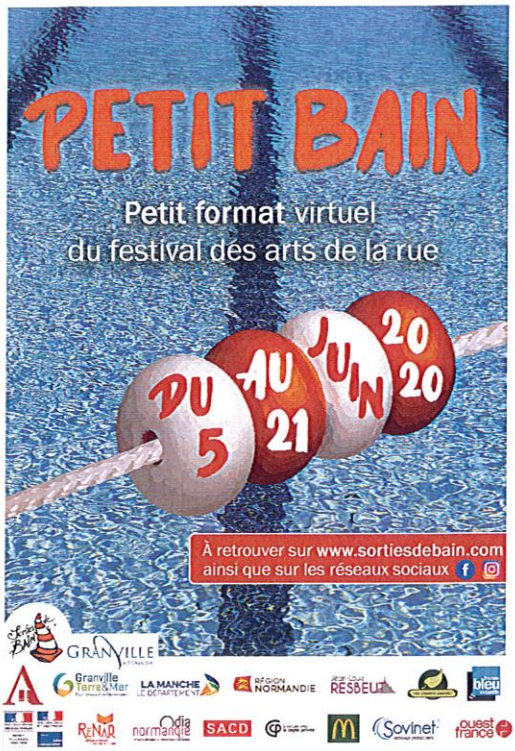

Depuis 18 ans, le festival « Sorties de Bain », a donné à voir et à entendre des artistes de rue dans les parcs, les quartiers et le centre de la ville. Pour la première fois cette année, cet événement si attendu par le public, n'a pu avoir lieu. Au-delà de notre immense déception, c'est tout un écosystème qui a été mis à mal comme nous le rappelions dans notre introduction générale. Passé le désarroi, il nous a fallu repenser l'été qui s'annonçait et imaginer de nouvelles formes où le spectacle vivant serait, malgré tout, présent, au cœur de la cité !

Deux actions ont été mises en place assez rapidement : l'une à l'aide de QR codes appelée « Petit Bain » dont le propos était d'offrir au public des temps de rencontres virtuelles ; l'autre fut un rendez-vous artistique dans le quartier Saint Nicolas de Granville, fin août.

Ce sont ces deux temps forts de l'été que nous allons vous présenter ici sachant qu'ils n'ont pas remplacé le festival mais ont été des événements qui nous ont permis de garder le lien avec le public, lien si fragile en cette période de confinement.

***

5.1 – Petit Bain

Le concept du festival dématérialisé « Petit Bain » est né au mois de juin 2020, au moment où nous avons appris que le festival n'aurait pas lieu, suite aux arrêtés préfectoraux, interdisant les rassemblements jusqu'au 14 juillet de cette même année.

Avant tout, il s'agissait pour nous de conserver le lien fragile que nous entretenions avec nos publics en ménageant également la déception à la fois de l'équipe organisatrice, des bénévoles mais également de quelques afficionados. Nous étions conscients que cela ne remplacerait en rien un festival « en chair et en os » mais au moins, nous pouvions nous réjouir de retrouver virtuellement un bon nombre de compagnies de rue.

A l'origine, ce « Petit Bain » (en écho au grand festival « Sorties de Bain ») devait avoir lieu uniquement en juin et tout début juillet. Suite à une demande des élus, des membres du Conseil d'Administration et de certains membres de l'équipe, la période a été étendue tout l'été.

Le principe en était simple : « inonder » la ville de QR codes attachés sur les candélabres et autres panneaux ou bien sur les devantures de commerces afin d'être physiquement présent et de créer le buzz auprès du public. Ce fut 150 panneaux avec des QR codes qui ont été mis en place par l'ensemble de l'équipe.

Deux types de contenus étaient proposés au public : des contenus fixes à l'aide d'une carte interactive de Granville sur laquelle le spectateur pouvait naviguer et cliquer sur des contenus choisis correspondant la plupart de temps à des lieux de jeu virtuels.

L'autre type de contenus était des liens directs avec des extraits vidéos de spectacles de rue.
Sur les 40 compagnies ou artistes ayant participé à cet événement dématérialisé, il y eut :

- 16 compagnies programmées dans le IN
- 7 compagnies programmées dans le OFF
- 17 artistes ami.es du festival ou autres contributeurs.
- 21 contributions émanent du territoire régional (52,5%)
- 19 contributions émanent du territoire national (47,5%)
- 42,5% des contenus proposés par les artistes étaient issus de leur répertoire et 57,5% des autres supports étaient des créations spécifiques à « Petit Bain »

- 5766 est le nombre de vues comptabilisées sur l'ensemble de la période de « Petit Bain » à savoir de Juin à fin Août.
- A noter que beaucoup de contenus (directement hébergés sur les pages des compagnies – Sites dédiés ou pages FB) n'ont pu être comptabilisés : Artonik, Collectif Jamais trop d'Art, les P'tits Bras, Le Grand Colossal, Cirque Pardi, Collectifs Orobanches, Act2 cie, Yo du Milieu, Expo du Musée d'Art et d'Histoire de Granville...

Fréquentation, audience

Nombre de vues comptabilisées à la fin de la date de Petit Bain (21 juin) 4070
Cumul de vues comptabilisées à la fin juillet 5082
Cumul de vues comptabilisées à la fin août – clôture 5766

	juin	juillet	août
Total cumulé	4070	5082	5766
Total CR code seulement	567	813	1095
Total carte intéractive et QR	3503	4269	4671
Moyenne avec publi (environ 10)	292	302	311
Moyenne sans publi (environ 150)	26	35	43

A cela s'ajoutent les contributions des bénévoles ainsi que celles de nos partenaires culturels tel que le Musée d'art moderne de Granville.
En marge de ces actions dématérialisées, il y eut une exposition photos en 3D des anciennes éditions des Sorties de Bain, des ateliers de scénographie mis en place avec les enfants de l'accueil de loisirs, les jeunes du FJT, les familles du centre social, une exposition photo « réelle » dans le théâtre marin et 8 rendez-vous à destination des professionnels. L'objets de ces rencontres en visio-conférences a permis aux compagnies et artistes de présenter aux programmateurs leur travail et/ou leurs futures créations. Il y eut 22 professionnels qui ont assisté à ces 8 rendez-vous :

- Angèle - Marcel et ses drôles de femmes.
- Démokratia Mélancholia – Le Ballon Vert.
- Nenna – Compagnie Raoui
- Sa Majesté le Peuple – Acid Kostik
- Enterre moi partout – Grand Colossal Théâtre
- Sacré Guillaume – Compagnie Hardi
- Richard III ou le pouvoir fou – Batteurs de Pavé.
- La Traversée – Cie Pakatras

Les retours presse, quant à eux, ont été nombreux à en croire la couverture de Ouest France, le reportage France3, les interviews Radio France Bleu et l'article du magazine spécialisé Artcena.

5.2- « Petit Bain s'anime ! »

Soucieux de terminer cet été, quelque peu morose, par une note de gaité, décision a été prise d'organiser, en accord avec la Préfecture, une journée dédiée aux arts de la rue, quartier Saint Nicolas à Granville, le mardi 25 août 2020.
Symbolique, cette journée, se voulait également fédératrice car l'Archipel et le Centre Social Agora ont mutualisés leurs efforts. Pour l'Archipel, l'objectif était que les passionnés d'Art de la Rue puissent se retrouver avec du spectacle bien vivant. Pour l'Agora, il s'agissait de profiter de cet événement pour organiser une fête de quartier afin que les habitants se retrouvent à la suite du confinement de printemps.
La grosse difficulté de cette journée fut l'organisation, avec des lieux fermés ou contrôlés, aux jauges limitées (environ 100 personnes) et à la communication succincte pour ne pas se retrouver, en porte-à-faux, à devoir

refuser du monde. Fort heureusement, il n'y eut pas de forte affluence compte tenu de la faible information transmise au tout public. L'idée étant de faire fonctionner le « bouche à oreille » afin que l'information ne se repende pas trop et que les flux de public soient convenables. Par ailleurs, nous avions dédoublé quelques représentations. Finalement, ce sont quelque 400 spectateurs qui ont pu assister à la programmation qui leur était offerte.

La programmation se voulait éclectique avec de la danse, du cirque et du théâtre.

- Angèle – Marcel et ses drôles de femmes > 1 représentation
- Just Before – La Presque compagnie > 4 représentations
- L'Ephémère Saga où comment j'ai grandi à la mer > 1 représentation
- Atelier Clowns – 2 rendez-vous en lien avec le centre social
- Exposition les Plastiqueurs au sein du quartier– En lien avec le centre de loisirs de Granville, les habitants du quartier et les résidents du foyer logement les Herbiers.

A noter le beau travail du collectif « Les Plastiqueurs » en lien avec les habitants du quartier, le centre de loisirs et les résidents du foyer logement. Ce travail en commun a mis en lumière l'œuvre de plusieurs établissements transgénérationnels et c'était important en cette période tourmentée !
Concernant la couverture presse, il y eut de bons retours même si, comme nous le disions, nous n'avons pu communiquer comme nous l'aurions souhaité.

Atelier Collectif Les Plastiqueurs

La presque Compagnie « Just Before »

L'éphémère saga

Pour cette saison estivale particulière, l'Archipel a essayé de garder le lien qui le relie à son public. Ce fut une priorité pour l'ensemble de l'équipe que de garder une dynamique afin de ne pas rompre notre engagement à l'art vivant. Bien sûr, les actions menées n'ont pas eu la force et la saveur de notre grand rassemblement « Sorties de Bain ». Pour autant, celles-ci nous auront permis de continuer d'exister et de préparer au mieux la saison d'automne. Sans la fidélité de ses publics, le spectacle vivant n'a pas de raison d'être. A tous ceux qui en doutaient, cette pandémie nous aura également rappelé une chose : Si l'art n'est pas utile en soi, il demeure néanmoins essentiel à nos vies.

A l'heure où nous rédigeons ce bilan, la pandémie n'est toujours pas terminée et les jauges spectacles demeurent fragiles en dépit d'un engagement d'une équipe pour son théâtre et ses missions. Sans doute, faudra-t-il encore lutter quelques mois avant que le public puisse retrouver sereinement le chemin des salles et des lieux culturels. Comme beaucoup, nous attendons avec impatience la 18ème édition de nos futures Sorties de Bain.

VI – Communication

6.1 – La communication en chiffres

Publications

Programmes saison : 13 500 exemplaires

Flyers avant programme Sorties de Bain : 30 000 exemplaires (Annulés COVID)

Supplément Ouest-France/Sorties de Bain : 3000 exemplaires (Annulés COVID)

Plaquettes Sorties de Bain : 20 000 exemplaires (Annulés COVID)

Feuilles de salles : 3 000 exemplaires

Porte-billets : 1 200 exemplaires

Flyers ponctuels en fonction de l'actualité des spectacles : entre 6 000 & 8 000 tirages par saison

Supports numériques

1 site internet dédié à la saison Archipel

1 site internet dédié au Réseau ReNAR

1 site internet dédié au festival Sorties de Bain

1 page Facebook pour la saison Archipel > + de 2 300 abonnés

1 page Facebook Sorties de Bain > + de 6 500 abonnés

1 compte Instagram Archipel + Sorties de Bain > + de 700 abonnés

1 newsletter chaque mois à destination de 2 000 internautes

1 publicité bandeau (réactualisée) au bas de la signature mail de chaque membre de l'équipe

Des mails dédiés à chaque spectacle et Archi'plus.

Agendas en ligne. Mise à jour d'agendas web divers (Institutionnels et culturels)

Supports écrits et médias

Insertions promotionnelles et/ou articles dans les journaux locaux et magazines normands (Ouest France, Manche Libre, la Gazette, Manche Mag...)

Insertions promotionnelles et/ou articles dans les journaux et magazines spécialisés (La Scène, Stradda, La Lettre du spectacle, Télérama...)

Insertions promotionnelles et reportages pour la radio (Tendance Ouest, France Bleu Cotentin...) ou la télévision (France 3, Web TV...)

Affichage

150 affiches dédiées à chaque spectacle et Archi'plus (à destination des commerces, CE, institutions...)

12 panneaux 120 x 176 pour l'affichage en centre-ville

1 bâche programme sur les vitres de l'Archipel +1 bâche au fronton du Théâtre de la Haute Ville

200 aquilux pour la promotion de l'événement « Sorties de Bain » (Annulés COVID)

200 affiches pour la promotion de l'événement « Sorties de Bain » (Annulés COVID)

3000 affiches programme Sorties de Bain

6 banderoles pour la promotion des Sorties de Bain

Les Plus

Produits dérivés pour la Saison et Sorties de Bain

Des campagnes spécifiques si nécessaire

Granville

Ouest-France
Vendredi 6 septembre 2019

Succès populaire pour le cabaret flottant

'Archipel était comble, samedi soir, pour découvrir sur scène
s numéros improbables d'une dizaine d'artistes des arts de la rue.

lane Bonnot (à droite), venue raconter des contes horribles pour enfants...
PHOTO : OUEST-FRANCE

entendre les rires durant la soirée, amedi 21 décembre à l'Archipel, on ense que les programmateurs ont ussi leur pari. Une dizaine d'artistes ait réunie pour ce 1er Cabaret flot- nt, réunissant la crème de la crème l'humour des arts de la rue. La sal- de spectacle affichait complet.

Dans le rôle de M. Loyal, le comé- en Jérôme Poulain a présenté les x numéros, entrecoupés d'un ntracte. Quelques règles de base ufoques ont été expliquées entrée. « **Si quelqu'un veut aller x toilettes, n'hésitez pas à lever la ain et les comédiens s'arrêtent** », écise Marc Bourreau.

Les numéros s'enchaînent, avec uelques très bons moments de bur- sques. Alexis Delmastro, batteur de rmation, a visiblement un problème ec sa guitare. « **Le budget de rchipel n'est pas celui de l'opéra astille...** », se plaint le chanteur pprimé, qui aime à citer son maître à nser Johanès.

Un peu plus tard, Francky O. Right, nu de Las Vegas avec plusieurs numéros, a un léger problème d'accoutumance aux drogues (her- be, cocaïné, speedball...) qu'il n'hésite pas à distribuer dans le public.

On retient aussi la prestation des Tapas, qui reprennent Depeche Mode ; les sombres aventures pour enfants de Mélodie, contées par Mibelle et son renne *Pitou*. Ou encore la recette plus ou moins respectée du cake d'amour de *Peau d'âne* par Prisca de Grimont.

Le tour de chant de Didier Super était à l'image du personnage, à fond dans la provocation, n'hésitant pas à égratigner les personnes âgées, les religions, les féministes, la politique ou les véganes. Il a également pris le temps d'expliquer sa version de « **Jésus aux petits enfants** » présents. « **Vous pouvez porter plainte tout au long de la soirée** », a rappelé Jérôme Poulain. Le public semblait plutôt en redemander. Une deuxième édition devrait être programmée l'an prochain.

Fabien JOUATEL.

Ouest-Fr
Lundi 23 décembre

es sujets de société s'invitent à l'Archipel

ucation, migration, violence sociale : la saison 2019-2020, présentée ce vendredi, reste ancrée
ns le réel. Toutefois, plusieurs touches, musicales et humoristiques, devraient détonner...

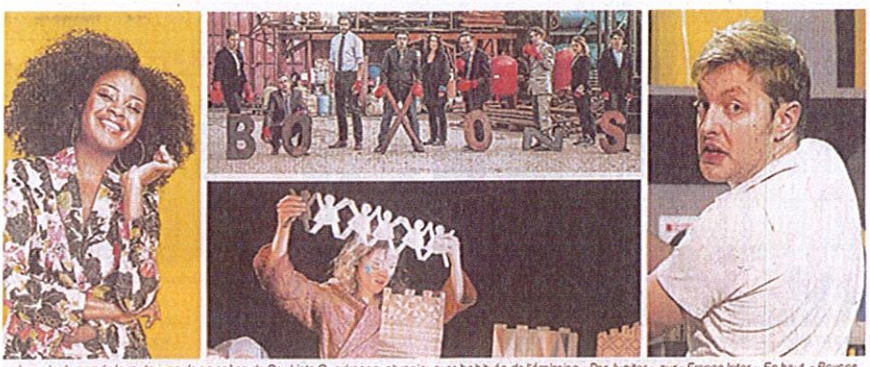

uche, « Je demande la route », seule en scène de Roukiata Ouedraogo, chroniqueuse habituée de l'émission « Par Jupiter », sur « France Inter ». En haut, « Boxons, u'à n'en plus pouvoir », programmé jeudi 16 janvier. En bas, « Papier ciseaux forêt oiseaux », spectacle jeune public proposé mardi 10 décembre. À droite, Principe d'Archimède », jeudi 28 et vendredi 29 novembre.
PHOTO DR

ossible de ne pas penser à ualité quand on jette un œil sur la uette 2019-2020 de l'Archipel. e Gourreau programme plusieurs ctacles tirés de faits de société, ême si cette nouvelle saison res- pluridisciplinaire », explique le cteur de l'Archipel, qui reviendra, étail, aujourd'hui, sur l'ensemble dates proposées d'octobre à fin

éducation est abordée jeudi octobre, au collège de la Vanlée, à hal, avec *We just wanted you to* us, dans le cadre du partenariat Christophe Tostain, revient sur « **la migration, l'exil et les différences culturelles qui se confrontent** ».

Œuvre polémique, *Le Principe d'Archimède* devrait susciter le débat. *Qui suis-je*, récit intime, mêlant sentiment amoureux et différence, est tiré d'un premier roman. Dans le cadre de l'atelier prévention des violences intrafamiliales, *Pourquoi elle reste* mixe danse, récit et chant.

Noël déjanté à l'Archipel

Chroniqueuse sur *France Inter*, Roukiata Ouedraogo devrait réussir à faire *Mira dit des choses contre de l'argent*.

Avant la trêve des confiseurs, les programmateurs proposent une soirée déjantée avec le Cabaret flottant qui rassemblera plus d'une dizaine d'artistes dont le « furieux » Didier Super, Jérôme Jolicart alias Monsieur Tapas ou encore Diane Bonnot. Ce cadeau de Noël de l'Archipel aux Granvillais, programmé samedi 21 décembre, pourrait revenir tous les ans.

Deux grands rendez-vous de théâtre sont également à l'affiche. *Le Cer*trigue policière et les Experts, saison, lundi décembre, le forêt oiseaux, « **un conte enchanté et joyeusement foutraque, interprété par deux comédiennes** », munies de leur papier et ciseaux (dès 5 ans).

En plus de Voisins d'scènes, l'Archipel n'oublie pas ses partenariats habituels, en proposant des rendez-vous avec l'école intercommunale de musique, Papillons de nuit, Spring ou encore Slam va bien.

Fabien JOUATEL.

Vendredi 6 septembre, à 20 h. Entrée libre dans la limite des places disponibles. Ouverture des abonnements, **samedi 7 septembre**, à 10 h, puis des billetteries tout public, mardi **24 septembre**. Plus d'informations à

16 NOVEMBRE 2019

8 GRANVILLE

LA MANCHE LIBRE

Gros succès pour les Joutes poétiques granvillaises

L'association Slam'va Bien a réuni 40 poètes et poétesses internationaux, qui ont déclamé leur poésie devant un public conquis les 9 et 10 novembre à l'Archipel lors des Joutes poétiques granvillaises.

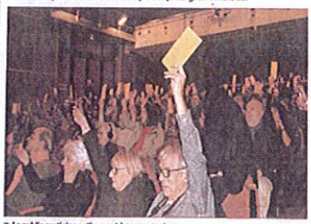

Le public participe activement à ces rencontres
Lors des joutes poétiques, les spectateurs sont invités à sélectionner les danseurs et joueurs qui les ont le plus séduits. La finalité reçoit le haut d'or.

Théâtre, magie et musique à l'Archipel

Camille Hamel propose *Mon toit du monde*, un spectacle tout public (dès 5 ans) à l'Archipel, jeudi 19 décembre.

Trois questions à...

Camille Hamel,
comédienne et chanteuse
de la compagnie Silence et songe.

Comment est né ce spectacle ?
Cette création fait partie d'un travail que je mène depuis plusieurs années autour de l'enfance. C'est un solo, et malgré tout, nous sommes quinze à l'avoir créé. *Mon toit du monde* est un spectacle pluridisciplinaire. La magie, le jeu et la musique sont des langages à part entière, qui s'entrecroisent, se répondent et se font écho. Et pour faire de la magie, pour atteindre la poésie que crée la magie, il faut de la technique !

D'où venez-vous ?
Nous sommes une compagnie de

Camille Hamel, comédienne et chanteuse, travaille sur l'enfance et ses émotions par le biais de la magie et de la voix.
PHOTO : VINCENT MOREL

le aux enfants, mais aussi aux adul-

Du théâtre émouvant à Granville

C'est un spectacle événement qui se tient à l'Archipel à Granville. *André y Dorine*, de la compagnie espagnole Kulunka Teatro a été le coup de cœur du festival d'Avignon en 2018.

Après 500 représentations partout dans le monde, André et Dorine, un vieux couple de marionnettes, font escale à Granville. Ce théâtre de masques sans parole se révèle émouvant pour parler de la maladie d'Alzheimer. « **Touchant, magique et sensible** », n

Diman
à l'Arch
Réserv
granvill

Bréhal

Ymer : un conte qui célèbre le sauvetage en mer

La scène l'Archipel de Granville et celle des Concerts du mois sont associés pour une soirée Voisins d'scène ; cela se traduit, vendredi, par un spectacle intitulé *Ymer*.

« **Le spectacle oscille entre musique et théâtre** », indiquent les organisateurs. La station Granville-Chausey, de la Société nationale de sauvetage en mer (SNSM) est associée à l'organisation de la soirée, et pour cause : l'équipage de l'*Ymer*, navire norvégien torpillé au large de l'île d'Yeu en 1917, pendant la Première Guerre mondiale, a été recueilli par les habitants d'une petite île. « **Ce conte musical rend hommage à ceux qui sortent en mer quand tout le monde ren-**

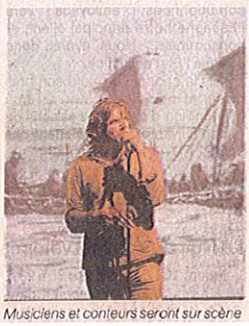

Musiciens et conteurs seront sur scène

THÉÂTRE. **La manipulation mise en scène**

Entre coups bas et perfidies, Boxon (s), jusqu'à n'en plus pouvoir dépeint une société qui nous commande d'aller à l'encontre de notre humanité profonde et de devenir le bourreau de l'autre.

La Haye-Pesnel. Boxon (s), jusqu'à n'en plus pouvoir est le titre de cette création de Stéphane Jaubertie, née de la collaboration entre Voisins d'scènes avec le Théâtre de l'Archipel de Granville.

Boxon (s) se présente la vie comme une succession de rounds au cours desquels les neuf comédiens reçoivent davantage de coups qu'ils n'en donnent.

« Dans une logique d'engagement citoyen, mais aussi avec beaucoup d'humour, parfois glaçant, cette pièce interroge notre capacité à accepter l'inacceptable face aux différentes formes de pouvoir », dévoile Bernard Antoine, président de Culture en pays hayland. Qu'il s'agisse de la sphère intime ou du monde de l'entreprise, le public pourra assister, en direct, aux jeux de la manipulation.

■ Jeudi 16 janvier, 20 h 30, salle du pays hayland, avenue Ernest Corbin, à La Haye-Pesnel. Dès 12 ans. 1 h 40. Adultes, 17 € ; réduit, 14 € ; jeunes, 11 €. Réservations au 02 33 69 27 30 ou billetterie@archipel-granville.com.

LA GAZETTE
MERCREDI 8 JANVIER 2020
actu.fr/la-gazette-de-la-manche

6.3 – Presse Petit Bain

Granville : Petit bain entend surfer sur les Sorties de bain

La 18e édition du festival des arts de la rue de Granville est annulée. Les organisateurs des Sorties de bain concoctent toute quelques réjouissances, à retrouver en ligne, du 5 au 21 juin 2020.

dès vendredi 5 juin 2020

Pour remplacer les Sorties de Bain, annulées cette année, l'Archipel a mis sur pied Petit Bain, un festival virtuel qui démarre vendredi 5 juin 2020.

Pour remplacer les Sorties de Bain, annulées cette année, l'Archipel a mis sur pied Petit Bain, un festival virtuel qui démarre vendredi 5 juin 2020.

Petit Bain, c'est quoi ?

Les Sorties de Bain, rendez-vous incontournable des arts de rue, chaque été, à Granville, ont été annulées pour cause de crise du coronavirus. Mais l'Archipel, l'organisateur, a décidé de lancer malgré tout un festival virtuel, Petit Bain, du 5 au 21 juin. « Une manière de faire exister les artistes et de garder l'état d'esprit,

Granville : pas de Sorties de Bains mais une invitation à plonger dans le Petit Bain

Les organisateurs du festival Sorties de Bain, événement annulé en raison de la crise sanitaire, vous convient à tester Petit Bain. Rendez-vous sur le web, du 5 au 21 juin.

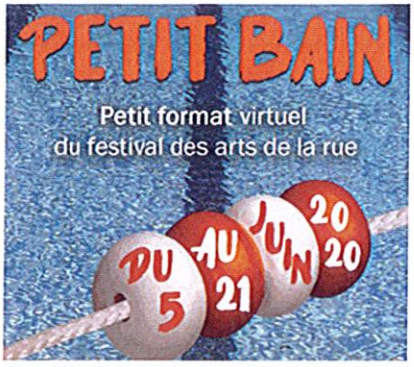

Par Hélène Perraudeau

Petit bain s'anime ! fait bouger Saint-Nicolas, à Granville

Une journée culturelle, organisée par l'équipe du festival d'art de rue Sorties de bain et le centre social L'Agora, a eu lieu mardi 25 août 2020, dans le quartier Saint-Nicolas, à Granville.

Un spectacle de danse avait lieu devant la résidence des autonomes des Herbiers, à l'occasion de la journée Petit bain s'anime !, mardi 25 août 2020. | OUEST-FRANCE

Ouest-France
Publié le 25/08/2020 à 20h00

On a aimé

La journée culturelle Petit bain s'anime ! a fait swinguer le quartier de Saint-Nicolas, à Granville, mardi 25 août 2020. Elle était organisée par l'équipe du festival d'art de rue Sorties de bain, annulé cette année, ainsi que par l'équipe du centre social L'Agora. Atelier de clown, au groupe scolaire Simone-Veil, troupe de danse, à la résidence autonomie Les Herbiers, ou théâtre, à L'Agora : toute l'après-midi, le quartier a été gagné par la beauté et

Vie professionnelle

Le Petit Bain à Granville, festival interactif

FESTIVAL – Si le festival Sorties de Bain est annulé cette année, l'équipe de l'Archipel propose néanmoins un rendez-vous autour des arts de la rue en format virtuel intitulé Petit Bain.

Malgré l'annulation du festival des arts de la rue Sorties de Bain, l'équipe de l'Archipel maintient

Comment amener les jeunes au théâtre ?

Dans le cadre du dispositif régional Regards, la compagnie Dodeka a mené un travail avec des lycéens de Marland autour de la pièce *Le Principe d'Archimède*, présentée à l'Archipel.

L'initiative

Un cours un peu atypique se déroulait, mardi 19 novembre, au lycée Marland : six élèves devaient improviser une attitude, un geste, une expression à partir d'un mot annoncé par les comédiens Isabelle Quantin et Nicolas Revals ! **« Soleil », « Souris », « Tempête », « Laitue », « Stylo 4 couleurs »...** Les idées fusent et les lycéens s'adaptent aux situations, provoquant le fou rire de leurs camarades qui les observent.

Une idée originale pour appréhender le spectacle qui sera joué à l'Archipel de Granville, jeudi 28 et vendredi 29 novembre, *Le Principe d'Archimède*. **« Nous avons répondu au dispositif Regards, un appel à projets de la Région, avec la compagnie Dodeka »,** explique Lucile Grandin, responsable relation publique à l'Archipel. Les deux comédiens sont présents pour un atelier de trois heures auprès des élèves de seconde cuisine du lycée Marland. **« La classe de 24 a été divisée en deux. »**

« Nous avons l'habitude de travailler avec l'Archipel, rappelle Rezali Ouahida, professeur de français et d'histoire-géo. **L'an dernier, avec Regards, nous avons emmené six lycéens à Avignon durant quatre jours. »**

Les lycéens de Marland, avec leur professeur de français et les deux comédiens de la compagnie Dodeka. | PHOTO : OUEST-FRANCE

Des clés de compréhension

Les jeunes iront ensuite voir la pièce et prendront part à une petite forme, baptisée *En principe*, qui sera jouée dans l'établissement hôtelier. **« On ne va pas montrer des extraits du *Principe d'Archimède*, mais plutôt une extrapolation à partir de la pièce écrite par Josep Maria Miró, à base de répliques entre un de ses personnages et un autre qui n'est pas dans le spectacle »,** résume Nicolas Revals. Le comédien rappelle que seulement **« une infime quantité de personnes va au théâtre... »**

L'objectif est bien d'aborder cette création de la compagnie Dodeka **« avec des clés. On appréhende mieux ce que l'on connaît, car on se sent plus concerné »,** poursuit Isabelle Quantin. L'approche du théâtre en cours de français, **« souvent abordé à partir d'un livre d'un auteur »,** peut être parfois rébarbative.

« Quand on a de 14 à 17 ans, si on n'a pas forcément les codes, ça peut être compliqué », reprend Nicolas Revals, qui garde en mémoire un travail mené par le passé avec un professeur de sports. **« Ici, le but c'est de s'amuser et de jouer ! Et de déconstruire l'idée que le théâtre est qu'une activité intellectuelle. »** La séance est construite avec une liste d'exercices. **« Elle reste vivante et on peut sortir parfois du conducteur quand les élèves sont à l'écoute. »**

Le Principe d'Archimède est une œuvre polémique qui suscite le débat, à partir d'un fait dont on ne sait s'il a réellement eu lieu. **« Il reste des places pour les deux représentations à l'Archipel »,** précise Lucile Grandin.

Fabien JOUATEL.

Jeudi 28 et vendredi 29 novembre, à 20 h 30, *Le Principe d'Archimède*, à l'Archipel, place Maréchal-Foch. Tarifs : 17 €, 14 €, 11 € ; tél. 02 33 69 27 30 ; archipel-granville.fr ; billetterie@archipel-granville.com

Ouest-France
Mardi 26 novembre 2019

À l'Archipel, la création continue

Granville. L'Archipel accueille des artistes en résidence de création comme la compagnie Tourner la page qui répète son spectacle.

Le projet

On croyait l'Archipel endormie. La salle de spectacle de Granville a annulé la fin de sa saison avec le confinement. Mais si les spectateurs ont dû déserter la salle, les artistes, eux, occupent encore la scène. Fabrice Hervé et sa compagnie Tourner la page ont investi les lieux. Avec la comédienne Chloé Lowy-Girardeau et l'accordéoniste Bernard Ariu, le metteur en scène répète son prochain spectacle *La Petite fille et la mer*, une création coproduite par l'Archipel.

Une relation d'égal à égal

Pour les équipes de l'Archipel avec, en tête, son directeur Marc Gourreau, voir les acteurs réinvestir le lieu est un signe d'espoir. D'autant que *La Petite fille et la mer* résonne dans l'actualité. **du bord de mer,** raconte Fabrice Hervé. **Mais un jour, la mer ne remonte pas. Elle va alors essayer de comprendre ce qu'il se passe. »** Fabrice Hervé a voulu, dans cette fable, s'adresser autant aux enfants qu'à leurs parents. **« Je voulais réinterroger notre rapport à la nature, mais dans une relation d'égal à égal, pas comme quelque chose que nous domestiquons ou qui sert de décor à notre vie. »**

L'actualité inspire d'ailleurs le metteur en scène. **« C'est amusant cette injonction du moment à une plage dynamique, comme s'il fallait rentabiliser la nature. On a trop un rapport de consommateur. »** Pour s'adresser à un large public, Fabrice Hervé a pensé au *Petit Prince* de Saint-Exupéry. Le spectacle devrait être présenté à Bréhal, en octobre. **« On ne sait pas si on pourra le jouer, c'est encore si**

Fabrice Hervé, Chloé Lowy-Girardeau et Bernard Ariu sont en cours de création de leur spectacle. | PHOTO : OUEST-FRANCE

Ouest-France
30-31 mai 2020

Quand le témoignage d'habitants nourrit la fiction

Granville. Depuis mardi, deux auteurs sont en résidence à Saint-Nicolas. À partir de paroles recueillies des habitants, ils ont écrit un récit radiophonique, qui a été diffusé en direct sur YouTube.

Jérémie Fabre et Nathanaël Frérot ont posé leur valise à Saint-Nicolas, mardi 26 mai au matin. Les deux auteurs sont allés à la rencontre des habitants du quartier de Granville, pour recueillir leurs témoignages.

De quoi alimenter le pilote de la saison 5 de *L'Éphémère saga ou comment j'ai grandi*, **« ou plutôt son prologue »**, confie Jérémie Fabre. Les précédents volets de cette série, initiée en 2015, ont embarqué les deux artistes dans les quartiers de Vire, d'Avranches, du bocage virois et d'Hérouville-Saint-Clair.

Prêts à se livrer

Au final, la série pourrait contenir **« cinq épisodes sur la saison 2020 / 2021 »**, poursuit Mélanie Thorel, chargée des relations publiques à l'Archipel, à l'initiative de ce projet artistique avec l'Agora. **« Plusieurs habitants ont tout de suite été intéressés et prêts à livrer une partie d'eux-mêmes dans cette aventure radiophonique »**, confirme Yoann Lecouillard. Le directeur de la structure voit dans cette démarche les fruits du travail **« mené par des équipes du centre social »**.

Le principe **« est d'écrire une fiction en quelques jours, avec à chaque fois des personnages différents,** poursuit Nathanaël Frérot. **Le point commun de la série reste les années 1980, racontées par des enfants, dans un quartier. On n'est pas sur un travail documentaire, mais bien sûr une histoire romanesque. L'idée est vraiment de s'inspirer de récits de vie, d'anecdotes marquantes, d'événements centraux »**, mixés à la culture populaire de cette période-là.

Sur YouTube

En fin de semaine, les deux auteurs étaient rejoints par deux comédiennes et un musicien. Un challenge donc pour écrire, répéter et jouer cet épisode radiophonique en quelques jours, **« qui amène un peu de fraîcheur à l'écriture »**, explique Jérémie Fabre, **« même si on a déjà en tête quelques axes ou types de personnages »**. S'il est bien question d'ancrer le récit dans le territoire granvillais, avec une incursion du côté de Saint-James, **« l'idée est de pouvoir le jouer partout ailleurs »**.

Les deux auteurs Jérémie Fabre et Nathanaël Frérot, avant de partir à la rencontre des habitants du quartier Saint-Nicolas. (Photo : Ouest-France)

Habituellement, la fin de résidence se termine par une veillée théâtrale au milieu du public. Une restitution pour l'instant impossible sous cette forme. Le prologue radiophonique a donc été diffusé dans une version brute de décoffrage, d'environ une heure, en direct sur Youtube. A donc défilé au micro **« une galerie d'une dizaine de personnages, complétée par quelques voix de Granvillais »**.

Le pilote sera ensuite monté et intégrera l'émission de la webradio le Bouquet granvillais, *Un Événement, des rencontres*. Objectif pour les deux auteurs : **« Que les auditeurs aient envie d'écouter la suite ! »**

Fabien JOUATEL.

Conclusion du bilan d'activité

Au terme de ce bilan, nous voyons que l'Archipel a connu une fin de saison assez « bousculée » par des annulations en cascade et une adaptabilité à régime forcé. Les chiffres parlent d'eux-mêmes, il nous a fallu (pour reprendre les termes du Président) « nous réinventer » face à une pandémie qui n'en finissait pas. Difficile en ces conditions de comparer cette saison à la précédente, ce serait illusoire et forcément tronqué. Il n'en demeure pas moins que l'équipe de l'Archipel a tenu bon la barre et a su s'adapter ou faire fi des contraintes liées à la crise sanitaire.

La compréhension des élu.e.s et de nos partenaires nous a permis, tous ensemble, de passer cette épreuve quelque peu compliquée. Même s'il y a eu de beaux moments partagés avec les publics avant le printemps 2020, force est de constater que la pandémie aura tout effacé sur son passage, jusqu'à l'objectivité, sans doute, d'un bilan d'activités. Si nous mesurons bien que la crise n'ait réellement touché que quatre mois de notre activité, nous sommes conscients qu'elle aura aussi créée une profonde faille dans nos comportements et habitudes de travail. L'ensemble des paradigmes de notre monde professionnel a implosé, laissant derrière lui une terre en friche qu'il va falloir se réapproprier et appréhender autrement : rapport à l'autre, télétravail, déplacement... Rien ne sera plus comme avant dans nos lieux de spectacle. Sans doute, est-ce là, les résultantes d'une crise qu'il nous faudra accompagner pour effectivement reconstruire notre quotidien.

Au-delà de toutes ces difficultés passagères, l'Archipel garde le vent en poupe et poursuit ses projets de territoire avec obstination. Qu'il s'agisse des réseaux ReNAR, Voisins d'Scènes ou Diagonale, la démarche demeure identique : construire et consolider une politique culturelle de territoire cohérente et accessible à toutes et tous. Sur ce point, de nombreuses avancées ont eu lieu, accompagnées par les institutions, élu.e.s et partenaires locaux. L'acquisition d'une billetterie spectacle commune aux différents partenaires culturels (Voisins d'Scènes) ainsi que sa dématérialisation est une avancée importante. La volonté de repenser la culture sur le territoire de Granville Terre et Mer est un autre indicateur prépondérant. Que dire de l'explosion des arts de la rue sur le territoire Normand ? Paradoxalement, c'est face à l'adversité que l'Archipel participe à la culture de demain. Le travail de terrain se consolide et nous réinventons sans doute une nouvelle approche culturelle du spectacle vivant.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Point sur les conséquences de la Covid

Mme Françoise MARGUERITE-BARBEITO demande si les spectacles qui ne peuvent pas jouer sont reportés ?

M. Marc GOURREAU précise que la situation est compliquée, et qu'il y a un problème de choix à faire.
La gestion des annulations des représentations est la suivante :

- Certains spectacles sont reportés sur le début de l'année 21, d'autres sur la saison 21/22. Cependant la difficulté est d'une part que la programmation de la prochaine saison est bien avancée, d'autre part, l'accueil des nouvelles créations est privilégié ;
- Sur les spectacles avec des séances scolaires, lorsque cela est possible des actions sous forme d'interventions des compagnies sont mises en place dans les établissements scolaires ;
- Pour les compagnies dont les spectacles ne sont pas reportés et même si aucune action n'est mise en place, le principe de payer le coût de cession est toujours appliqué.

Mme DOLOUE demande si nous sommes confiants pour une reprise de l'activité très prochainement ?

M. Marc GOURREAU répond : Les directives sont données à court terme, pour l'instant pas d'information sur l'activité au-delà du 1er décembre, mais nous restons assez pessimistes quant à une reprise avant janvier, au meilleur des cas.

- Activité et actions

M. Marc GOURREAU informe le CA de l'organisation de tables rondes, la 1ère sur le thème des violences intrafamiliales et une 2ème sur le Parcours de femmes. Elles seront captées par vidéo et retransmises sur la chaine Youtube de l'Archipel.

Mme la Présidente remercie l'équipe pour le travail effectué et la volonté de se réinventer en permanence.

- Hommage à Monsieur Christian LETONDEUR

Mme Sonia ZIDANE, Monsieur Marc GOURREAU ainsi que l'ensemble du Conseil d'administration rendent hommage à Monsieur Christian LETONDEUR, (décédé le 11 novembre) pour son engagement auprès du milieu associatif en général et de l'Archipel en particulier dont il a été Président entre 2010 et 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H10.

Mme la Présidente,

ARCHIPEL
Place Maréchal Foch - BP 329
50403 GRANVILLE Cedex
Tél. 02 33 69 27 30 - Fax 02 33 69 27 39

Isabelle ARTUR-MONNERON.